LE PLUS FORT TIRAGE QUOTIDIEN AU CANADA

LA PRESSE

CIRCULATION DE L'EDITION QUOTIDIENNE MOYENNE PAR JOUR 68,936

DIX-SEPTIEME ANNEE—No 135 MONTREAL, VENDREDI 12 AVRIL 1901 DIX PAGES—UN CENTIN

Conseil Législatif

LA NAVIGATION D'HIVER

Cloture de la croisière de la "Presse"—Retour de nos représentants à bord — Grosse nouvelle d'Ottawa — Discussion à la séance des Ingénieurs Civils

Le retour à Québec du navire de "La Presse" donne un regain d'actualité à la question de la navigation d'hiver ; c'est ainsi qu'elle défraie aujourd'hui les colonnes des grands journaux de Toronto, d'Halifax et même de New-York et Chicago. Une dépêche d'Ottawa nous annonce en outre que le gouvernement fédéral va demander incessamment un crédit d'une douzaine de mille dollars pour subventionner l'an prochain le transport régulier des malles durant l'hiver sur la côte nord et à l'île d'Anticosti.

Nos deux représentants à bord ne pouvaient recevoir de nouvelles plus réjouissantes en mettant pied à terre. Ça été pour eux comme un dictame d'apprendre que leurs cinq semaines de misères dans le golfe auront gagné tous les esprit à la navigation d'hiver avant même qu'ils n'aient soumis régulièrement au public les conclusions de leur croisière. L'un deux, M. Lorenzo Prince, a dû s'attarder une journée à Québec, mais son compagnon de voyage, M. Eugène Berthiaume, est arrivé à Montréal, ce matin où parents et amis lui ont fait un chaleureux accueil.

Hier soir, la "Canadian Society of Civil Engeneers" a tenu à ses salles, rue Dorchester, une séance pour continuer la discussion commencée antérieurement, sur les deux lectures au sujet de la navigation d'hiver, qui ont été données par le Dr Barnes, et M. Kennedy, l'ingénieur du port de Montréal, lors de son retour de l'ouest où il était allé officiellement étudier la navigation d'hiver. Plusieurs lettres portant sur cette question, ont été lues ; ces lettres dont l'une exprimait l'opinion de l'ingénieur du canal Welland, montrent toutes les possibilités de la navigation d'hiver.

Cependant plusieurs ingénieurs, hier soir, ont émis des opinions différentes, ce qui toutefois ne démontre pas l'impossibilité de la chose.

La discussion sur cette importante question sera continuée à une assemblée de la société, dont la date sera annoncée plus tard.

* * *

(Dépêche spéciale à "La Presse")

Québec, 12.—

Le "Chronicle" de ce matin annonce le retour de l'expédition maritime de "La Presse". "Votre confrère dit : "La Presse" a fait durant six semaines l'essai de la navigation pratique en hiver. Son navire a croisé dans les eaux du golfe laissant les malles à Anticosti et sur la côte nord. Nonobstant les fréquentes tempêtes de neige et la grande quantité de glace, "La Presse" tourna toutes les difficultés sans dommages sérieux. L'expérience acquise par cette expédition sera d'un bénéfice matériel pour la navigation régulière d'hiver sur le St Laurent."

Le "Daily Telegraph" publie aussi un entrefilet pour souhaiter la bienvenue aux membres de l'expédition et féliciter "La Presse" sur le succès qu'elle a remporté.

LE PORT DES TROIS-RIVIERES

Rapport annuel des Commissaires —Excellentes perspectives pour les années prochaines

Nous avons reçu, ce matin, le rapport annuel des commissaires du port des Trois-Rivières. Il est en anglais seulement !... Nous nous permettons de demander pourquoi. Essentiellement canadienne-française, la population de cette jolie petite ville n'a-t-elle pas le droit de lire dans la langue qui lui est familière les observations et les statistiques de ceux qui président aux destinées et à la prospérité des Trois-Rivières ?

Mais faisons trêve de ces remarques pénibles et arrivons au rapport "anglais" des commissaires du port de "Three Rivers"...

Les commissaires accusent une diminution des opérations de l'année 1900 sur 1899 et jettent sur le compte de la guerre Sud-Africaine les causes de ce déficit. Montréal, Québec et les autres ports du Canada avaient constaté la même chose. Le haut commerce canadien, fait curieux à constater, semble être unanime à déplorer cette guerre Sud-Africaine qui, après nous avoir enlevé les meilleurs des navires qui faisaient le service de nos ports et en assuraient la prospérité, privaient le pays d'utiles citoyens qu'une conscription volontaire entraînait sous le ciel de l'Afrique.

Les commissaires du port des Trois-Rivières sont cependant satisfaits des opérations de l'année 1900.

Le nombre des steamers qui sont arrêtés à Trois-Rivières, en 1900, est de 25 inférieur à celui de 1899, et les exportations de ce même port sont de 25 p.c. moindres que celles de l'année précédente. D'autre part, les importations ont augmenté de 100 pour cent. Il s'est emporté du port, en 1900, 49 millions de pieds de bois, contre 76 millions en 1899. Mais les commissaires ne prennent pas cette diminution — soit 35 p.c. — comme un indice que Trois-Rivières est en décadence, vu que le trafic d'exportation du bois n'a jamais dépassé 50 millions de pieds. Si l'on considère l'augmentation du prix du bois, de $12 à $15 par 1,000 pieds, cette diminution devient plus apparente que réelle.

Trois millions de billes de bois ont été coupées cet hiver, dans le territoire du Saint-Maurice.

Les commissaires des Trois-Rivières envisagent avec beaucoup d'enthousiasme les perspectives du développement du trafic du port par suite de l'expansiaon des pulperies de Shawinigan et des Trois-Rivières, qui seront mises dans quelques jours en opérations.

Les commissaires résument ainsi leurs observations.

Les temps sont bien changés; autrefois, l'on était forcé de prier, de mendier, plutôt des améliorations au gouvernement d'Ottawa. C'est tout le contraire, aujourd'hui. Le temps des promesses platoniques est passé. Les influences locales n'existent plus, et le gouvernement ne peut que se rendre à l'évidence des faits, c'est-à-dire reconnaître la marche du progrès qui se manifeste si énergiquement dans le district des Trois-Rivières. Le port de cette dernière ville n'est pas outillé comme il devrait l'être. La compagnie belgo-canadienne pourrait produire beaucoup plus, si elle avait plus d'avantages d'exporter ses produits. C'est pourquoi les commissaires reconnaissent la légitime demande faite au gouvernement par les compagnies de chemins de fer et autres de se rendre à leurs réclamations, c'est-à-dire d'accorder les améliorations voulues au port des Trois-Rivières.

Les revenus douaniers du port des Trois-Rivières ont été de, $2,231,695 en 1900 contre $2,235,150 en 1899, répartis comme suit :

Exportations	$1,650,405
Importations	581,290

La valeur des exportations se répartit comme suit, par pays :

Etats-Unis	$785,322
Angleterre	792,641
France	12,255
Belgique	11,196
Espagne	20,855
Autriche	27,656
Sud Africain	$1,650,405

IMPORTATIONS

Etats-Unis	$326,297
Grande-Bretagne	25,801
France	8,271
Allemagne	8,673
Hollande	5,129
Autriche	662
Italie	139,530
Des Provinces Maritimes	66,480

Le nombre total des navires océaniques qui ont visité le port des Trois-Rivières, durant la saison de 1900, a été de 63 ; celui des navires américains (canal boats et autres), de 600, celui des vaisseaux locaux, etc., de 363 ; soit, en tout, 1,026.

Les recettes du port ont été, durant la même saison, de $2,589.29 les dépenses d'administration de $3,060.34 ; les recettes douanières, de $7,619.20.

A SAINT-HENRI

Succursale No 2, du Club Indépendant Ouvrier Incorporé, St Henri

Ce soir, à 8 heures, il y aura assemblée de ce Club, à la salle municipale de St Henri. Une copie du rapport général trimestriel sera fournie à la succursale No 2, par le bureau-chef.

Une lettre, faisant connaître les conditions du grand concours, qui commencera incessamment, sera lue.

Tous les membres et officiers sont spécialement invités.

M. L'ABBE CHOQUETTE

M. l'abbé Choquette, professeur de physique au Collège de St Hyacinthe, donnera, le 24 du courant, une conférence, à l'Université Laval, au bénéfice des laboratoires de la faculté de médecine. Le sujet de la conférence sera : l'électricité dans ses applications les plus modernes, avec explications et démonstrations pratiques.

ACTION DE $23,890

(Spécial à "La Presse")

Ste Scholastique, 12 — Ce matin, a été entrée en Cour une action de $23,890.00 de MM. Laviolette et Lachapelle, entrepreneurs de l'aqueduc, contre la corporation de la ville de St Jérôme. M. Camille de Martigny est l'avocat des demandeurs. On dit que la corporation va payer sans aller plus loin.

NOUVEAU JOURNAL

Les actionnaires de la Compagnie d'Imprimerie de St Jérôme étaient à Montréal, aujourd'hui, dans le but d'acheter le matériel nécessaire pour imprimer et publier un nouveau journal qui sera intitulé "La Campagne".

Le premier numéro de cette feuille paraîtra au commencement du mois de mai prochain.

NOTES PARLEMENTAIRES

LES JUGES DE MONTREAL

Ottawa, Ont., 12 — On parle très sérieusement, à Ottawa, de présenter de nouveau, cette année, le bill créant trois nouveaux juges à Montréal, et qui fut rejeté par le Sénat. Cette fois, ce bill passerait. Naturellement des noms sont mis de l'avant et une foule de combinaisons sont préparées.

Voici la combinaison la plus vraisemblable : Trois juges nouveaux à Montréal : MM. Trenholme, T. Fortin et le juge Lavergne, venant d'Ottawa. M. Rochon juge à Ottawa. La place du juge Bélanger serait réservée à M. Desmarais.

M. DE NEVERS A LA SOCIETE ROYALE

La Société Royale va tenir prochainement sa réunion annuelle.

Il y a une vacance dans la section française et il est probable que M. de Nevers sera appelé à faire partie de la Société Royale.

L'INDEMNITE SESSIONNELLE

Un caucus libéral a été convoqué pour mardi prochain : A ce caucus sera définitivement réglée la question de l'augmentation d'indemnité sessionnelle. Il paraît que sir W. Laurier est consentant qu'elle soit portée à $1,500 par session.

DELEGATIONS

Ottawa, Ont., 12 — Une délégation composée du maire Guay, de Saint-Henri, du maire de Verdun et de citoyens de ces deux places, doit rencontrer, ce matin, le ministre des travaux publics, au sujet du pont de la rue Atwater et du tunnel projeté pour la voie du G. T. R., à Saint-Henri.

—Une députation de fabricants de chemises, ayant à sa tête M. Tooke, de Montréa., est à Ottawa, pour rencontrer le ministre des finances au sujet des droits sur le coton.

—Une députation très importante de propriétaires de mines d'Ontario, particulièrement de mines de nickel, est venue demander au gouvernement de désavouer la loi passée par Ontario, pour imposer une taxe sur l'exportation du minerai de nickel. Cette même députation a conseillé l'augmentation des salaires des officiers et ingénieurs du bureau géologique, sans quoi tous nos hommes les plus capables sont enlevés par les compagnies particulières qui leur offrent de beaux traitements, et il ne restera plus personne au bureau du gouvernement.

BELLE PERSPECTIVE

L'immigration sera forte, cette année

La colonisation verra de beaux jours, ce printemps, si l'on en juge par les apparences. Les Canadiens-français se disposent même à immigrer en grand nombre, vu le marasme qui règne dans les affaires de la Nouvelle-Angleterre. Depuis quelques jours, les manufactures de Biddeford et de Saco, Me., auraient fermé leurs portes et leur exemple deviendrait bientôt général.

On dit que les Canadiens affectés par cet état de choses, reviendront au pays et demanderont à nos fertiles terres la subsistance que leur refuse l'industrie.

VETERANS FRANÇAIS

Les membres de l'association des Vétérans français, sont priés de se réunir, dimanche, le 14 avril, à 2 heures p.m., au Refuge Français, 42, rue Cadieux.

Ordres du jour : réunion trimestrielle et organisation du banquet.

Par ordre.

PERSONNEL

M. René Dupont, secrétaire de la Société de Colonisation du Lac St Jean, est à Montréal aujourd'hui.

LE DRAINAGE DE JOLIETTE

Opinion du Dr E. P. Lachapelle président du conseil d'hygiène de la Province de Québec

Au sujet de la question de drainage de la ville de Joliette, dont "La Presse" a parlé, le Dr E. P. Lachapelle, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec, a donné l'opinion suivante :

"Vu le rapport de l'inspecteur du Conseil d'Hygiène, recommandant l'approbation des plans soumis pour le drainage de la ville de Joliette, préparés par M. J. C. A. Laforest, les dits plans sont approuvés, mais il est entendu que le Conseil d'Hygiène se réserve le droit d'ordonner en aucun temps l'épuration des eaux d'égout préalablement à leur projection dans la rivière l'Assomption, si pour une raison ou pour une autre, la projection de ces égouts devenait, dans son opinion, une cause d'insalubrité.

Pour le Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

E. P. LACHAPELLE,
Président."

DANS LA BANLIEUE

MAISONNAIVE

Le nommé Chs Dudley, qui a été arrêté hier, au moment où il battait son cheval d'une manière tout à fait brutale, a, ce matin, été condamné par le recorder à une piastre d'amende et les frais.

ST HENRI

De la prudence ! messieurs, de la prudence.

Un reporter d'un certain journal du matin donne la nouvelle suivante :

"La Compagnie de l'Asphalte" de St "Henri a présenté un rapport sur les sa"laires versés à ses employés, durant 47 "semaines. Elle a fait 2875 paiements, "distribuant ainsi $17,663.64. Le conseil "semble disposé à accorder une exemp"tion de taxes à cette compagnie."

Sachons d'abord que telle compagnie n'a jamais existé à St Henri, et que le reporter de ce journal, qui paraît le matin, au moment où il donnait cette nouvelle, devait être sous l'impression d'un rêve. Quel cauchemar ! ! !

Les homonymes causent beaucoup de désagréments.

Voici : Hier, nous annoncions l'arrestation de deux individus répondant aux noms respectifs de Jos. Villeneuve et Isaïe Lalonde. Ces deux hommes étaient accusés d'ivresse ; l'un a été acquitté : Villeneuve ; l'autre, Lalonde, fut condamné à cinq piastres et les frais.

Mais, malheur ! l'échevin Villeneuve ne gobe pas la chose, et il nous a démontré ce matin que le coupable ne s'appelait pas Villeneuve, mais Villemaire. Quant à Lalonde, l'évaluateur de la ville de St Henri, n'en disons rien, car nos lecteurs ont aisément compris que ce n'était pas de lui qu'il s'agissait dans la personne de l'accusé d'ivresse Lalonde, qui, hier, paya cinq piastres d'amende et les frais.

ACCIDENT DE TRAMWAY

Bras fracturé et côtes enfoncées

La voiture d'ambulance de l'Hôpital Notre-Dame a été appelée vers huit heures, ce matin, à l'angle des rues Ste Catherine et Champlain, pour un nommé Raoul Pelletier, âgé de 26 ans, et demeurant au No 153 rue Panet.

Ce jeune homme traversait la rue lorsqu'il fut frappé par un tramway et eut un bras fracturé et plusieurs côtes enfoncées

TRUST DE COLONISATION

Toutes les Sociétés ne feraient qu'un seul et même corps

Les amis de la colonisation discutent, depuis quelque temps, la possibilité de former un syndicat de colonisation.

Toutes les sociétés existantes nommeraient des délégués qui seront chargés de former un conseil.

Le but de ce conseil serait d'étudier les intérêts généraux de la colonisation dans les provinces de Québec et d'Ontario...

Les journalistes seront aussi appelés à faire partie de ce conseil. Leur travail consisterait à prêter main-forte à cette organisation, en publiant des articles redigés par le conseil même.

LE CHŒUR DE LA CATHEDRALE

Quatrième concert annuel

La réputation du choeur de la cathédrale n'est plus à faire. L'empressement de tout ce que Montréal compte d'amateurs de belle et grande musique à se rendre à toutes ses auditions en est une preuve non équivoque.

L'annonce de son quatrième concert annuel sera donc reçue avec joie par tous. Il sera donné lundi, le 15 courant, à la salle Windsor, à 8 heures du soir, puis répété le 24 juin à Québec et à Buffalo, le 1er juillet.

Le programme tout entier sera rempli par l'exécution de l'ode-symphonie, en 4 parties, "Christophe-Colomb", musique de Félicien David.

Sans pouvoir prétendre que cette oeuvre puisse être rangée au nombre de celles qui ont immortalisé leurs auteurs, il faut reconnaître cependant que la faveur dont elle jouit dans le monde musical européen justifie pleinement l'accueil que notre public lui a toujours fait.

Le rythme des vers est en général gracieux et simple et d'un charme très pénétrant. Le choeur des sauvages sera certainement très admiré, car il est d'une exquise mélancolie.

En somme, c'est une belle oeuvre, qui sera interprétée par des artistes-musiciens dont le passé est une garantie de succès.

Nul doute que le public montréalais saura apprécier comme ils le méritent les efforts du choeur de la Cathédrale tendant à nous faire connaître les oeuvres des maîtres.

EN BAS D'UN CHAR

A 4.10 heures, ce matin, un accompteur de chars du nom de John A. Little est tombé du haut d'un char de fret, à la gare Viger. Il s'est fracturé quelques côtes en tombant. Le blessé a été transporté à l'hôpital Général, par voiture d'ambulance.

IL L'ECHAPPE BELLE

Vers huit heures, hier soir, la voiture d'ambulance de l'hôpital Général a été appelée au No 315, rue Water, pour un jeune enfant du nom de Cattham, qui venait de tomber d'une hauteur de vingt-cinq pieds, sans s'infliger aucune blessure.

L'enfant est demeuré à la maison.

DANGEREUSEMENT MALADE

M. Fred. Schmidt, l'horloger le mieux connu et l'un des plus habiles du Canada, a été soudainement frappé d'apoplexie, la semaine dernière. Il est maintenant dans un état qui inspire des craintes sérieuses.

M. Schmidt est né à Genève, Suisse, et a appris l'art de l'horlogerie avec les Jorgenson, les plus célèbres horlogers du monde. Depuis 14 ans, M. Schmidt était chez M. Cochenthaler, rue St Jacques. Les gouverneurs-généraux, les premiers ministres, et d'autres citoyens éminents lui ont confié leurs meilleures montres et horloges.

LE NIVEAU DU FLEUVE

Il descend toujours et on ne croit pas à une inondation désastreuse

LE PONT DE LA RIVIERE CHAUDIERE EN DANGER

Les trains ne circulent plus sur ce pont—Le pont de glace du Cap Rouge résiste—La débâcle est terminée à Richmond et St Hyacinthe — L'anxiété fait place à l'espérance

Nous ne manquons de nous rendre chaque midi sur le port pour nous renseigner sur le niveau du fleuve et suivre le progrès de la gravitation de l'eau. Comme d'habitude, notre représentant a fait sa tournée quotidienne et il revient à 2 heures d'une ronde qui a duré près de deux heures. L'état du fleuve est le même, qu'hier, à l'exception que le niveau du fleuve a baissé; car la ligne d'étiage de la Commission du Port ne marque, ce midi, que 33 pieds. Hier, à la même heure (2 heures p. m.), on enregistrait 34-1 pouces, voilà donc une différence d'un pied et un pouce. Tant mieux! car nos marchands de la rue Common commencent à renaître à l'espérance, et espèrent que l'inondation n'aura pas lieu.

Toujours la même foule sur la jetée. Le soleil darde ses rayons, mais la brise froide du nord-est tempérie la chaleur, et la glace de cette nuit est encore solide sur les flaques d'eau. Vis-à-vis Hochelaga, le mouvement de la glace, la nuit dernière a accumulé des monticules de banquises et glaçons. L'espace libre en arrière de l'île aux Millions se remplit tous les ours, c'est la glace du pont Victoria et du haut qui descend dans le courant et ne peut trouver un passage. On construit actuellement de nouvelles allèges pour les "drogues" de la Commission du Havre, et on répare les vieilles. Des équipes d'hommes sont occupés à nettoyer les rues sur le bord du fleuve. En somme, la débâcle nest attendue que dans quelques jours.

L'état de la rivière, en face du port, est le même. La hauteur actuelle de l'eau (33.7) ôte toutes craintes d'inondation. A Hochelaga, la rivière est libre sur un large espace, et la glace sur les bords des rives sud et nord se désagrège rapidement.

On dit qu'aussitôt que le chenal sera libre à Contrecoeur, la glace des lacs d'en haut passera en face de la ville. Les pompes de la ville sont encore en pleine opération et des équipes d'hommes sont prêts en cas d'inondation.

A minuit, hier soir, la ligne d'étiage de la station de pompes des rues Mill et Craig, enregistrait 15 pieds et 3 pouces et 14 pieds 2 pouces.

A 10.30 heures, hier soir, la glace s'est mise en mouvement à Hochelaga.

Tout danger d'inondation semble disparu, car l'eau a baissé de plusieurs pouces.

Lanoraie, 12 — L'eau est très haute. Depuis lundi dernier, la glace est restée stationnaire. Jusqu'ici, les côtes ne sont pas en danger.

Sorel, 12 — La rivière Richelieu charroie une énorme quantité de glaces qui vont se masser au confluent du Richelieu et du St Laurent, ou s'engouffre sous le pont de glace du St Laurent. On s'attend à voir le Richelieu complètement libre aujourd'hui.

Les dégâts de la débâcle n'ont pas été considérables. La petite flottille qui a ses quartiers d'hiver ici, n'a pas éprouvé d'avaries sérieuses, seul le petit bateau "Napierville", appartenant au capitaine Beaudoin, que l'on eut tant de peine à renflouer l'automne dernier, a été avarié. La glace a enlevé la menuiserie supérieure au bateau, qui était ancré près du pont du chemin de fer de la rive sud.

Une barge appartenant à M. Marchessault, de St Ours, a été éventrée par la glace, et la moitié de la coque est passée devant Sorel, hier avant-midi. Cette barge portait le nom de "Libéra". D'autres barges ont été aussi entraînées sur une grande distance, mais leurs propriétaires ont réussi à les mettre hors de danger, sur les bords de la rivière. Hier soir, l'eau avait, depuis le matin, baissé de trois pouces. On s'attend à la débâcle du St Laurent qui suit ordinairement de trois ou quatre jours celle du Richelieu. La navigation, comme on l'espère, sera ouverte entre Sorel et Montréal, à la fin de la semaine prochaine.

LA CHAUSSEE D'UN MOULIN DETRUITE, — DOMMAGES POUR $300.00. — LES CHEMINS INONDES.

St Roch de l'Achigan, 12 — 1 heure p. m. — La pluie n'a pas cessé depuis une quinzaine de jours, et les chemins sont impraticables.

L'eau de la rivière Achigan a tellement monté, que le chemin, de chaque côté, est inondé à plusieurs endroits.

LES PECHEURS D'EPAVES

Un grand nombre d'hommes et de jeunes gens, montés dans de légères embarcations et armés de grapins, de dards et de piques, se voient de chaque côté du Richelieu et du Saint-Laurent, recueillant les épaves que leur apporte le courant.

Quelques-uns, d'une bravoure frisant la témérité, se risquent même sur des morceaux de glace à la dérive, et déjà plus d'un bain froid a été le prix de cette témérité qui pourrait bien conduire à des accidents plus sérieux.

(De notre correspondant particulier)

Richmond, 12.—La crue des eaux diminue de jour en jour, le nettoyage des rues est presque terminé et notre coquette petite ville reprend petit à petit son ancien plumage.

La compagnie électrique est à poser un câble sous la rivière St François, afin de fournir la lumière et d'alimenter les différents moteurs. Le colonel Hurkson a eu cette heureuse idée et dans une couple de jours nous pourrons circuler la nuit dans les rues sans y laisser nos os.

LA GLACE EN MOUVEMENT

Un homme en danger de se noyer

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 12.—Je suis informé par dépêche que la glace a marché hier, au Cap à la Roche et aux Grondines. La glace du chenal et du St Maurice s'est mise en mouvement à quatre heures, hier après-midi dans l'espace compris entre son embouchure et le pont des voitures. La glace s'est amoncelée à une grande hauteur sur la pointe de l'île de La Patrie et le blocage a duré vingt minutes, puis la banquise a repris sa marche. L'eau est dans la partie intérieure des scieries de cette île. Un grand banc de glace est descendu dans le fleuve à deux heures p.m., et a continué à descendre par petits morceaux puis à quatre heures le fleuve s'est couvert de glace et la descente a continué jusqu'à 5.30 heures p.m. L'eau a monté et baissé successivement, hier après-midi. Ce matin l'eau a baissé de 3 pouces dans le St Laurent et le St Maurice. Il est descendu de la glace en assez grande quantité la nuit dernière, elle s'est amoncelée sur les quais qui bordent la ville. L'eau actuellement a baissé de dix pouces depuis avant-hier après-midi. M. George Bigue, barbier, était à la chasse aux rats musqués, à l'entrée de la banlieue avec quelques amis et il a failli se noyer en voulant débarquer du canot et sauter sur une banquise de glace qui s'est brisée tout à coup sous son poids. Ses amis ont heureusement réussi à le sauver.

Deschambault, 12.—La rivière est libre de glaces ce matin.

Ste Anne de Bellevue, 12.—La glace n'a pas encore remué en haut des rapides, à l'exception de quelques morceaux qui se désagrègent lentement.

Vaudreuil, 12.—La rivière est dans le même état qu'hier.

Beauharnois, 12.—L'eau monte.

Hudson, 12.—On traverse encore à pied. L'eau est au même niveau.

Valleyfield, 12.—La glace est ferme et l'eau baisse.

Laprairie, 12 — Un citoyen de Laprairie de passage à Montréal, ce matin, nous dit que l'eau a monté depuis le 1er avril jusqu'aujourd'hui de 9 à 12 pieds au-dessus du niveau de l'eau basse. Depuis avant-hier, elle est au même niveau, et la glace s'est mise en mouvement ce jour-là même. La quantité de glaces qui a passé sous le pont Victoria est peu considérable, et vis-à-vis Laprairie la glace est encore solide. Jusqu'ici la situation est encore menaçante, vu que d'un moment à l'autre la glace du lac St Louis peut descendre et amener un renflouement vis-à-vis et au-dessous de Montréal.

L'INONDATION AU NORD DU PONT DU ST L. ET O. PRES OTTAWA. — Dans le lointain le village de la Gatineau.

LES DEGATS CAUSES PAR L'INONDATION SUR LE CHEMIN DE RUSSELL, PRES OTTAWA

NON COUPABLES

Tel est le verdict rendu en faveur de Gannon Garrett, Dell et Newman

Brockville, Ont., 12—Le jury a rendu un verdict de non-coupable, dans la cause de Gannon Garrett, Dell et Newman, accusés d'homicide.

M. CHARLES MARCIL

Nous regrettons d'apprendre que M. Charles Marcil, député du comté de Bonaventure, à la Chambre des Communes, est retenu chez lui par la maladie.

Son médecin, le Dr Camille Bernier, nous déclare cependant qu'il n'y a rien de grave.

UN COUP DE FILET

Londres, 12—Une dépêche du général Kitchener, datée de Prétoria, le 11, dit que l'infanterie à cheval du colonel Munro, après deux heures de rude combat, a capturé 80 prisonniers, y compris le commanda Bresla, à Lietfinderyn, près de Dewetsdrop.

ASPECT DE LA PRINCIPALE RUE DE RICHMOND, LE LENDEMAIN DE LA DEBACLE QUI A EMPORTE LE PONT.

TU NE PASSERAS PAS

Tel est l'ultimatum donné à la Compagnie des Tramways

LE COMITE DES CHEMINS TIENT FERME, MALGRE L'OPINION DES AVOCATS DE LA VILLE

Qui est responsable de la mort de Bélanger

Question intéressante soulevée à ce sujet, par l'échevin Ouimet

La commission de la voirie s'est réunie hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Martineau, et elle a pris en considération une question fort importante. On se rappelle que la compagnie du chemin de fer urbain, dans le but évident de couper l'herbe sous le pied à la Montreal Terminal Railway Co., a mis la ville en demeure de fixer l'endroit précis, où doit passer sa voie projetée sur la rue des Commissaires et la rue des Communes.

Le comité des chemins, peu désireux d'accorder ce privilège, fit la sourde oreille. M. Wanklynn écrivit de nouveau au comité disant que la compagnie était décidée à commencer les travaux "nolens, volens". Cette lettre fut déférée au département en loi qui devait définir les droits de la cité sur la question. Or, voici quelle a été la réponse de nos quatre avocats :

"Afin de répondre à la demande de votre comité, nous avons pris connaissance du contrat de la Cité avec la Compagnie, ainsi que du règlement No 210, renfermant les conditions auxquelles la dite Compagnie doit être construite dans les rues de Montréal.

"La route dont il est question dans le cas actuel, est celle connue comme route 10 (route des gares ou petit chemin de ceinture).

"Par une lettre ou rapport de l'ingénieur de la ville, en date du 26 mars dernier, il appert que votre commission a, à une assemblée du 14 février dernier, décidé qu'elle ne pouvait pas donner à la Compagnie une réponse définitive lui permettant de construire la ligne sur les dites rues, cette année.

"Sans vouloir nous prononcer sur les raisons d'opportunité ou de convenance qui peuvent justifier la ville de retarder sa réponse à la demande de la Compagnie, nous sommes d'opinion que, par les termes de son contrat avec la ville, ainsi que par les termes du règlement No 210, la Compagnie a droit de demander la localisation de sa ligne dans les susdites rues, afin d'y commencer la construction de ces travaux, le tout sujet au contrôle de l'ingénieur de la ville ; et, sur le rapport de ce dernier que les rues ont la largeur voulue et suffisante pour recevoir les rails de la Compagnie, la ville ne peut empêcher cette dernière d'exécuter les conditions de son contrat."

Voici d'après le règlement le tracé de cette route No. 10:

"Voie double de la gare de la Cie du Grand Tronc, à la rue Windsor, à la rue Sainte-Catherine, à la rue Saint-Denis, à la rue Craig, à la rue Berri, à la gare de la Cie du Pacifique Canadien (gare Dalhousie) par la rue des Commissaires jusqu'à la rue McGill, à la rue Notre-Dame, à la gare de la Cie du Grand Tronc, le point de départ. Correspondance entre cette route et toutes les routes de la Cité.

Malgré cette opinion l'échevin Martineau croit qu'en vertu de la clause No 43 du règlement 210 la ville peut dire à la compagnie : vous ne passerez pas en tel ou tel endroit. Voici cette clause :

"Sec. 43.—Le tracé des route dans les diverses rues de la ville, ainsi que l'établissement des circuits et des points de correspondance, se feront et resteront sous le contrôle du conseil. Jusqu'à nouvel ordre, les chars circuleront dans les rues indiquées à la cédule des routes ci-après mentionnées et désignées au plan annexé, et les différents circuits resteront tels qu'ils sont pour le présent. Mais chaque fois que le service public l'exigera, la Cité aura le droit, par simple résolution du Conseil, de changer et de modifier ces circuits et d'ordonner de nouvelles routes ; pourvu toutefois que la Compagnie ene puisse pas être forcée d'abandonner une route déjà établie pour faire place à une autre Compagnie ; et pourvu aussi que si la ville décide d'établir une nouvelle ligne dans aucune des rues mentionnées dans les devis et non mentionnées dans la dite cédule, la Compagnie aura la préférence de construire telle ligne."

L'opinion des avocats leur fut de nouveau renvoyée pour reconsidération.

M. l'échevin Ouimet attire ensuite l'attention de ses collègues sur un jugement qui vient d'être rendu contre la ville pour la somme de $6,000.

Une action en dommages avait été intentée par un nommé Bélanger, victime d'une explosion de mine qui eut lieu lors de la construction de l'égout de la rue St André. La victime y perdit la vie. Or, dans son jugement la cour a déclaré qu'il y avait eu négligence impardonnable de la part de ceux qui dirigeaient les travaux pour la cité. M. Ouimet demande une enquête afin de savoir qui est responsable.

Il dit que les accidents de cette nature sont dus au défaut de surveillance des contremaîtres qui devraient être choisis avec plus de soin, et qui devraient être responsables, vis-à-vis la ville, des dommages causés par leur négligence.

La commission donne instruction aux avocats de la cité de lui soumettre une copie de chaque action qui sera intentée à la ville, en rapport avec la voirie, et de l'informer quand un jugement sera rendu. M. Ouimet est d'avis que si le comité eût été informé à temps, il eût pu régler cette affaire avec les intéressés, à beaucoup moins de frais.

M. l'échevin Raby se plaint de l'obstruction faite par le G. T. R., à la circulation, dans les rues Fulford, Canning, Chatham et des Seigneurs. En vertu du règlement, les wagons de ce chemin de fer ne doivent pas rester dans la rue plus de cinq minutes ; ils y stationnent des heures entières.

M. Raby demande à la commission d'appliquer le règlement.

Il ordonne à l'ingénieur, M. Barlow, de voir immédiatement à la mise en vigueur du règlement.

M. l'échevin Bumbray se présente ensuite, pour exposer le triste état où se trouve la rue Ontario, à partir de la rue Joliette jusqu'aux limites est du quartier d'Hochelaga.

La rue n'est pas drainée, et ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que les voitures peuvent y passer. Elle n'a jamais eu de trottoir, et il est presqu'impossible aux piétons de s'y aventurer.

Le représentant du quartier d'Hochelaga espère que la commission portera quelque attention à cette partie de la ville.

M. l'échevin Wilson corrobore le témoignage de M. Bumbray, et la commission promet de s'occuper de la chose.

L'échevin Martineau amène ensuite la question de l'arrosage des rues en se servant de la voie ferrée de la compagnie des tramways. Il croit que la chose serait très avantageuse pour la ville et les citoyens en général. Les grandes artères pourraient être arrosées de cette façon, ce qui permettrait de mettre plus d'hommes pour l'arrosage des rues transversales.

Ce système cependant ne paraît pas sourire à l'échevin Ouimet qui craint une réduction du nombre d'ouvriers. Il est finalement résolu de demander à la compagnie ce qu'elle chargera pour ce service.

On ajourne, après quelques affaires de routine.

SOIREES DE FAMILLE

Brillant succès remporté par les artistes hier soir

Nous sommes heureux du succès artistique qu'a obtenu, hier soir, M. Elzéar Roy dans la soirée donnée à son bénéfice. Quant au succès financier, si l'on en juge par le nombreux auditoire, il a dû être des plus satisfaisants.

On a donné, hier, "Serge Panine," drame en 5 actes, par Georges Ohnet.

M. Elzéar Roy, dans le rôle du prince Serge Panine, a été très applaudi. Le sympathique directeur des "Soirées de Famille" a fait, nous ne dirons pas un "bon prince", mais un prince superbe. Son jeu a été des plus naturels et surtout nullement entaché d'exagération.

M. Ernest Tremblay, dans le rôle de "Cayrat," s'est taillé un beau succès. Il nous fait plaisir de le reconnaître, M. Tremblay est maintenant un des favoris du public des Soirées de Famille.

Mlle Calder a été bien dans le rôle de "Jeanne de Cernay." Cependant nous lui préférons un autre genre, celui de la comédie, où elle excelle parfois.

Durant l'un des entr'actes, Mme Bianca-Lyons a gratifié l'auditoire d'une couple de soli de violon. Nous avouerons franchement que le public et nous-même serions assez embarrassés de donner une appréciation du jeu de cette violoniste, occupés que nous avons été tout le temps au jeu de physionomie et aux exercices gymnastiques de la tête et des bras. Nous le regrettons, mais c'est un fait. Que Mme Bianca-Lyons paraisse en public avec le naturel qui plaît toujours tant chez ceux qui montent les degrés de la scène, et elle y gagnera beaucoup. Se faire écouter sera le premier avantage qu'elle en retirera.

L'Orchestre de l'Union Ste Cécile avait, hier soir, un répertoire qui a été écouté avec plaisir.

A la suite d'une décision récente, les artistes des "Soirées de Famille" joueront encore deux ou trois semaines, le jeudi et le vendredi, aux prix populaires.

DELABRES

C'est l'état dans lequel se trouvent des milliers de personnes dont le système ne s'est pas débarrassé des impuretés accumulées durant l'hiver—humeurs du sang qui causent maintenant des éruptions et des sensations de faiblesse, la perte d'appétit et autres dérangements.

Hood's Sarsaparilla

Chasse toutes ces humeurs, guérit toutes les éruptions, éclaircit le teint, ramène l'appétit, renouvelle, renforce et tonifie tout le système. (3)

LE RAMONAGE DES CHEMINEES

L'échevin Lamarche veut qu'il soit fait par contrat —Soumissions pour les uniformes des pompiers

La commission des incendies s'est réunie, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Hart. Etaient présents, les échevins Lavallée, Bumbray, Lamarche, Chaussé et Tansey. On a décidé de demander des soumissions pour les uniformes d'été. Elles seront reçues jusqu'au 25 avril inclusivement. L'intention du comité est de donner tout le contrat à une seule maison au lieu de le diviser entre plusieurs soumissionnaires.

Lecture a été faite de la lettre du Bureau provincial d'hygiène, disant que la hauteur des édifices devrait être proportionnée à la largeur des rues, pour le bien de la santé publique. Déféré à l'inspecteur des bâtisses.

On s'est occupé ensuite du ramonage des cheminées. Actuellement, il y a quatre maîtres-ramoneurs qui paient une licence de $5 par année à la ville. Or, il existe, dans la cité, 40,000 cheminées environ, et pour le ramonage, l'entrepreneur charge généralement 10 cts par cheminée. L'échevin Lamarche est d'avis que la cité perd un revenu considérable avec le système actuel. Il proposera à la prochaine séance que des soumissions soient demandées et que le contrat du ramonage soit accordé au plus offrant. Il espère qu'il ne manquera pas de gens qui seraient prêts à donner $1,000 et plus pour obtenir le privilège de faire le ramonage.

Le règlement préparé par l'inspecteur des bâtisses, M. Chaussé, concernant l'emmagasinage des matières explosives, a été déféré au département en loi. Ce règlement contient 46 sections et couvre 15 pages.

NOS TROTTOIRS

Projet de réparations de l'échevin Martineau

Parlant des projets de la Commission de la voirie, relativement aux trottoirs, l'échevin Martineau s'est exprimé comme suit, hier :

"Il faut distinguer parmi les trottoirs permanents ceux pour lesquels la cité n'a plus de garantie et ceux que les entrepreneurs sont encore obligés de réparer pendant un certain nombre d'années. Les premiers sont évidemment à la charge de la cité. Ce sont tous les trottoirs en bois et les trottoirs en asphalte des rues Notre-Dame, Saint-Jacques, d'une partie de la rue Dorchester, de quelques petites rues dans le centre de la ville, de l'entre-voie, ainsi que 2 pieds de chaque côté de la voie des tramways. La Commission n'a aucun fonds pour faire les réparations nécessaires à ces trottoirs. Elle pourra probablement, cependant, en faisant certains virements de crédits, réparer les trottoirs en asphalte, mais il lui sera impossible de toucher aux trottoirs en bois, à moins que le conseil ne finisse par s'entendre sur la fameuse question des emprunts.

"Quant aux trottoirs encore garantis par les entrepreneurs, la procédure suivie jusqu'ici est si longue que la Commission est presque impuissante à faire réparer les trottoirs durant la saison convenable. Afin d'obvier à cet inconvénient, la Commission a préparé un règlement qui est sur les ordres du jour et que le conseil prendra en considération avant le 1er mai, par lequel les entrepreneurs seront tenus de réparer leurs trottoirs avant le 15 juin, et s'ils ne le font pas, le trésorier sera autorisé à mettre au crédit de la Commission de la voirie les dépôts des entrepreneurs; et sur ces dépôts, la Commission prendra les montants nécessaires pour faire les réparations."

"Et les contribuables peuvent être sûrs que, si ce règlement est adopté, ils constateront avec plaisir que les réparations seront complétées en temps convenable. Les trottoirs sont construits, non pour les entrepreneurs, mais pour le public, et c'est l'intérêt du public et des entrepreneurs que nous sommes décidés à sauvegarder."

LE "COURRIER DU CANADA"

L'honorable M. Chapais annonce qu'il a cessé de paraitre

Le "Courrier du Canada" suspend sa publication et l'honorable M. Chapais, son éminent directeur, l'annonce dans les termes suivants :

"Des circonstances indépendantes également de la volonté de notre éditeur, M. Demers, nous induisent à suspendre la publication du "Courrier du Canada".

"Il y a dix-sept ans, le 4 mars 1884, nous prenions la direction de ce journal ; et l'on nous permettra de reproduire ici quelques extraits de l'article que nous publions en cette circonstance :"

Suit, ici, l'article qui est la profession de foi du journal.

M. Chapais continue ensuite :

"Depuis que nous écrivions ces lignes, dix-sept ans se sont déjà écoulés ou dix-sept ans de luttes, de vives polémiques, de conflits souvent passionnés. Sous notre direction, le "Courrier du Canada" a traversé huit élections générales. L'affaire Riel, le mouvement national, le régime Mercier, la conférence interprovinciale, la question des Jésuites, l'agitation equal-rightiste, le coup d'Etat de 1891, l'union commerciale, la réciprocité illimitée, la question des écoles, et beaucoup d'autres questions importantes ont sollicité son attention et ses efforts. Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que nous avons fait loyalement notre possible pour suivre le programme dont nous esquissions les grandes lignes en entrant dans la terrible et dure carrière du journalisme.

"En jetant ce coup d'oeil rétrospectif sur les dix-sept ans que nous avons passés à la tête du "Courrier du Canada," ce n'est pas un adieu que nous entendons faire à nos lecteurs. Nous allons continuer à publier et à diriger comme auparavant le "Journal des Campagnes", qui a été jusqu'ici l'édition hebdomadaire du "Courrier", et nous y donnerons chaque semaine notre avis sur les hommes et les choses.

"En même temps nous allons collaborer régulièrement à l'"Evénement", dans les colonnes duquel nous traiterons surtout de questions sociales, historiques et littéraires.

"Nous espérons donc rester en contact intime avec la plupart des lecteurs qui nous ont fait l'honneur de nous accorder leur sympathique attention depuis dix-sept ans, et qui nous permettront de leur offrir ici l'expression de notre affectueuse et cordiale gratitude."

THOS CHAPAIS.

NOUVEAUX NAVIRES

La ligne Manchester augmente sa flotte

M. L. T. Purdy, de la ligne Manchester, est arrivé hier de Liverpool. La ligne Manchester, dit M. Purdy, fait actuellement construire aux chantiers de la Furness Withy and Co. trois superbes navires qui sont destinés à la route entre Montréal et Liverpool. Deux de ces navires porteront les noms de "Manchester Exchange" et "Manchester Market".

J. J. HILL

Et la vente du "Northern Pacifi"

St Paul, Minn., 12 — On lit dans le "Pioneer Press" : On reçoit la nouvelle que J. J. Hill interviendra contre la vente du chemin de fer "Northern Pacific" dans le Manitoba. I. a d'autres idées en tête concernant cette ligne.

LES CLOUS *Continuent à se montrer*

Les CLOUS sont sont le produit d'un sang pauvre et aqueux, contenant des matières impures. Les CLOUS indiquent aussi une mauvaise circulation, vu que la matière ou pus, comme on l'appelle communément, entrave la circulation, causant l'accumulation des matières délétères, qui doivent être chassées des parties congestionnées. En même temps, le sang sera enrichi et purifié par l'emploi des BURDOCK BLOOD BITTERS. La meilleure preuve que nous puissions vous donner est le témoignage des autres. En voici quelques-uns ; d'autres seront fournis sur demande aux propriétaires.

FLAT LANDS, Restigouche Co., N. B.

THE T. MILBURN CO., Toronto.

Messieurs,—Il y a quelque temps mon sang était tellement impur que j'eus de nombreux clous sur la figure et le cou, et ayant entendu parler des BURDOCK BLOOD BITTERS qu'on me recommanda comme un excellent purificateur du sang, je décidai de les essayer. Après avoir pris la première bouteille, les clous disparurent graduellement et je n'avais pas encore fini de prendre la deuxième bouteille que j'étais complètement guéri.

Votre tout dévoué,

GEO. CALDWELL.

Avez-vous des clous ? Si oui, lisez la lettre suivante de M. William Thompson, de McNeill's Mills, I.P.E.

THE T. MILBURN CO., Toronto.

Messieurs—Il y a quelque temps mon sang était tellement impur qu'il me sortit des clous sur tout le corps. J'en eus sur les jambes, le cou, les bras, et ils me faisaient tellement souffrir que je ne pouvais pas dormir la nuit. J'essayai plusieurs remèdes, mais sans en obtenir de bons résultats, jusqu'à ce qu'un ami me conseilla de prendre BURDOCK BLOOD BITTERS. Je n'avais pas encore fini d'en prendre deux bouteilles que j'étais complètement guéri ; je ne saurais trop faire l'éloge des B. B. B. comme purificateur.

Alfred Hammond, Townsend Centre, Ont., dit : "J'ai pris deux bouteilles de B. B. B., et je trouve que c'est un excellent remède contre les clous. J'ai pris ce remède il y a deux ans, et je n'ai pas eu de clous depuis ce temps. Je le recommande hautement." (6) y ou w

Melle Maud Slater, West La Have, N. E., dit : "Au printemps je souffrais beaucoup de clous ; ils apparaissaient les uns après les autres. Mon sang était impur et j'étais dans un état misérable quand je commençai à prendre B. B. B., mais avant d'en avoir pris plusieurs bouteilles, j'étais complètement guérie."

26 déc. 1900.

Mme G. Moore, de Hamilton, dit: "Je ne saurais trop recommander B. B. B. pour faire disparaître le sang impur, les clous et les plaies. C'est un remède parfait contre les clous. J'en ai fait usage pendant douze ans, dans ma famille, et je ne puis en faire trop d'éloges."

AVANT D'ACHETER AILLEURS

VOYEZ NOS MANTEAUX DE CHEMINEES, TUILES, GRILLES, PRISMES "LOOM-Y-NOOS"

WEBSTER BROS. & PARKES, 228 Saint-Jacques, Montréal.

10,12,13

Les Hémorroides

Cuisantes et Saignantes

Sont promptement soulagées et parfaitement guéries par l'Onguent du Dr Chase. Deux certificats convaincants.

M. A. Cadoret, percepteur, 1269 rue St Denis, Montréal, écrit : "Je souffrais affreusement d'hémorroides cuisantes, lorsqu'un ami me recommanda l'Onguent du Dr Chase. Il me soulagea immédiatement et m'a complètement guéri."

M. E. St Disier, marchand, Massawippi, Qué., dit : "Il me fait plaisir de déclarer qu'après avoir souffert dix ans d'hémorroides cuisantes, j'ai été complètement guéri par l'Onguent du Dr Chase. J'avais essayé sans succès plusieurs remèdes, mais comme je l'ai dit, l'Onguent du Dr Chase a opéré la guérison."

Des vingtaines et des milliers peuvent certifier que l'Onguent du Dr Chase les a guéris des hémorroides quand tous les autres moyens eurent fait défaut. Vous ne courez aucun risque à l'employer, car il est garanti guérir n'importe quel cas d'hémorroides.

En vente chez tous les marchands, ou par la poste, sur réception du prix, par Edmanson, Bates et Co, Toronto. (10)

Elevé Dessus

NESTLE'S FOOD est une nourriture complète et parfaite pour les bébés, et ressemble beaucoup au lait de la Mère. Nestle's Food est reconnu dans tout l'univers, depuis au delà de trente ans, comme nourriture de grande valeur. Votre médecin corroborera cet énoncé.

NESTLE'S FOOD est une nourriture certaine. Pour s'en servir, il suffit d'y ajouter de l'eau. Le grand danger qu'il y a de faire usage du lait de vache est alors évité.

Consultez votre médecin, au sujet du Nestle's Food et écrivez-nous pour avoir une grosse boîte échantillon et notre livre, "The Baby," qui seront envoyés sur demande.

Demandez aussi le "Baby's Birthday Jewel Book."

LEEMING MILES & CO.,

55 Rue St Sulpice, Montréal.

28—y—n

Une Carte

— AUX —

Dames de Montréal

— DES —

Dlles BELL

Du No 78, Cinquième Avenue,

VILLE DE NEW YORK

L'approche du printemps est le temps durant lequel vous devez prendre soin de votre teint. Nous espérons que vous profiterez des moyens que nous vous offrons d'améliorer votre teint, chez vous, en faisant usage de notre merveilleux Tonique pour le Teint. Il est facile à employer, et enlève de la peau, d'une manière efficace, les boutons à tête noire et autres, taches de rousseur, eczéma, toutes les rougeurs et rugosités et toutes les autres taches de quelque nature qu'elles soient. Notre Tonique pour le Teint est, dans toute la force du mot — un tonique pour le teint — non pas un cosmétique qui cache et recouvre les taches, mais une préparation inoffensive qui entre dans les pores de la peau, mettant à la surface, toutes les impuretés, les nettoie parfaitement, et rend la peau parfaite, c'est-à-dire si agréable à la vue que le moindre bouton la rendrait hideuse.

Notre Tonique pour le Teint obtient toujours du succès comme peuvent l'attester des milliers de dames qui en ont fait usage. Son prix est $1.00 la bouteille, et les dames qui demeurent à Montréal peuvent s'en procurer chez Arthur Décary, pharmacien, 1688 rue Ste Catherine. M. Décary vous montrera aussi notre traitement "Kill All Hair", une nouvelle découverte qui enlève pour toujours les poils follets et autres. Vous pouvez vous procurer gratuitement du "Kill All Hair" pour l'essayer sur votre figure, votre cou ou vos bras, en en faisant la demande à M. Décary. Ou si vous nous envoyez deux timbres nous vous enverrons gratuitement un échantillon par la poste, sans qu'il ne vous en coûte un sou. M. Décary offre aussi en vente notre merveilleux "Capilla Renova" pour faire recouvrer aux cheveux gris leur couleur naturelle ; notre "Tonique pour les Cheveux", pour enlever du cuir chevelu et des cheveux les pellicules et toutes les irritations et démangeaisons ; notre "Nourriture pour la peau", une délicieuse crème parfumée pour employer en se mettant au lit, et notre "Savon de Laine d'Agneau, exquis pour le bain et la toilette. Allez à la pharmacie de M. Décary vous faire expliquer les mérites de nos préparations ; ou si vous demeurez en dehors de Montréal, écrivez-nous et nous vous ferons un plaisir de vous donner des conseils et des renseignements gratuitement, et nous répondrons personnellement à vos lettres. Vous pouvez nous écrire d'une manière tout à fait confidentielle.

The Misses BELL

78 FIFTH AVENUE,

New York City.

83—y—n (2)

CASTORIA

Pour Bebés et Enfants.

Le Fac-similé de la Signature de Chas. H. Fletcher est sur chaque enveloppe

PACIFIQUE CANADIEN

COMMUNICATIONS DIRECTES — ENTRE — HOLYOKE, SPRINGFIELD ET MONTREAL

Départ de Montréal, *7.45 p.m.
Arrivée à Holyoke, *7.12 a.m.
Arrivée à Springfield, *7.30 a.m.
Dép. Springfield, *8.00 p.m. 9.15 a.m.
Dép. Holyoke, *8.18 p.m., 9.32 a.m.
Arr. Montréal, *8.20 a.m., 9.15 p.m.

Pas de changement de chars entre Montréal et Greenfield, Northampton, Holyoke, Springfield.

*Chaque jour, les autres convois les jours de semaine.

V. Ménard, 337 rue Main, Holyoke, Mass.
A. R. Vincent, "
Jos. D. Godu, Chambre 41, Edifice Ball et Treworgy, Holyoke.
G. N. Morris, 325 rue Main, Springfield, Mass.
E. F. Payette, 367 rue Main, Springfield, Mass.
N. Lamoureux, Indian Orchard, Mass.
A. J. Brunelle, Ludlow, Mass.

Bureau des billets de la ville et du télégraphe, 129 rue St Jacques, voisin du bureau de poste.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

THE INTERNATIONAL LIMITED

Quitte Montréal tous les jours à 9.30 a.m., arrivant à Toronto à 4.40 p.m., Hamilton 5.40 p.m., London 7.30 p.m., Détroit 9.40 p.m. (temps central), et Chicago à 7.20 le lendemain matin. Un char café-palais est attaché à ce train et un repas à la carte servi à toute heure durant le jour à la convenance des passagers.

Service rapide entre Montréal et Ottawa.

Les convois rapides partent de Montréal, tous les jours, excepté le dimanche, à 9.30 a.m. et 4.10 p.m., arrivant à Ottawa à 12.15 (midi) et 6.35 p.m.

Les convois locaux pour tous les endroits du C. A. E. pour Ottawa, partent de Montréal à 7.40 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, à 5.50 p.m. tous les jours.

Route Pittoresque PAN-AMERICAINE pour BUFFALO.

Bureau des Billets de la ville, 137 rue St Jacques et à la gare Bonaventure

Cie Générale Transatlantique

Ligne FRANÇAISE directe de New-York au Havre, Paris, France, 32 B'way, New-York.

Départ chaque Jeudi, à 10 hrs a.m., de la jetée No 42 North River, au pied de la rue Morton.

La Bretagne ....Avril 4 | L'Aquitaine.....Avril 25
La Champagne Avril 11 | La Gascogne,
La Lorraine.....Avril 18 | (Extra) Avril 27
La Bretagne.....Mai 2

Pour détails s'adresser à J. DE SIEVES, Agent général au Canada, 1672 rue Notre-Dame

14—n

POUVOIR MOTEUR

Pour Machines de toutes Sortes

Si vous désirez en avoir un qui soit propre, recommandable et toujours prêt à fonctionner, employez L'ELECTRICITE avec courant direct ou alternatif.

S'adresser à la

STANDARD LIGHT & POWER CO.,

Bureau: No 9 rue Chenneville.

123—n

Tue les rats, les souris, les coquerelles, les punaises. Pas d'odeur repoussante. Chez tous les pharmaciens ou No 381 rue Queen Ouest, Toronto. DEFIEZ-VOUS des IMITATIONS.

1.7—n

FEUILLETON DE LA PRESSE

AMES D'ELITE

46

DEUXIEME PARTIE

(Suite)

A voir ces jolies enfants, à les caresser, à frôler leurs beaux cheveux, leurs vêtements coquets, il lui semblait pour un instant abandonner sa pauvreté, sa condition obscure ; il lui semblait redevenir, durant de courtes minutes, le petit garçon, choyé, heureux, et revêtu également de beaux habits, qu'il se souvenait dans un rêve fugitif d'avoir été jadis....

—C'est impossible que je reste ainsi, finit par dire Jean presque à voix haute, le silence de ce lieu me fait peur.

Ca a l'air abandonné... Oh ! que je suis triste !...

Tant pis, je vais pousser plus loin, me rapprocher du château...

Si je pouvais seulement les apercevoir. Il me semble que ce a me consolerait !

Qu'est-ce que je risque, après tout ? D'être surpris ?

Eh bien ! on ne me mangera pas !

Allons !

L'enfant, le coeur battant de grands coups sourds dans sa poitrine, se dirigea vers Pierre-Bénite.

Bientôt il put apercevoir, à travers les arbres, les toits adoisés du château, puis les fenêtres aux persiennes closes, puis enfin les pelouses sur lesquelles ne volait plus, hélas ! le gros ballon de Paulette....

Saisi, Jean s'arrêta en face de la demeure fermée.

—Oh ! murmura-t-il, la voix étranglée, oh ! personne !... plus personne !...

Elles sont parties.... il "les" a emmenées....

Mon Dieu ! mon Dieu ! que je suis malheureux !....

Tout l'après-midi, le pauvre enfant erra aux alentours de la maison, le regard rivé aux fenêtres, évoquant, par la pensée, le souvenir des quelques jours heureux pendant lesquels il avait vécu auprès de Renée, de Paulette.... se rappelant les plus infimes détails d'ameublement de leurs jolies chambres, où, un matin, elles l'avaient forcé à entrer....

Il revoyait leurs beaux petits lits roses, tout pareils, et ces meubles si gais, blancs et bleus, qui brillaient, éclairés par le soleil entrant à flots dans la grande pièce....

Il semblait à Jean que ce coup du sort, cette brusque séparation le laisserait à jamais inconsolable....

Pour la première fois de sa vie, lui, d'ordinaire si vaillant, se désespérait....

Un grand vide était en lui...

Quelle place immense elles tenaient dans son coeur, les chères disparues !.... Une, surtout, blonde, aux grands yeux rieurs, au ravissant sourire, celle dont les bras potelés étaient les premiers qui depuis longtemps, longtemps, l'eussent caressé....

Comme elle l'avait embrassé gentiment là-bas dans la forêt, son ami Jean, la gentille Paulette, et qu'elle était délicieuse, avec ses boucles blondes ébouriffées dans sa longue chemise de nuit toute brodée !..

L'ami du garçonnet se fondait de tendresse, rien qu'à penser qu'il avait porté dans ses bras la petite fille...

—Il faut que je sache, du moins, où elles sont allées... se dit Jean au milieu de ses larmes....

Le concierge du château m'apprendra peut-être quelque chose.....

Alors, il sortit du domaine, fit un grand détour, et revint à la grille principale par la grand'route.

La femme du concierge, mère Nanette, causait sur le pas de la porte.

Elle dévisagea le garçon planté soudain devant sa chaise, et reconnut bien vite ce petit que Mlle Paulette avait ramené en voiture... un matin....

Même que le château était en révolution parce que Mme Isabelle s'était "ensauvée".

—Qu'est-ce qu'il revenait faire là ?

Telle est la question que la vieille femme posa au garçonnet, d'un ton passablement impératif.

—Madame, je vous en prie, fit Jean navré... je vous en prie, ne soyez pas fâchée contre moi !...

J'ai tant de chagrin !...

—Pauvre gosse ! murmura mère Nanette soudain apitoyée, c'est vrai que t'as une fichue mine. T'as peut-être faim et soif ?

En ce cas, entre à la maison.

L'enfant secouait négativement la tête.

—Merci, madame, merci de votre bonté, mais je n'ai besoin de rien...

Ce que je voudrais... c'est seulement un... petit renseignement.....

—Parle ! garçon.

—J'ai... j'ai appris... que M. Champart était parti avec ses filles....

—Tu retarles, petit....

Elles sont loin, ces dames, depuis mardi dernier....

—Je sais... et la voix du pauvre garçon s'étranglait de plus en plus — mais ne pourriez-vous me dire où elles sont allées ?.....

Mère Nanette hocha la tête.

—Ca, garçon, je ne te le dirai pas, vu que je n'en sais rien !.....

Le maître ne parle guère de ses affaires..... et le départ s'est décidé si vite que ces dames n'ont pas eu le temps de rien dire.

—Quel malheur ! quel malheur !..... gémit le garçonnet.

L'expression de sa figure était si touchante ; il paraissait si désolé que mère Nanette le prit tout à fait en pitié.

—Pauvre petiot, fit-elle, t'as pas l'air d'être à la noce, c'est sûr !...

T'as donc bien besoin de savoir ousqu'est monsieur, dit, fieu ?....

C'est donc bien, bien important ?...

—Pas lui.... lui ça m'est égal, soupira Jean, mais madame, et puis ces demoiselles... et puis madame.... Isabelle....

—Ah ! oui, la folle comme on dit quoique, pour une folle, elle soye quasiment plus tranquille que tout un chacun qu'a son bon sens....

Sauf la fois ousqu'elle a voulu prendre un bain froid des potron minette ; même que tu l'as tirée de là, garçon !

Au fait, t'étais bien ici, pourquoi donc que tu t'es ensauvé ?....

Ils ont raconté des tas d'histoires sur toi à l'office, et patati, et patata : que t'avais craint monsieur... parce qu'il t'avait demandé des renseignements...

C'est-y vrai, ça, dis, garçon ?

Jean, pour une seconde fois, reprit sa fière allure.

Il leva haut la tête, regarda bien en face la bavarde, et répliqua :

—Je n'ai peur de personne, madame, parce que je n'ai jamais fait de tort à personne...

Si je suis parti, c'est que... voyez-vous... j'avais besoin de me trouver libre....

L'état de jardinier est très joli, mais... enfin il ne m'a pas plu... et les grandes routes m'attirent de nouveau...

Tel que vous me voyez, ajouta l'enfant, tâchant de bien mentir, je n'aime qu'une chose, changer de pays...

Alors...

—Je comprends ça, fit la mère Nanette, y en a qu'ont la demangette de toujours trôler, paraît que c'est aussi ta maladie...

—Oui, mais... j'ai voulu revoir ces jolies demoiselles, ces dames qui ont été si bonnes pour moi et j'ai eu beaucoup de peine en apprenant leur départ...

Si je savais où elles sont, il me semble que ça me consolerait...

Aussi, madame, vous seriez bien bonne de....

—J'en sais rien, mon petit ! répéta mère Nanette en haussant les épaules, je m'échine depuis deux heures à te le répéter...

—Cependant, pour les lettres... il faut bien que vous les renvoyiez ?

—Sûr et certain, mais, d'abord, il n'en vient guère ; puis ce que je vais te dire ne te servira pas à grand'chose, fieu ! j'ai reçu l'ordre de les rendre au facteur pour qu'il les expédie à l'usine de monsieur, à Bar-le-Duc.

—Alors elles sont à Bar-le-Duc ? ces dames ! s'écria le jeune garçon, dont le coeur battit d'espoir.

Bar, ce n'est pas loin, quelques lieues seulement, et je pourrai y aller quelquefois....

—Ta, ta, ta, mon petit, m'est avis que tu fais fausse route.

Sans savoir au juste ce qu'on allait décider, ils racontaient à l'office que les maîtres ne feraient pas long feu à Bar, quelques jours à peine...et qu'après on devait s'installer dans un autre pays.

Très loin toujours, à Paris peut-être.

—A Paris ? répéta Jean désespéré.

—Voyons, gamin, ne te désole pas comme ça !

Tu me fais peine, vrai !

Tiens, d'ici trois ou quatre jours je saurai au juste, vu que Rosalie, une des femmes de chambre, est ma payse, et qu'elle doit m'écrire.

Reviens, et je te dirai l'adresse de madame, foi de mère Nanette !

Au moins tu pourras "y" écrire !

Jean n'avait plus rien à faire là.

Il remercia la brave femme et reprit le chemin de la cabane, la tête basse, la démarche lourde.

Du plus loin qu'il l'aperçut, Emile courut au-devant de son ami.

Le petit poitrinaire arriva tout essoufflé et se laissa choir sur un talus herbeux, en bégayant :

—Attends un peu, dis, Jean... je peux pas courir, tu sais...

J'ai la respiration courte... et ça me fait tousser.

Jean, sans mot dire, vint s'asseoir près du jeune garçon.

Emile, alors, ayant levé les yeux sur son ami, vit ses paupières rougies, sa pâleur, sa mine défaite...

—Ah ! bon Dieu !... quoi qu'y a !... quoi qu'on t'a fait ?... s'exclama-t-il...

—Mon vieux! mon vieux!... balbutiait Emile, pâle d'émoi, espère... elles reviendront... tu les reverras....

Et puis nous parlerons d'elles tous les trois... on se rappellera les choses.. et ça t'aidera à attendre....

Ils revinrent à la cabane lentement.

Le petit-fils du bûcheron, très las, marchait appuyé sur le bras de Jean.

La nuit tombait lorsqu'ils arrivèrent chez le père Lombard.

Un peu inquiet, le vieillard les attendait en préparant le souper.

On lui conta l'aventure, et il mêla ses regrets à ceux des enfants.

Mais de même qu'Emile, il répéta à Jean que ces dames reviendraient, qu'elles n'étaient parties sans doute que pour peu de temps.

Jean ne demandait qu'à se laisser persuader.

(A suivre)

Magog, 10 février 1898.

M. J. A. E. Gauvin, Phar., Montréal.

Cher Monsieur, — Je crois de mon devoir de vous féliciter du résultat magnifique que j'ai obtenu par l'emploi de votre Sirop d'Anis.

Je puis le recommander avantageusement contre le manque de sommeil chez les enfants, les coliques, la toux et la dentition. Bien à vous,

M. GILBERT, maire de Magog.

Prix de la bouteille 25 cents. En vente partout. (4)

CE QUI EST VRAI

Ceux qui disent que tous les remèdes sont bons ont tort. Le BAUME RHUMAL seul est vraiment efficace contre les affections de la poitrine. 135—2

POUR GUERIR LA GRIPPE EN DEUX JOURS

LAXATIVE BROMO-QUININE enlève la cause 73-n

—Les mères trouveront que le Sirop Calmant de Mme Winslow est le meilleur remède pour les enfants. 25c la bouteille. 1—187—n

SPORT

LORD MINTO OFFRE UN PRIX POUR LE CONCOURS HIPPIQUE

Le tournoi de boxe de la C. A. A. U. — La rencontre Pelletier-Bourret — Nouvelles des lutteurs à bras le corps

CHEVAUX TROTTEURS

LE CONCOURS HIPPIQUE

LE GOUVERNEUR GENERAL DONNE UN PRIX

L'exécutif de l'Association de l'Exposition de chevaux de Montréal a décidé de tenir sa seconde exposition annuelle de chevaux les 9, 10 et 11 mai, à l'Arena, angle de la rue Ste Catherine et de l'avenue Wood.

Comme l'an dernier, l'exposition aura lieu sous le patronage du Montreal Hunt, et un grand nombre de patrons en tête desquels se trouve Son Excellence le gouverneur-général, ont manifesté l'intention d'être présents, et un nombre plus grand encore de membres du parlement et de citoyens éminents ont consenti à agir en qualité de comité honoraire et de commissaires.

La liste des prix est non seulement longue, mais extrêmement libérale dans les montants affectés aux différentes classes, qui sont au nombre de cinquante-deux, et comprennent toutes sortes de chevaux, depuis les gros animaux de trait jusqu'aux plus petits poneys. Pur sang, chevaux de cavalerie, chevaux de route, clydes, shires, chevaux de harnais, chevaux de promenade, trotteurs, tandems, four-in-hands, chevaux de selle, pour la chasse, sauteurs, ponys de polo et un grand nombre de classes spéciales. Les montants moyens dans chaque classe — divisés en trois prix — sont : $60, $30 et $15, avec quelques courses spéciales jusqu'à $150 et $200 pour l'animal gagnant le premier prix.

Quelque chose qui est de nature à faire plaisir, c'est que le gouvernement provincial a bien voulu encourager la seconde exposition annuelle de chevaux de Montréal en lui faisant un don de $500.

C'est certainement un mouvement généreux de la part de nos représentants au local, car rien ne contribue autant à l'amélioration des différentes races que la mise à l'épreuve de leur ardeur et de leurs qualités, telles qu'elles se révèlent dans ces occasions.

L'administration a complété les arrangements avec toutes les lignes pour transporter les exhibits à l'exposition, au prix d'un passage simple aller et retour, et des excursions spéciales auront lieu durant l'exposition, en sorte que ceux qui le voudront pourront visiter Montréal à peu de frais et, par la même occasion, voir la plus belle exposition de chevaux qui ait jamais eu lieu dans la province.

Son Excellence le gouverneur général n'a pas simplement manifesté son intérêt dans le concours hippique, en lui accordant son patronage, et en promettant d'y assister, mais en accordant un prix spécial dans le but d'encourager l'élevage des chevaux de cavalerie.

Le prix de Son Excellence est de $50, et une coupe évaluée à $25. Les entrées seront closes le 30 avril, et devont être adressées à W. Northey, chambre 11, hôtel Windsor, Montréal.

Voici les conditions pour le prix du gouverneur général :

Chevaux de 4 ans, jument ou cheval hongre, élevés au Canada, et convenables pour la cavalerie. Ces chevaux doivent avoir été engendrés par un pur sang sujet à l'approbation des juges.

Hauteur, pas moins de 15 mains et pas plus de 15.3. On devra produire la généalogie de l'animal.

Le second prix dans cette classe, sera de $20, et a été donné par l'honorable Sidney Fisher.

COURSE ENTRE AMBLEURS POUR UN PARI DE $5,000

Boston, 12 — Les deux fameux ambleurs Anaconda, 2.02¼, et Frank Bogash, 2.03¼, courront probablement l'un contre l'autre pour un pari de $5,000 chaque côté.

Un représentant de George W. Dyke, le riche Bostonien, propriétaire de Frank Bogash a eu une entrevue avec Edwin C. Rice, propriétaire d'Anaconda.

M. Rice a dit à un journaliste que les conditions de la rencontre avaient été réglées et que le contrat serait signé dans quelques jours.

La course aura probablement lieu à Readville. M. Rice est prêt à faire courir son cheval contre Coney, Searchlight, Joe Patchen et Frank Bogash, pour un pari de $2,500. Anaconda et le reste des chevaux de course de M. Rice partiront aujourd'hui pour Dover, N. H., où ils seront entraînés par Jack Trout.

M. Rice n'a que 21 ans et est millionnaire.

VICTOIRE POUR UN JOCKEY AMERICAIN

Londres, 12 — Le Granby Handicap de 100 souverains, couru hier, à la réunion de Croxton Park, a été gagné par Orkiney, monté par Danny Maher.

LA CARRIERE DE BALLEYHOO BEY FINIE

Ballyhoo Bey, le fameux poulain de William C. Whitney, qui a gagné l'an dernier, à Paris et dans le Futurity et les Flatbush Stakes, ne figurera plus désormais parmi les coureurs de première classe, et sa carrière qui s'annonçait à son début comme devant être si brillante, est finie. Ballyhoo Bey devait prendre part cette saison, aux plus grande courses pour chevaux de trois ans, comme le Belmont Stakes et le Realization.

Une maladie qui l'a miné tout l'hiver lui a enlevé son haleine, et il ne pourra plus désormais faire de longs efforts.

ATHLETISME

LA RENCONTRE BOURRET - PELLETIER

ELLE AURA LIEU LE 16, A SHERBROOKE

LISTE DES TOURS DE FORCE

Sherbrooke, 12 — Voici les tours de force que devront accomplir Pierre Pelletier, de Sherbrooke, et Arthur Bourret, de Montréal, dans leur rencontre qui aura lieu le 18 avril prochain, au patinoir de cette ville, pour une bourse de $200, ou plutôt un pari de $100 de chaque côté.

Pelletier poursuit son entraînement avec vigueur et il a bon espoir de vaincre.

La soirée sera ouverte par une rencontre de cinq reprises entre Bégin et Carey, une lutte à bras le corps aura aussi lieu entre deux amateurs locaux.

Voici les dix tours de force qui seront accomplis par nos deux champions.

TOURS DE PELLETIER

1. Lever deux haltères à l'épaule et les pousser au bout des bras au-dessus de la tête de n'importe quelle manière.
2. Lever un haltère au-dessus de la tête de n'importe quelle manière et le jeter d'une main à l'autre, le laisser tomber dans la main du bras et le jeter d'un bras à l'autre.
3. Lever une barre à sphères au bout des bras au-dessus de la tête de n'importe quelle manière.
4. Lever un haltère à l'épaule sans toucher le corps et le pousser au bout du bras sans plier le corps, se baisser, en ramasser un autre et le monter au-dessus de la tête de la même manière que le premier.
5. Lever une charge morte d'une seule main avec l'aide d'une poignée.

TOURS DE BOURRET

1. Lever un poids à genoux, d'une seule main au-dessus de la tête.
2. Lever deux haltères couché sur le dos.
3. S'asseoir sur une chaise et lever un haltère au-dessus de la tête d'une seule main.
4. Lever un poids des deux mains à l'épaule et le pousser au-dessus de la tête à bras tendu d'une seule main.
5. Lever de terre des deux mains un certain nombre de poids placés sur une plateforme.

LUTTE A BRAS LE CORPS

Albert Laforest, qui a lancé un défi à Joseph Fournier, le 2 avril dernier, pour une lutte à bras le corps, est prié de se rendre à la salle de tempérance ce soir, sans faute, de 7 à 8 heures, pour arrangement avec Joseph Fournier.

LA LUTTE DE LUNDI SOIR

La lutte Little-Ronaldo ne passera certainement pas inapperçue, car les amateurs de ce genre de sport comprennent que Little devra donner lundi soir, la mesure de sa force, ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici. Quelque soit le résultat de la lutte, le public a l'assurance de voir une rencontre d'une heure, dans laquelle les combattants devront faire les plus grands efforts.

Etant donné le fait que Ronaldo excelle dans la lutte genre gracco-romain, on conçoit que son adversaire aura une rude tâche en essayant de le renverser cinq fois en une heure.

Après cette lutte, Little essaiera de décider Roeber à le rencontrer ici, le 24 mai, aux mêmes conditions avec lesquelles il s'est mesuré avec Janking, à St Louis, ces jours derniers.

BASEBALL

LA LIGUE DE MONTREAL

La ligue de baseball Montréal aura une assemblée demain soir, au restaurant Morin, afin de compléter les arrangements pour la saison.

Les clubs désirant en faire partie sont priés d'envoyer des représentants à l'assemblée, qui aura lieu au restaurant Morin, rue Ontario.

LES MASCOTTES II AURONT DEUX EQUIPES CETTE ANNEE

LE NATIONAL ET LE NATIONAL INDEPENDANT

Le club de baseball Mascotte II a tenu hier soir, une assemblée très importante, au restaurant Morin. Il a été décidé que le club aurait deux équipes cette année. La première portera le nom de National, et jouera des parties d'exhibition avec les meilleurs clubs de Montréal, et des environs, mais ne fera aucun effort pour être admis dans la ligue Provinciale.

La deuxième équipe portera le nom de National Indépendant, et succèdera au Mascotte II, dans la ligue de Montréal.

Les joueurs seront les mêmes et il n'y a que le nom de changé.

Les élections du club National Indépendant ont eu lieu hier soir, et ont donné le résultat suivant :

Président — Albert Decelles.
Vice-président — Jos. Morin.
Gérant — Brière.
Capitaine — H. Mercier.

L'assemblée pour l'élection des officiers du club National aura lieu le 24 courant.

UNE VICTOIRE POUR MONTREAL

Chester, Pa., 12 — Montréal n'a eu aucune difficulté à battre le Rahway A. C. Score :

MONTREAL

	R.	H.	O.	A.	E.
Johnson, 2 b.	2	2	5	1	0
Odwell, c. f.	3	2	1	0	0
Egan, l. f.	1	1	0	0	0
Delehanty, 1 b.	1	1	13	0	0
Quinlan, s.s.	1	1	0	3	0
Shanahan, 3 b.	2	2	1	0	0
Souders, r.f.	0	1	2	0	0
Shindl, c.f.	2	0	1	1	0
Felix, p.	1	0	1	5	0
Brown, p.	1	1	0	0	0
Total	14	11	24	10	0

RAHWAY A. C.

	R.	H.	O.	A.	E.
Caffey, s.s.	0	1	2	4	2
Setley, 1 b.	1	1	10	0	0
Orth, 2 b.	0	0	3	3	1
Stiebeck, c. f. et p.	1	1	0	1	0
Doyle, 3 b.	0	0	3	1	1
Doran, c.	1	1	3	2	2
O'Brien, r.f.	1	0	1	0	0
Hess, l.f.	1	1	1	1	1
Hether, p. et c.f.	0	0	1	4	0
Total	4	5	24	15	7

Score par inning :

Montréal . . . . . .31021322—14
Rahway A. C. . . . . .00100012— 4

Points mérités, Montréal, 4. Coups bons pour deux buts, Odwell, Egan, Quinlan, Sheehan, Brown, O'Brien. Home runs, Hess, Stiebeck. Double play, Orth, Coffey, Setley. Retiré au bâton par Felix, 3 ; Brown, 1 ; Henther, 2.

LES PRATIQUES DE TORONTO

Paterson, N. J., 12 — Le club Toronto a eu hier sa première vraie journée de printemps depuis son arrivée ici, et a eu une bonne pratique.

Plusieurs des joueurs ne sont pas en bonne condition. Hargrove ne pourra pas jouer avant quelques jours encore, mais va s'améliorer rapidement.

Le club partira aujourd'hui pour Philadelphie, où il jouera deux parties.

On s'attend à ce que Carr rejoigne le club à cet endroit.

LA BOXE

LES CHAMPIONNATS DE LA BOXE

LE GRAND TOURNOI DE TORONTO COMMENCE HIER SOIR

Toronto, 12 — Les épreuves éliminatoires dans le tournoi de boxe organisé par la C. A. A. U., pour décider du championnat amateur, ont commencé hier soir, au patinoir de la rue Mutual. Le tournoi est sous les auspices de l'Argonaut Rowing Club.

Les combattants, hier soir, étaient pour la plupart des jeunes gens qui ont échangé de solides coups qui ont fait jaillir le sang quelquefois, mais nombre d'entre eux ne connaissaient presque pas l'art de se défendre.

Le tournoi se continuera aujourd'hui et demain.

Voici les résultats des rencontrer d'hier :

Classe bantam, 105 livres — C. Godwin, "F" Bicycle Club, Toronto, a battu Bert Joslin, Jubilee Athletic Club, Toronto ; J. Rowe, Waverley Athletic CFlub, Toronto, a battu Bert Gale, Riverside Club, Toronto ; A. L. Hewitt, Toronto Lacrosse Club, a battu Douglass Hallam, Toronto Boxing Club.

Classe featherweight, 115 livres — Thomas McCarthy, Ontario Athletic Club, Toronto, a battu Ben Milne, "F" Bicycle Club ; Wm Harrison, R. C. B. C., Toronto, a battu T. Hanley, Shamrock A. A., Montréal ; Claude Alsthorp, Toronto Boxing Club, a battu Arthur Edmonds, National Baseball Club.

Classe light weigts, 135 livres — Vivian Austin, champion canadien, Ottawa, a battu William Fellowes, Toronto Boxing Club ; Harry Bremner, "B" Bicycle Club, a battu Loudon B. Arthur, Toronto Boxing Club.

CHAPEAUX NOUVEAUX

Dans les genres français, pour messieurs. Nous en avons des spécialités que vous ne saurez trouver ailleurs. Clavet et Ginchereau, 1437 rue Ste Catherine.

ILS TRICHAIENT AU JEU

Liverpool, 12 — Un scandale commis à bord du paquebot "Teutonic", arrivé hier de New-York, a mis en émoi, au cours de la traversée, tous les passagers de première cabine.

Deux individus, vêtus en grand seigneur, ont été surpris à tricher au jeu, pendant une partie de poker. Ils ont été forcés de restituer un millier de dollars qu'ils avaient habilement filoutés.

Il Serait Difficile d'en Trouver un Meilleur,

Ce sont les Véritables Cigares du Temps.

S. Davis & Sons.

CLEAR HAVANA CIGARS DE FABRICATION CUBAINE

Détaillés à 10c, 2 pour 25c, 15c et 20c.

LA SEMAINE COMMERCIALE

Montréal, 12 avril 1901.

Les fêtes de Pâques, le mauvais temps, la condition impraticable des chemins, tout se réunit pour arrêter le mouvement commercial.

La débâcle a commencé sur les rivières tributaires du Saint-Laurent et a causé en maint endroit des inondations désastreuses.

A Montréal, le fleuve a inondé nombre de caves, la station de pompes n'ayant pu suffire à empêcher l'envahissement des eaux. Cela prouve que la construction du mur de revêtement permanent ne sera pas un remède absolu; tant que les égouts déboucheront dans le fleuve au-dessus du courant Sainte-Marie.

ANIMAUX DE BOUCHERIE

Les derniers avis d'Angleterre rapportent une demande tranquille et des prix faibles pour le bétail canadien.

Aux abattoirs de l'Est, hier, il y avait en vente 350 bêtes à cornes, et 300 veaux.

Le bétail s'est assez bien vendu et les veaux ont obtenu des prix raisonnables. On a payé :

Boeufs de choix, la livre, sur pied, 4¼ à 4½ cents.

Boeufs, bons, la livre, sur pied, 3¾ à 4 cents.

Boeufs, moyens, la livre, sur pied, 3 à 3½ cents.

Boeufs, communs, la livre, sur pied, 2 à 2¾ cents.

Veaux, la pièce, $1.50 à $7.

Les porcs gras sont toujours rares, les prix sont très fermes ; on les a payés hier de $6.75 à $7 les 100 livres, sur pied.

BEURRE ET FROMAGE

Le marché du beurre de beurreries devient plus facile, quoique nous ne soyons pas encore au plein de la fabrication et que les mauvais chemins empêchent les cultivateurs de porter aux fabriques autant de lait qu'ils voudraient.

On paie en ce moment le beurre de choix, livré à Montréal, 20 cents la livre, en boîtes ou timettes, ce qui représente pour la majorité des beurreries 19¾ cents à la campagne.

On détaille ici à 21 ou 21½ cents.

Il n'y a que très peu de beurre de ferme frais sur le marché ; on le cote de 17 à 18 cents.

Le vieux beurre n'a pas de marché, sauf le vieux beurre de ferme de Manitoba, qui se vend pour l'industrie à 10 ou 11 cents la livre.

Pas de mouvement dans le fromage d'automne, dont les prix sont nominaux.

Il est arrivé sur notre marché cette semaine quelques petits lots de fromage nouveau du Haut Canada, qui a été payé 9 cents en gros.

BOIS DE CONSTRUCTION

Les nouvelles du marché anglais pour les chargements ne sont pas meilleures ; il est probable que les exportations de cet été seront diminuées à moins que les négociants exportateurs ne se décident bien vite à faire des concessions.

Cela nous présage une fabrication moins considérable aux scieries cette saison, et une diminution des "culls" disponibles pour le marché local.

Nos marchands de bois ne comptent pas trop en conséquence sur une diminution de prix pour la consommation domestique, à moins que le marché des Etats-Unis prenne beaucoup moins de bois que l'année dernière.

La perspective pour le marché local n'est pas très encourageante au point de vue de la demande, car la construction ne paraît pas devoir être très active.

CUIRS ET PEAUX

Dans les cuirs à chaussures, les prix se maintiennent, malgré que la demande soit tranquille, en raison de la modicité des stocks, mais dans les cuirs à harnais, on sent une certaine faiblesse provenant d'une plus grande abondance de l'offre ; on nous dit même qu'une maison de notre ville a baissé ses prix de 1 cent par livre.

Pas de changement dans les peaux.

On paie à la boucherie : 8 cents pour No 1, 7 cents pour No 2, 6 cents pour No 3 ; 8 cents pour les veaux No 1, et 6 cents pour No 2.

Les moutons se paient 90 cents et les agneaux du printemps 10 cents la pièce.

DRAPS ET NOUVEAUTES

La température abominable de la semaine de Pâques a fait beaucoup de tort au commerce de détail de nouveautés et de modes.

Le printemps ne se décide pas à venir et les acheteurs remettent de jour en jour à faire leurs emplettes de marchandises d'été.

Le gros est tranquille, les voyageurs sont retenus par les mauvais chemins et les marchands de la campagne ne viennent pas à la ville. Il n'y a pas de changement de prix à signaler dans les grandes lignes.

EPICERIES

Le commerce régulier du gros est tranquille, d'abord par suite des mauvais chemins, ensuite par raison de l'écoulement des marchandises endommagées lors de l'incendie de la maison Hudon, Hébert et Cie, qui gêne naturellement le placement des marchandises régulières.

Les assurances ont pris à leur compte pour $115,000 de marchandises qui se vendent à l'encan, et la maison Hudon, Hébert et Cie en a encore presque autant qui, ayant eu quelque détérioration par l'eau et la fumée, doivent être vendues à une réduction de 10 à 20 pour cent.

La plupart des autres maisons attendent que cette liquidation soit terminée, faisant des concessions autant que possible, mais ne pouvant guère offrir des marchandises saines aux mêmes prix que celles qui sont endommagées et sur lesquelles on a déjà réalisé une certaine proportion du prix.

Ces conditions existent surtout pour les thés, les fruits secs et les conserves.

Une nouvelle baisse s'est produite sur la mélasse, par suite de l'arrivée à Halifax d'un chargement de la nouvelle récolte de Barbades.

On cote maintenant 32 cents en tonnes, 34½ cents en barriques, et 35½ cents en petits fûts, avec 1 cent de moins pour les lots de char. Ces prix sont pour la région délimitée dans notre liste précédente revue ; à l'est de Trois-Rivières, les prix sont ouverts.

Les raffineurs ont profité d'une hausse à New-York pour augmenter les prix des sucres ici de 10 cents par 100 livres.

Ces prix sont maintenant : jaunes, de $3.70 à $4.35 ; extra ground, en quarts, $5.15 ; boîtes, $5.35 ; ½boîtes, $5.40 ; cut loaf, en quarts et caisses, $5.15 ; en ½ quarts et ½ caisses, $5.25 ; powdered, en quarts, $4.90; en boîtes, $5.10 ; granulé en quarts, $4.55 ; en ½ quarts, $4.70.

Il y a hausse de 10 cents sur le sel fin, en quarts. Le riz Patna, importé, est en hausse de ½ cent la livre, faisant de 4¼ à 4½ cents la livre, suivant empaquetage ; les sacs sont de 224, 112 et 56 livres respectivement.

On dit qu'il est impossible de se procurer des raisins Sultana de bonne qualité sur le marché.

Il y a peut-être quelques petits lots en offre, achetés à New-York, mais qui sont trop communs pour le commerce d'épicerie.

FERS, FERRONNERIES ET METAUX

Marché tranquille en attendant l'ouverture de la navigation. Peu de changement dans les prix.

L'avance de 40 cents par 100 livres pour le fil de fer huilé et brulé a été enlevée, cet article se vend maintenant aux mêmes prix que le fil de fer poli. Le fil de fer galvanisé est en baisse de 10 à 30 cents suivant le numéro.

HUILES, PEINTURES, ETC.

Nous avons à signaler une hausse de 2 cents sur l'huile de graine de lin, qui fait 71 cents bouillie et 68 cents crue, net, au comptant.

Par contre, l'essence de térébenthine a baissé de 3c à 56c au comptant. Pas de changement dans les peintures, verres à vitres, etc.

PRODUITS DE LA FERME

Les oeufs sont fermes aujourd'hui, à 13c, par suite de la diminution des arrivages, causée par les mauvais chemins.

Le sirop d'érable — vrai — se vend de 6½ à 7c à la livre, et 90c le gallon. Le sucre d'érable vaut de 9½ à 10c la livre. Ces marchandises sont malheureusement trop souvent falsifiées. Les détailleurs qui tiennent à satisfaire leur clientèle devraient prendre soin de s'assurer qu'ils achètent l'article véritable.

Les pommes de terre n'ont pas de vente en gros ; les détailleurs en sont encombrés. Les oignons sont fermes et en demande à $3.25 et $3.50 le quart.

Pas de changement dans les pois à soupe ni dans les fèves.

Le marché du foin pressé est toujours soutenu par les achats que l'on faits pour le compte du gouvernement, et tant que ces achats continueront, les prix se maintiendront. Le marché anglais est faible ; celui des Etats-Unis est soutenu.

SALAISONS

Depuis notre dernière revue, le lard américain a haussé de $1.00 par quart ; on le cote aujourd'hui de $22.00 à $22.50. Le lard canadien est resté au même prix qu'avant. La graisse a augmenté de prix ; pure, de $2.20 à $2.40 ; pure de panne, $2.60 ; Fairbank composée, de $1.75 à $1.81 le seau, suivant quantité.

UNION TYPO

NOUVELLES OUVRIERES

Les peintres ont eu un joli succès à leur assemblée d'hier soir

ILS SE RECONSTITUENT EN UNION

Une nouvelle assemblée de cette corporation sera convoquée prochainement

DES MARCHANDS DE LA VILLE D'OTTAWA

Se déclarent pour les travailleurs contre un monopole

GREVE DANS L'INDIANA

Les Typographes auront une grande assemblée, demain soir

LES TONNELIERS ORGANISENT UN PIQUE-NIQUE

L'assemblée des peintres en bâtiment convoquée par l'organisateur de la Fédération Américaine du Travail, M. Joseph Ainey, dans le but de constituer en syndicat professionnel les membres de cette corporation, a eu lieu hier soir, dans la salle du Label Bleu, 560, rue Dorchester, avec tout le succès désiré. M. Ainey qui fut invité à présider démontra dans un discours éloquent les grands avantages de la solidarité sur l'isolement pour les travailleurs. Il passa en revue quelques-uns des grands travaux accomplis par les sociétés ouvrières pour l'amélioration du sort des différentes classes de salariés, particulièrement par les unions de l'industrie du bâtiment.

M. Ainey fut suivi de M. Berthiaume, de l'Union des charpentiers-menuisiers, qui prouva que la nécessité de l'organisation pour les travailleurs était chose maintenant reconnue par tous les grands hommes qui s'occupent du mouvement social à quelque classe de la société qu'ils appartiennent et cita notamment les paroles prononcées sur ce sujet par Mgr Bégin, de Québec, lors du lockout proclamé par les patrons cordonniers de cette ville, l'automne dernier.

M. Mack, de l'Union Typographique de Montréal, fit également un excellent discours sur les mêmes sujets que les orateurs précédents avaient traités. Puis M. Charpentier de l'Union des briquetiers termina la série de ces remarques sur le travail organisé par un chaleureux appel à l'esprit de solidarité des peintres.

Le résultat de l'assemblée fut qu'une vingtaine de peintres, plus que le nombre suffisant, se groupèrent aussitôt pour demander une charte à l'Union Internationale des peintres de l'Amérique. Un bureau protem a été élu, en font partie M. G. Corbin, président, F. Gravel, secrétaire et E. Trudel, trésorier.

Les peintres et décorateurs ont été longtemps syndiqués et en 1893 leurs deux unions comptaient aude-là de quatre cents adhérents dont plusieurs d'entre eux étaient à l'assemblée d'hier soir, prêts à se remettre à l'oeuvre comme jadis pour unir tous leurs confrères dans une grande société, afin de leur favoriser les moyens d'améliorer leur condition de travail qui est maintenant déplorable.

D'après les vieux membres de l'ancienne union, ce qui a le plus contribué à la décadence de celle-ci, ça été sa séparation de l'Union Internationale, pour faire plaisir à une minorité qui prétendait ne pas vouloir adhérer à la société parce qu'elle était affiliée à l'Union Internationale, et qui, cependant, sont demeurés en dehors des rangs quand même après la sécession.

C'est le 17 novembre 1895 que cet acte était accompli. Voyant que les récalcitrants ne tenaient pas à leur promesse, l'Union revint, quelque temps après, sur sa décision, et retourna à l'Union Internationale, mais le manque de fermeté montré par la majorité, en cette circonstance, devait être fatale à cette belle société.

Tout cela est aujourd'hui oublié, et depuis, les esprits se sont bien modifiés à l'égard de la solidarité internationale, ce qui permet de préjuger que les peintres peuvent maintenant travailler à leur réorganisation avec la certitude de redevenir aussi fortement unis qu'autrefois, sous la bannière de la grande Union Internationale de leur métier.

Une autre grande assemblée sera tenue dans la même salle qu'a eu lieu la réunion d'hier soir, le lundi, 22 du mois courant. Les peintres, les décorateurs, et les vitriers sont tous invités à assister à cette assemblée.

* * *

Une soixantaine de marchands d'Ottawa viennent de se signaler par un acte de justice, qui mérite d'être signalé.

Pour des raisons inavouées, la direction du bureau local de la "Dominion Transportation Co." avait commencé à remplacer graduellement ses camionneurs par des étrangers, qu'elle faisait venir de Montréal.

Samedi dernier, le groupe des anciens employés, au nombre de quinze, qui n'avaient pas encore été congédiés, résolurent de faire un effort pour se protéger en quittant le travail, après avoir donné avis à leurs supérieurs qu'ils ne remonteraient sur leur voiture que quand on leur aurait promis un emploi permanent.

Soixante marchands, instruits de ce qui s'était passé, résolurent de prendre fait et cause pour ces humbles employés, que le caprice de quelques officiers de la compagnie menaçait de jeter dans la plus profonde misère.

Ils écrivirent en conséquence une lettre collective à la compagnie pour la prévenir que, si elle n'acquiesçait pas aux réclamations de ses camionneurs, ils organiseraient, pour leurs propres besoins et ceux du public, un nouveau service de voitures de transport.

Cette menace a eu tout le succès attendu, et les représentants de la "Dominion Transportation Co." se sont empressés de faire revenir les grévistes et de leur accorder leurs réclamations.

Si tous les marchands comprenaient ainsi que leur devoir, comme leur intérêt, est de prendre le parti des faibles contre les forts, de se solidariser avec la classe des consommateurs et des producteurs contre les monopoles, ce serait le plus grand pas fait vers la solution du problème social.

* * *

Le travail est complètement suspendu dans le district minier d'Indiana, où plus de 3,000 mineurs syndiqués se sont mis en grève, par suite d'un malentendu au sujet de la poudre utilisée dans les mines. Lundi prochain, l'Union des mineurs aura une conférence avec les patrons à Brazil. Il est à espérer qu'un arrangement à l'amiable interviendra.

* * *

L'Union Typographique Jacques-Cartier, No 145, tiendra une assemblée spéciale, samedi soir à 8 heures, à la salle de l'Union Saint-Joseph, rue Sainte-Catherine. Des communications du plus haut intérêt seront déposées devant l'Union.

Tous les membres sont instamment priés d'être présents.

* * *

Le syndicat des tailleurs de granit s'est prononcé contre le travail à la pièce et a fixé son tarif des salaires à $2.50 par jour. Ce nouveau tarif devra être appliqué le premier juin prochain.

Une grande assemblée publique de cette corporation est convoquée pour le jeudi, le 18 du mois courant, à la salle des Chevaliers du Travail, 662½ rue Craig, à huit heures du soir.

* * *

L'Union des tonneliers a décidé de chômer la fête du premier juillet par un grand pique-nique. Les adhérents Verdon, Lortie, Pepin, Howard, Marsolais, Daoust et Letourneau ont été désignés pour organiser ce pique-nique.

* * *

Le Conseil Central des Métiers et du Travail a eu une importante assemblée, hier soir, à laquelle plusieurs discussions d'intérêt public ont été soutenues.

* * *

Les Etats-Unis, l'année dernière, ont exporté à l'étranger pour deux millions de produits de plus qu'ils en ont importé. Les économistes calculent que c'est là un grand avantage pour le peuple américain. Les ouvriers qui se mêlent de choses qu'ils ne connaissent pas, se demandent s'il n'aurait pas été, au contraire, plus avantageux pour les citoyens de ce pays que ce blé, que ce coton, que ce sucre, que ce bois, que ce fer, que ce charbon que ces deux billions de produits représentent fussent dépensés par le peuple américain au lieu de l'avoir été par des étrangers.

En d'autres termes, il se demande comment il peut se faire qu'il soit plus avantageux de travailler plus pour les autres que les autres travaillent pour soi.

* * *

Le "Petit Sou" apprend que M. Waldeck-Rousseau vient d'envoyer à certains préfets une circulaire confidentielle dans laquelle il leur ordonne de prendre des mesures rigoureuses contre les ouvriers italiens. A la moindre discussion de ceux-ci, ils seraient frappés d'expulsion et reconduits immédiatement à la frontière.

* * *

Suivant la "Gazette de Francfort", l'empereur Guillaume a fait, le 31 mars, à l'inauguration du monument de l'empereur Guillaume Ier, un discours à son entourage, dans lequel un des passages les plus fortement accentués développe la doctrine des "Baïonnettes contre le peuple déchaîné". A force de vouloir exercer ses soldats à tuer les citoyens, Guillaume finira par se faire craindre suffisamment pour créer l'unité de la nation contre ses idées d'autocratie.

DES OUVRIERS DANS LA DETRESSE

Les laminoirs de Peck & Co cessent leurs opérations, faute de pouvoir pour les faire fonctionner

Environ 500 hommes employés aux laminoirs de MM. Peck, Benny et Cie., sont sans emploi depuis près d'un mois et commencent à se ressentir des rigueurs de l'hiver. Cet état de choses est dû à ce que l'eau du canal ayant été retirée pour permettre au gouvernement d'y faire exécuter certaines réparations, les pouvoirs d'eau des laminoirs alimentés par le canal se sont vus forcés de suspendre leurs opérations.

Les années précédentes l'eau était retirée du canal généralement vers le 20 de mars, cette année, elle a été retirée cinq jours plus tôt. Le total des gages payés aux employés du laminoir représente une moyenne de $2,000 par jour, de sorte que l'on peut facilement en conclure que cet arrêt involontaire des travaux cause un tort considérable aux employés.

"Je crains beaucoup," disait hier M. James H. Peck, "que nos usines ne soient en pleine opération avant le 1er de mai.

NOUVELLES DE TORONTO

Toronto, 12 — Au commencement de la session, le gouvernement d'Ontario décida de donner un octroi de $5,000 par année à l'Université Queen's, et maintenant, il vient de décider de lui octroyer $100,000, pour un édifice.

—Le Dr J. Archer Watson, chirurgien bien connu de cette ville, a été tué instantanément, à la traverse du Pacifique Canadien, hier midi.

Le docteur conduisait un cheval incontrôlable, qui, parvenu sur la voie ferrée, refusa d'avancer et de reculer, et fut frappé par un train. Homme, cheval, voiture, tout fut projeté en l'air, et il ne reste plus qu'un horrible mélange.

—Les compagnies suivantes doivent être incorporées prochainement :

Muskota Navigation Company, Limited, capital $500,000 ; bureau central, Toronto ; Midland Towing and Wrecking Company, capital, $100,000 ; the Midland Iron and Steel Construction Company, capital, $40,000 ; the Midland Navigation Company, capital, $200,000 ; Capital Publishing Company, Ottawa, capital, $25,000 ; Press Publishing Company, Toronto, capital, $25,000.

SOIREE A ST VINCENT DE PAUL

Donnée demain soir par le Cercle Crémazie

Il y aura, demain soir, à St Vincent de Paul, une soirée dramatique et musicale donnée par le Cercle Crémazie, dans la salle du collège, à St Vincent de Paul. On y jouera un drame en trois actes "L'Homme de la Forêt Noire". Il y aura salle comble et cette soirée sera tout un événement dans la paisible et pittoresque petite ville de St Vincent de Paul.

Voler Pierre pour payer Paul.

Avez-vous jamais demandé à votre tailleur du délai ?

Beaucoup le font.

Qui paie pour ceux qui ne paient pas ?

C'est ce qui explique la différence entre le prix des habits faits sur commande à $25 et $30 et les habits du "Semi-ready" à $18 et $20, avec la garantie du remboursement de l'argent si l'habit ne donne pas satisfaction.

Allons-nous vous envoyer un Catalogue ?

Semi-ready

231 rue St-Jacques, 1551 Ste-Catherine, MONTREAL.

Manufacture et Dept. des Ordres par la Malle 230 rue St-Jacques, Montreal.

LES BRIMADES

Elles deviennent de véritables cruautés aux Etats-Unis

Columbia, C. du S., 12 — Des étudiants du South Carolina College ont brûlé un de leurs camarades en l'enduisant d'une couche de noir. Le jeune étudiant, du nom de Walker, qui a beaucoup souffert à la suite de cette brimade, s'est plaint à son père ; celui-ci s'est plaint au directeur de l'école.

Une enquête a été ouverte, et, comme résultat, trois étudiants ont dû boucler leurs malles et quitter le collège. Quatre autres étudiants ont alors demandé à être renvoyés, parce que, disent-ils, leur culpabilité était la même que celle des trois premiers renvoyés.

L'affaire prenait une tournure plus sérieuse que ne l'espérait le directeur, mais il ne pouvait se dérober et a dû renvoyer aussi des quatre autres, ce qui faisait sept étudiants chassés de l'établissement.

A cette nouvelle, un grand nombre d'élèves ont cherché Walker, décidés à lui faire un mauvais parti ; le jeune homme qui craignait quelque attaque de ce genre avait pris la fuite.

Le conseil d'administration du collège s'est réuni et a adopté des résolutions pour blâmer les brimades et les défendre ; mais, en même temps, il a invité les sept étudiants expulsés à rentrer au collège et à reprendre leurs études.

Deux étudiants de l'université Harvard ont été fort maltraités par leurs camarades sous prétexte de les initier à deux sociétés secrètes. Les épreuves ont été réellement trop cruelles.

L'un des élèves brimés a eu les deux genoux abîmés et un doigt cassé ; l'autre a reçu un coup sur la tête qui l'a privé de connaissance pendant deux jours, à la suite d'un ébranlement du cerveau.

Les deux jeunes gens sont au lit ; l'état de l'étudiant qui a été blessé à la tête ne laisse pas de causer une certaine inquiétude.

NOUVELLES MARITIMES

Les bateaux de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario sont maintenant prêts pour l'ouverture de la navigation. On espère que les bateaux pourront se rendre à Montréal vers le 20 avril, et qu'au 25, la navigation sera complètement ouverte entre Québec et Montréal. MM. J. E. Jacques et Cie, dont les steamers font le trajet entre Montréal et Port Stanley ont donné avis à M. le maire Rinnball, de London, Ontario, que si le commerce ne donnait aucun encouragement à leur ligne, ils discontinueraient leur service. MM. J. E. Jacques prétendent que les marchands de Port Stanley ont obtenu, grâce au service que font les steamers, une réduction de tarif des compagnies de chemins de fer, mais par contre, MM. Jacques veulent en retour obtenir l'encouragement des marchands.

Les unions locales après une entrevue hier avec le président Uhler, de l'Association des ingénieurs de marine, ont passé une résolution démentant la rumeur qui dit que le but des ingénieurs est de faire disparaître la "Lake Carrier Association".

Halifax, 12 — Partis : Steamers "Britannia", "Gibraltar". En réparation : "Livonian", Philadelphie : "Damora", Liverpool via St Jean, Terreneuve.

New-York, 12 — Arrivés : "Frankford", Brême ; "Deutschland", Hamburg, Southampton et Cherbourg.

Plymouth, 12 — Arrivés : "Pensylvania", New-York.

Naples, 12 — Arrivés : "Victoria", New-York.

Liverpool, 12 — Arrivés : "Teutonic", New

LA PRESSE

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR
T. BERTHIAUME,
Propriétaire.

Coin de la rue St Jacques et de la Cote St Lambert, Montréal.

ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE { $3.00 par année. $1.50 pour 6 mois. $1.00 pour 4 mois.

EDITION HEBDOMADAIRE { $1.00 par année. 50c pour 6 mois.

Payable d'avance.

LA PRESSE,
Boite P. P. 2376, Montréal, Canada.
Tel. Bell : Rédaction, - - - Main 2088
" Administration, - " 1096
" Agents d'Annonces, " 1323
" Malle et Dépots, - " 4235

BUREAU A PARIS:
51 RUE TRONCHET,
EDMOND MONTET,
Représentant.

BUREAU A LONDRES, (Angleterre):
145 RUE FLEET, E. C.
Central Press Agency, Limited,
Agents Spéciaux

CIRCULATION DE LA PRESSE

Edition Quotidienne

POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 6 AVRIL 1901.

LUNDI	66,882
MARDI	66,915
MERCREDI	66,951
JEUDI	67,097
VENDREDI	FETE
SAMEDI	76,835
TOTAL	344,680
Edition Hebdomadaire	38,257
Total des deux Editions Durant la Semaine	382,937

MONTREAL, 12 AVRIL, 1901.

LA QUESTION OUVRIERE ET LE "BON JUGE"

En France, dans la petite ville de Château-Thierry, patrie du bon Lafontaine, le charmant fabuliste, siège un juge dont les arrêts, critiqués par les uns, approuvés par les autres ont, depuis quelques années étonné le monde entier.

On se rappelle encore et on se rappellera longtemps, ce jugement acquittant une pauvre femme malade, ayant à sa charge un bébé et une mère infirme, qui vola un pain pour ne pas laisser les siens mourir de faim.

Les Pharisiens, et leur phalange est nombreuse, en furent scandalisés, indignés ; la malheureuse avait volé il fallait la punir. Certes, on ne demandait pas sa mort, mais la loi devait être respectée.

La loi, c'est justement son nom que le président Magnaud invoque pour justifier ses décisions. Mais sa loi à lui n'est pas une mégère, une furie voyant un criminel dans tout être amené à son tribunal et appliquant à tous et dans toute leur rigueur, des textes faits pour les malfaiteurs et non pour les malheureux.

La loi, il l'applique ; mais il l'applique avec équité, humanité. Il cherche la source du délit, son point initial, et juge l'effet d'après la cause.

Il va plus loin ; il veut que la même justice soit distribuée aux pauvres comme aux riches; aux puissants, aux bien apparentés comme aux malheureux et aux petites gens.

L'autre jour, un commis-voyageur fut traduit devant lui ; il avait disposé en cours de route, d'une manière nullement délictueuse, d'une somme de 60 francs.

L'homme n'était certainement pas coupable ; mais son acte en faisait un criminel et sa punition était inévitable.

C'était un homme perdu, une recrue de plus pour la grande armée du crime. Discrètement le juge l'engagea à demander son renvoi devant la Cour d'Assises, c'est-à-dire la Cour Criminelle.

L'accusé accepta et l'on vit alors pourquoi le juge avait donné ce conseil.

En France les accusés relevant de la Cour Criminelle sont d'abord envoyés devant la Chambre des mises en accusation, quelque chose comme un grand jury dont les membres seraient des magistrats.

Or, quelques jours avant,la chambre des mises en accusation du district avait renvoyé, acquitté, un notaire coupable d'avoir détourné une somme de cinquante mille francs, que sa famille avait remboursée depuis son arrestation.

Le président Magnaud ne se contenta pas d'envoyer purement et simplement le commis-voyageur devant ce grand jury, il motiva son jugement en des considérants qui firent le bonheur des gens de bien. En substance ce magistrat disait :

"Attendu que X accusé d'avoir détourné une somme de 60 francs a offert de la rembourser ;

"Attendu que la Chambre des mises en accusation de... a renvoyé des fins de la poursuite le notaire X... accusé d'avoir volé une somme de cinquante mille francs remboursée par sa famille ;

"Attendu que X accusé d'avoir détourné une somme de 60 francs réclame justement le droit de comparaître devant le tribunal qui a acquitté le notaire ayant détourné 50,000 francs, etc., etc.

La Chambre des mises en accusation la trouva mauvaise ; mais elle acquitta le commis-voyageur.

Vers ce juge humain dont tous les jugements rappellent cette magnifique parole que le Christ prononça il y a dix neuf cent un an : "Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre," vers ce juge, disons-nous, vont toutes les sympathies des petits, des humbles, de ceux qui ont connu la souffrance, la désespérance; de ceux qui, dans des jours sombres de chômage et de famine ont commis un de ces délits que la jurisprudence française qualifie aujourd'hui de délits nécessaires.

C'est au président Magnaud, à ses jugements que revient l'honneur de cet adoucissement humain, bienfaisant dans la répression.

Et le peuple, le vrai peuple dans sa reconnaissance ne l'appelle plus que le Bon Juge.

Or donc, ayant entendu une cause en dommages-intérêts, intentée par un ouvrier M. Laly, a son patron M. Pingat, pour renvoi injustifiable, le Bon Juge prononça le jugement suivant :

Attendu...,

...Que c'est uniquement parce qu'il faisait partie d'un syndicat nouvellement constitué que l'ouvrier Laly a été congédié par le patron Pingat ;

Que celui-ci était d'autant plus mal fondé à prononcer cette expulsion pour cette cause qu'il fait lui-même partie d'un syndicat de patrons dont il a su apprécier tous les avantages ;

Attendu que cette expulsion, dans de semblables conditions, a causé à celui qui en a été la victime un préjudice, non seulement matériel, mais moral très appréciable ;

Attendu, en effet, que renvoyer un ouvrier qui ne fait qu'user de son droit strict, lui retirer son gagne-pain, alors surtout qu'il se rend purement et simplement à son travail comme d'habitude, sans récriminer en aucune façon, sans demander aucune augmentation de salaire, sans même faire à son patron une allusion quelconque à la constitution d'un syndicat, est un acte absolument injustifié, arbitraire et inique ; que le priver de son salaire dans des circonstances aussi extraordinaires ne constitue pas seulement un simple renvoi brusque, mais une très grave atteinte aux droits d'un citoyen, atteinte qui ne saurait trouver sa réparation dans la petite indemnité, qui, d'ordinaire, est accordée d'après les usages, en matière de renvoi trop précipité ;

Qu'il importe peu, en la circonstance, que Pingat soit en général un bon patron, ce que le tribunal s'ailleurs est heureux de reconnaître, quoique dans le cas particulier, il ne l'ait pas prouvé et n'ait agi que sous l'empire de l'irritation que lui causait la constitution d'une puissance ouvrière pouvant, si elle avait de la cohésion, contrebalancer celle des patrons ;

Attendu que la question est plus haute et qu'il échet de bien faire comprendre qu'une atteinte morale portée à des droits est infiniment plus grave que la lésion d'intérêts matériels ; que le mépris des droits des ouvriers par les patrons, ou réciproquement, ne saurait être toléré, et qu'il est du devoir de la justice, si elle veut être juste, de rétablir l'équilibre volontairement rompu par le fait des uns ou des autres :

Attendu que, dans l'espèce, c'est le patron Pingat qui a rompu cet équilibre ; qu'il l'a fait dans un but d'intimidation, pour empêcher tous les ouvriers du bâtiment de l'arrondissement de se syndiquer, formant ainsi un bloc ouvrier à opposer au bloc des patrons, qui, eux-mêmes, ont constitué un syndicat ; qu'il est bien certain que, plus les ouvriers seront divisés, plus les patrons auront de facilité pour leur imposer leurs conditions ; que, cependant, l'intérêt bien compris des patrons, aussi bien que celui des ouvriers, réside précisément dans la formation de syndicats, dont les délégués, en petit nombre, ont bien plus de facilités pour parvenir à la solution amiable des difficultés pendantes : qu'en outre, c'est par la constitution de syndicats nombreux et très unis qu'on arrivera à imposer l'inscription dans la loi de l'arbitrage obligatoire et à faire ainsi disparaître, en grande partie, les grèves, autrement douloureuses pour les ouvriers que pour les patrons ; qu'il est donc du devoir du juge de s'opposer à toute atteinte portée à l'exercice d'un droit qui pourrait avoir de si féconds résultats ;

Attendu enfin, que le préjudice matériel causé à l'ouvrier Laly par le renvoi dont il a été l'objet, sort des proportions ordinaires ; que la conséquence en a été d'autant plus grave que Laly est du pays, que sa famille y réside, qu'il est ouvrier sédentaire, depuis quatre ans chez Pingat, au service duquel il était antérieurement resté deux autres années ; que, pour pallier la mesure injustifiée prise contre lui, il pourrait être obligé de quitter la région où tout, au contraire, le retient ; que son expulsion, pour avoir fait partie d'un syndicat, équivaut à une véritable mise à l'index vis-à-vis des autres patrons de l'arrondissement ; que, tout récemment encore, il a été jugé par le tribunal de la Seine et la cour de Paris que la mise à l'index d'un patron par un syndicat ouvrier donnait ouverture à des dommages-intérêts ; que ce qui a été jugé contre des ouvriers doit l'être contre un patron ;

Attendu que, dans ces conditions, la demande de Laly, en payement de dommages-intérêts pour réparation du préjudice à lui causé par son expulsion injustifiée et arbitraire, doit être accueillie...

Par ces motifs, le tribunal,

Condamne Pingat (patron) à payer à Laly (ouvrier) la somme de 200 fr. à titre de dommages-intérêts, déclare non recevable la demande reconventionnelle de Pingat et condamne ce dernier en tous les dépens.

Enfin, détail qui ne peut manquer d'intéresser grandement nos féministes, les intérêts de l'ouvrier Laly étaient défendus par Melle Jeanne Chauvin du barreau de Paris.

L'ANGLETERRE L'EMPORTE SUR LES ETATS-UNIS DANS LE COMMERCE DE BOIS AVEC LA FRANCE

Les consuls américains, en France, sont d'opinion que les Etats-Unis pourraient trouver de ce côté un excellent marché pour leurs bois de construction.

Le consul Skinner, établi à Marseille, annonce particulièrement que le noyer noir en billes est en grande demande, dans cette ville, pour la manufacture de meubles.

Les négociants français ne demanderaient pas mieux, paraît-il, que d'avoir un commerce direct avec les Etats-Unis pour leur approvisionnement de noyer tendre et de noyer dur. Tous les bois exotiques, importés en billes, sont ici admis en franchise, ajoute le consul. Le bois carré est soumis à un droit de 24 centins par 220 livres. Non seulement le noyer, mais l'ébène et l'acajou d'Amérique, trouveraient facilement des acheteurs en France.

Au sujet du bois de pin, M. Skinner informe l'autorité américaine que la vente de ce bois est entièrement monopolisée par les "middlemen" ou agents intermédiaires de Londres. Les négociants de Marseille ont préféré jusqu'aujourd'hui payer à ces intermédiaires, une commission de 3 p. c., au risque de perdre sur la qualité du bois acheté directement des vendeurs américains, qui ne se sont guère montrés scrupuleux dans l'exécution de leurs contrats selon les spécifications.

Comme chaque cargaison arrivant à Marseille vaut environ $20,000, le négociant français serait tout disposé à acheter des Etats-Unis, dans des conditions de garantie suffisantes, quant à la qualité du bois vendu.

Actuellement, deux maisons de Londres, possédant un capital illimité, font des avances d'argent aux entrepreneurs forestiers, peu puissants en capital, des Etats-Unis, pour la coupe d'une et deux saisons, et prennent toute responsabilité quant à la livraison à Marseille. Ces deux maisons à elles seules importent pour plus de 80 p. c. du bois américain vendu à Marseille.

Voilà toujours un point, n'est-ce pas, où l'Angleterre a conservé sa supériorité sur l'entreprise américaine. Et de l'avis du consul Skinner, il faudra des années de patients efforts, auprès des négociants français, pour les reconcilier à l'achat direct des vendeurs américains, en qui ils ont perdu confiance.

LES TRAMWAYS

Une question d'une importance capitale pour la population de Montréal est actuellement discutée devant le comité des chemins.

On sait que ce comité ayant refusé à la Compagnie des chars urbains de disposer de sa proposition de construire une ligne sur la rue des Commissaires, tant, que le conseil ne se serait pas prononcé sur le projet de la nouvelle compagnie de tramways, l'ancienne compagnie a menacé de passer outre et de construire sa voie avec ou sans le consentement des autorités municipales.

Cet ultima-tum ayant été référé aux avocats de la corporation, le comité des chemins en reçut l'opinon suivante :

"Afin de répondre à la demande de votre comité, nous avons pris connaissance du contrat de la cité avec la compagnie, ainsi que du règlement No 210, renfermant les conditions auxquelles la dite Compagnie doit être construite dans les rues de Montréal.

"La route dont il est question dans le cas actuel, est celle connue comme route 10 (route des gares ou petit chemin de ceinture.).

"Par une lettre ou rapport de l'ingénieur de la ville, en date du 26 mars dernier, il appert que votre commission, à, à une assemblée du 14 février dernier, décidé qu'elle ne pouvait pas donner à la Compagnie une réponse définitive lui permettant de construire la ligne sur les dites rues, cette année.

"Sans vouloir nous prononcer sur les raisons d'opportunité ou de convenance qui peuvent justifier la ville de retarder sa réponse à la demande de la Compagnie, nous sommes d'opinion que par ses termes de son contrat avec la ville, ainsi que par les termes du règlement No 210, la Compagnie a droit de demander la localisation, de sa ligne, dans les susdites rues, afin d'y commencer la construction de ces travaux, le tout sujet au contrôle de l'ingénieur de la ville ; et, sur le rapport de ce dernier, que les rues ont la largeur voulue et suffisante pour recevoir les rails de la Compagnie, la ville ne peut empêcher cette dernière d'exécuter les conditions de son contrat."

Nous ne discuterons pas cette opinion; les avocats répondent aux questions qui leur sont posées et comme elles leur sont posées.

La réponse des avocats aurait été absolument différente si, par exemple, on leur avait demandé si la Compagnie n'avait pas, en vertu de la section 29 du règlement 210, perdu tout droit à ses routes privilégiées, perdu son dépôt de 825,000 en vertu de la section 37 et donné au Conseil le droit d'annuler son contrat en vertu de la section 38, le tout pour ne pas avoir construit la route 10 — rue des Commissaires — et bien d'autres avant le premier jour de septembre 1895.

Le règlement 210 est formel ; la Compagnie devait avant cette date construire les 19 routes mentionnées à son contrat ; elle ne l'a pas fait ; est-elle bien fondée à venir aujourd'hui réclamer des privilèges, des droits qu'elle a laissé périmer ?

Si cela était, le règlement 210, et tous les règlements de même nature, seraient plus dangereux qu'utiles aux intérêts des citoyens : ils accorderaient des privilèges sans imposer aucune obligation aux compagnies.

La Compagnie des chars urbains, en autant que le nombre de ses routes est concerné, ayant manqué à son contrat, est mal venue de vouloir, alors qu'on discute la création d'un nouveau réseau, réclamer tous les privilèges, toutes les routes qu'elle a volontairement abandonnés depuis 1895.

Sa démarche montre une fois de plus combien la création d'une nouvelle compagnie est favorable aux intérêts publics. Sans cette menace d'un rival il est probable que l'achèvement du contrat de 1892 n'aurait jamais eu lieu.

"La Presse" n'est animée d'aucun mauvais vouloir contre la compagnie des chars urbains ; mais elle fait passer les intérêts publics avant ceux d'aucune compagnie.

Or, ces intérêts exigent l'établissement dans Montréal d'un nouveau réseau de tramways, réseau dont on doit protéger l'exploitation en lui accordant toutes les facilités compatibles avec la loi et les privilèges de la vieille compagnie.

Mais ces privilèges ne sauraient comprendre ceux que la Compagnie a volontairement abandonnés, et ne peuvent s'étendre aux obligations que la Compagnie a refusé de remplir, au grand détriment du public.

Si la Compagnie avait le droit de réclamer aujourd'hui l'exclusivité sur les routes 10 et 15, pour ne citer que ces deux-là, ou même le simple droit de passage sur ces parcours, cela reviendrait à dire qu'elle avait le droit de suspendre à sa volonté le règlement 210 qui l'obligeait de construire ces routes avant le 1er septembre 1895.

A cette date finissait ses privilèges, et en en réclamant le maintien aujourd'hui, la Compagnie s'expose à se voir appliquer dans toute leur rigueur les pénalités des sections 29, 37 et 38, que nous avons citées.

"La Presse" n'est nullement opposée à la construction d'une voie sur la rue des Commissaires par la Compagnie des Chars Urbains, pourvu que cette question soit décidée après la prise en considération du réseau de la Terminal et en vertu d'un nouveau contrat à intervenir entre la ville et la Compagnie des Tramways, dont tous les privilèges de construction sont expirés depuis le 1er septembre 1895, en ce qui concerne les 19 routes mentionnées dans le règlement 210.

ECHOS

Le retour des millions

Environ $47,000,000 ont été, l'an dernier, donnés par les millionnaires américains aux institutions d'enseignement, de charité ou de religion.

C'est une sorte de retour des millions au peuple qui les produit, et l'un des meilleurs emplois que les spéculateurs et industriels, qui ont le talent de les concentrer, peuvent en faire. Que les millionnaires continuent dans cette voie ; et ils se feront peut-être pardonner leur fortune.

Toujours la concurrence américaine

"Cuirs et chaussures des Etats-Unis."—M. Hazen Pingree, l'ancien gouverneur du Michigan a décidé d'établir des magasins de chaussures américaines dans tout le Royaume-Uni. Ce n'est pas une petite affaire. Un groupe de financiers américains s'est chargé de fournir les capitaux nécessaires. Le côté désagréable de l'affaire pour les Anglais est que les chaussures américaines sont mieux faites et meilleur marché que leurs produits. Le public se fournira où son intérêt le guide.

Bon client de la Standard Oil Co

Le gouvernement fédéral, comme on le constate par le rapport du député-ministre de la Marine et des Pêcheries, pour 1899 doit être un des bons clients de la "Standard Oil Company" de New-York.

Pendant l'exercice se terminant au 30 juin 1899, le ministère a acheté de la "Standard Oil Company" de New-York pour la division de la Nouvelle-Ecosse, 7,000 gallons de pétrole américain à 15¼ cents le gallon, à New-York ; pour la division du Nouveau-Brunswick, 4,000 gallons à 15¼ cents le gallon, et pour la division en amont de Montréal, 1,150 gallons au même prix à New-York. Le fret a été payé par le ministère. En sus de cela on a acheté pour la division de la Colombie Anglaise, 5,500 gallons de pétrole américain à 21¼ cents le gallon.

Statistique de la croissance chez les enfants

Les lois de la croissance des enfants sont curieuses. Les garçons grandissent plus dans leur 17e année qu'à tout autre moment, et les filles dans leur 14me année. Les filles atteignent ordinairement leur taille complète à 15 ans et les garçons à 18 ou 19 ans. De sa onzème à sa seizième année, la fille est en général plus forte que le garçon de même âge. Elle peut ne pas accomplir les mêmes efforts physiques mais cela ne tient qu'au défaut d'entraînement, car elle a la force musculaire voulue. De novembre à avril, les garçons grandissent très peu ; c'est d'avril à juillet qu'ils prennent de la taille. Dans les pays chauds, les enfants des deux sexes arrivent plus tôt à maturité. Le froid semble ralentir la croissance des enfants comme le fait pour les plantes.

Fournisseur du Roi

A Londres, ce titre avec les armes royales en relief, décore les magasins des marchands heureux qui, à un titre quelconque, ont fourni, directement ou indirectement, un de leurs produits à la maison du Roi. Une patente spéciale autorise le commerçant qui a joui de la faveur royale à en faire mention quand et où bon lui semble.

L'ambition du marchand est illimitée et pour obtenir le titre cher à ses rêves il n'est rien qu'il n'essaie. Ses agents s'ingénient à approcher le monde des employés royaux : cadeaux, promesses de pots de vin, tout est mis en branle pour tenter la cupidité humaine. Le jour vient où l'article nouveau est placé devant le Roi sans même que Sa Majesté en ait parlé et tout est dit ; le marchand qui a réussi à persuader au grand personnage qui dirige la maison royale que son produit est digne du Roi reçoit le titre de Fournisseur du Roi. Le nombre des marchands qui portent le titre envié paraît extraordinaire. Le brevet convoité semble transformer l'heureux boutiquier. Il était jadis courtois, obligeant, obséquieux ; aujourd'hui, il se tient droit, son sourire est pincé, sa démarche est pleine d'importance. Autrefois il courait après les clients ; actuellement, il semble que ce soit ces derniers qui courent après lui. Son régime se ressent de son nouvel emploi honorifique ; il est devenu gros et riche et s'occupe plus à faire honneur à sa nouvelle position sociale qu'à plaire à sa clientèle. Bref, il se sent quasi cousin du Roi.

L'ambition transforme l'homme et généralement le rend pis. L'Angleterre est remplie de ces parvenus qui ayant reçu un brevet d'honorabilité royal en abusent pour vendre mauvais et cher.

Quantité de boulangers, d'épiciers, de bouchers, de poissonniers, de fruitiers, de marchands de vins, d'eau minérales et d'onguent, de tailleurs, de bottiers, de chapeliers, de libraires, etc., ont obtenu la faveur royale, qui n'avaient d'autre mérite que celui d'avoir tout osé pour l'obtenir.

"Ouida" et Edouard VII

Le fameux écrivain féminin, qui a acquis la célébrité sous le nom de "Ouida" n'est pas plus tendre pour Edouard VII qu'il ne l'a été pour le prince de Galles.

Dans ses romans et articles de journaux, "Ouida" a maltraité le prince de Galles, chaque fois qu'elle en a eu l'occasion favorable. Elle l'a attaqué non seulement pour les écarts de conduite, vrais ou faux qu'on lui a attribués, mais le passé, mais elle l'a représenté comme esprit borné, mal équilibré, et peu apte aux charges d'Etat.

Le dernier trait de méchanceté féminine qu'elle lui décoche est acerbe, mais ne peut guère être pris au sérieux à cause même de son exagération qui frise le ridicule. Elle affirme que le roi est la "dupe facile de tous les charlatans et utopistes qui l'approchent."

Depuis son avènement, Edouard VII a donné des preuves incontestables d'une correction de manières, d'une solidité de langage, et d'une intelligence des affaires, telles qu'il est impossible à l'observateur de le juger comme le fait "Ouida."

Aussi rien d'étonnant à ce que le souverain s'inquiète fort peu des critiques de Mme "Ouida". Si celle-ci lui est hostile, Edouard VII le lui rend bien. Il professe un mépris royal pour cet écrivain et ses oeuvres, et a déjà défini Ouida : "la grande prêtresse du mauvais ton et du mauvais goût."

La Cie S. Carsley, Limitée

Rue Notre-Dame. Le Plus Grand Magasin de Montreal. 12 avril 1901

Commerce de Bicycles pour 1901

AU GROS MAGASIN

Le Gros Magasin inaugure la saison du cyclisme de 1901 par une offre magnifique aux bicyclistes. Le "Star" est un bicycle qui ne tardera certainement pas de prendre place à la tête de la liste des bicycles de haute classe. Il est fait avec les meilleurs matériaux que la science puisse produire, fini avec le soin et l'adresse de fabricants de bicycles experts et possède toutes les améliorations les plus nouvelles. Le bicycle "Star" est sûr, facile à monter, de belle apparence et satisfait pleinement celui ou celle qui l'achète.

Le BICYCLE "STAR" est le "FAVORI" au Gros Magasin, et de HAUTE CLASSE. Prix spécial..... $19.95

VAUT LE DOUBLE

Autres fabriques—MOUNT ROYAL... $19.95. CENTURY..... $26.00

Magnifique Cadeau avec Gants de Kid de Pâques

Vû le grand nombre qui n'ont pu, malheureusement, être servis, tant il y avait foule à nos comptoirs de gants, samedi dernier, la direction de la Compagnie a décidé de répéter la magnifique offre de Pâques, qui consiste en une

Epingle à Cravate Alexandra

Epingle à Cravate Alexandra

Ornée de pierres. Ornée de pierres.

Tant qu'il y en aura, la direction offrira gratuitement, avec chaque paire de gants de kid pour Dames, Hommes et Enfants, à 60c la paire ou plus, une très belle épingle à cravate Alexandra ornée de pierres, Venez dans l'avant-midi, il n'y a pas tant de monde que l'après-midi.

Une de ces magnifiques épingles à cravate Alexandra ornées de pierres sera offerte gratuitement avec chaque paire de gants de kid achetée à raison de 60c la paire ou plus.

"PEARL"—Gants de Kid, 2 boutons-dôme en noir, brun, tan, faon, vert, bleu-marin, etc., points de soie noire, blanc et de même nuance que celle des gants, toutes les grandeurs, pour Dames. Spécial.... 60c

"COUNTESS"—Gants de Kid français, 2 boutons-dôme, dans toutes les nouvelles nuances du printemps, aussi blancs et noirs, points de soie de fantaisie, toutes les grandeurs, pour Dames. Spécial.... 97c

"BEL-AIR"—Gants de Kid français, d'extra belle qualité, 2 boutons-dôme, noir, blanc, tan, faon, drab, brun, rouge, bleu, violet, héliotrope, etc., jolis points de soie, pour Dames. Spécial..... $1.55

VETEMENTS DE PETITS GARÇONS

Habillements de Première Communion

Habillements de 1ère communion en serge Vénitienne noire, 2 morceaux, très jolis gilets avec plis, bords bordés, doublure en farmer satin, finis avec collet rond ou revers. Grandeurs 25 à 29, mesure de poitrine, pour petits garçons. Prix spécial.. $3.75

Habillements noirs, 3 morceaux, d'extra bonne qualité, pour petits garçons faisant leur première communion, doublure en farmer satin et bord bordé. Grandeurs 26 à 29, mesure de poitrine. Prix ... $4.50 $6.60

Habillements de première communion en drap noir d'extra belle qualité, doublure en drap italien, bords cousus en soie. Egaux aux vêtements faits sur commande, pour petits garçons. Prix..... $8.90

Patrons et Publications Butterick en vente à

LA CIE S. CARSLEY LIMITEE

Nos 1765 à 1783 Notre-Dame, 184 à 194 St Jacques, MONTREAL.

E. W. Grove

Cette signature est sur chaque boite des Vraies Tablettes LAXATIVE BROMO-QUININE, le remède qui guerit le rhume en un jour.

Une Tasse par Jour

Refera la Constitution d'un enfant.

Une Tasse par Jour

Permettra aux Hommes, Femmes ou Enfants de résister à la maladie.

Une Tasse par Jour

Fera recouvrer aux Invalides leur Santé et leur Force primitives.

BOVRIL EST AU PREMIER RANG...

BOVRIL contient toutes les précieuses qualités nutritives du boeuf, sous une forme facile à assimiler et à digérer. Sa bienfaisante influence se fait immédiatement sentir.

(B)

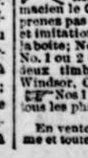

Cook's Cotton Root Compound

Est employé avec succès tous les mois par au-delà de 10,000 femmes. Sûr, effectif. Mesdames, demandez à votre Pharmacien le Cook's Cotton Root Compound. N'en prenez pas d'autres, car tous les mélanges, pilules et imitations sont dangereux. Prix, No. 1, $1.00 la boîte; No. 2, 10 degrés plus fort, $3.00 la boîte. No. 1 ou 2 envoyés sur réception du prix et de deux timbres de 3c. The Cook Company Windsor, Ont.

☞ Nos 1 et 2 sont vendus et recommandés par tous les pharmaciens responsables au Canada.

En vente chez B. E. McGale 2121 rue Notre Dame et toutes les pharmacies du Canada. LEV-f

Colonial House

Square Philippe.

Lampes pour Etudier et Lire

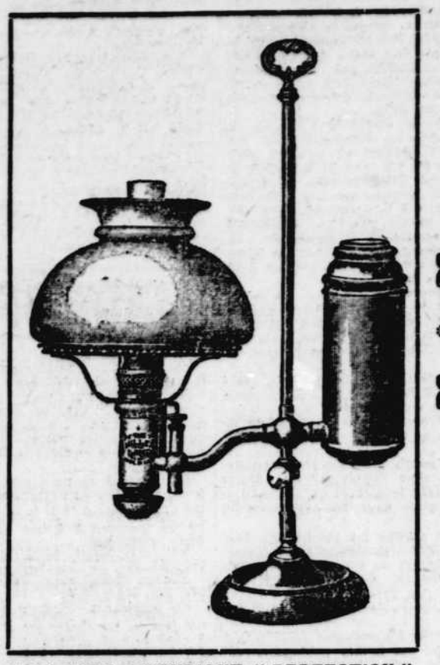

LA LAMPE D'ETUDIANT "PERFECTION"

En Nickel $4.50.

C'est une des lampes qui donnent le plus de satisfaction pour l'usage des étudiants. Elle donne une lumière claire et non vacillante et il est facile de renouveler les mèches et de la remplir.

Nous avons d'autres excellentes Lampes pour lire faites en nickel avec dôme en blanc, vert ou décoré, abat-jour de 10 pouces et brûleur le plus amélioré donnant une puissante lumière..... $2.00 à $2.50

Aussi un grand assortiment de Lampes convenables pour l'usage des demeures ou pour Cadeaux dont l'effet, quand elles sont allumées, peut être vu dans une chambre noire attenant à ce département.

COMMANDES PAR LA POSTE SOIGNEUSEMENT EXECUTEES.

Henry Morgan & Co

MONTREAL.

Au Grand Magasin de Tapisseries de la Rue Rachel

C'est le temps d'acheter vos Tapisseries et toujours, la vraie place pour les acheter, c'est chez L. M. LEFEBVRE. Nous sommes à peu près déménagé à notre nouveau magasin au No 243 Rue Rachel, près du Parc Logan, et nous sommes encombrés de stock à n'en pas savoir où le placer, venez nous voir, c'est le temps d'acheter à bon marché.

QUELQUES PRIX

Tapisserie, val. 4 et 5c, pour 2 et 2½c. | Tapisserie, valant 5 et 6c, pour 3 et 4c
Tapisserie, valant 7 et 8c, pour 4 et 5c. | Tapisserie dorée, valant 10 et 12c, pour 5 et 6c

Aussi un assortiment complet de Vaisselle, Verrerie, Coutellerie, Granit, Ferblanterie et Rideaux en Toile à l'Huile avec bon ressort et nouveaux dessins, valant 45c pour 25c.

50 Boilers en bon Ferblanc, No 9, valant 75c partout, pour 54c.

☞ Sur la demande de plusieurs de nos clients qui nous demandaient toujours des effets d'épiceries, nous nous sommes rendus à vos désirs, nous avons toutes ces choses que nous vendrons sans profit. - VOYEZ NOS PRIX.

Thé naturel, valant 25c, pour	15c	Tomates	7c
Thé naturel, valant 30c, pour	18c	Blé-d'Inde	6c
Thé naturel, valant 40c, pour	25c	Moutarde en verre	4½c
Thé naturel, valant 50c, pour	30c	Riz	3½c
Fleur Brodie	10c	Pearls	7c
Fleur Brodie, gros paquet	20c	Sucre blanc	4½c
Corn starch de 10c, pour	6½c	Allumettes Eddy	9c
Corn starch de 8c, pour	5c	Sirop du Dr Coderre	18c
Savon Surprise	4c	Sirop Providence	12c
Savon Eclipse	4c	Sirop Gauvin	15c
Savon Good Will	3½c	Huile Electrique	17½c
Savon de 3 barres pour	5c	Baume Rhumal	15c
Poudre Barsalou	3½c	Emplâtre Belladona	15c
Poudre Barsalou, gros paquet	6c	Pain Killer	17½c
Pois à soupe, la pinte	3½c	Luby pour les cheveux	39c
Fèves blanches	6c	Essence de vanille et de citron	5c

Avec une livre de thé de 25 c. on donnera 2 lbs de sucre blanc

L. M. LEFEBVRE, 246 Rue Rachel, Près de la rue Amherst

Patrons de 20c Pour 5c chacun

Nous cessons de tenir des Patrons Weldon en stock. Ces patrons anglais sont renommés dans tout l'univers. Dessins fashionables, ajustement parfait. Nous en avons un grand nombre comprenant Patrons de Costumes, de Jupes, Blouses, Jupes et Costumes de Bicyclistes, Vêtements d'enfants, Sous-vêtements pour dames et enfants, et Vêtements pour petits garçons. Chaque patron à écouler à 5c chacun tant qu'il y en aura.

OGILVY

IL VOUS FAUT DES CHAUSSURES

N'en Achetez que de Bonne Qualité. . . .

CHAUSSURES EN VEAU BOX à trépointe Goodyear, pour hommes $3.00
CHAUSSURES en VEAU PATENT, pour hommes..... $3.50 et $4.00
CHAUSSURES EN VEAU CASCO, pour hommes..... $2.00
Nous avons des CHAUSSURES de dames pour, la paire..... 75c
Mais nos CHAUSSURES à..... $1.25, $1.50, $2.00

SONT TOUT A FAIT BELLES.

FRANK POWER,
1847 rue Notre-Dame, près McGill.

Nouvelles Expositions de Tapis de Printemps chez THOMAS LIGGET

A L'EDIFICE EMPIRE, 2472, 2474 rue Ste Catherine.

LA LOI INIQUE

Opinion de quelques avocats

Notre reporter est allé demander à quelques avocats leur opinion sur la loi qui, aux yeux de ses auteurs, mettrait fin aux contestations pendantes de plusieurs élections provinciales. M. Mignault C. R., auteur du "Manuel de droit parlementaire" et du "Droit Civil Canadien," nous a remis les notes suivantes :

Montréal, 11 avril 1901.

Quel est l'effet de la loi adoptée à la dernière session de la législature relativement aux contestations d'élection?

Pour répondre à la question que vous m'avez posée j'ai dû prendre connaissance de cette loi d'après le texte que les journaux ont publié, la "Gazette Officielle" n'en ayant pas encore donné le texte officiel.

D'après cette loi, l'instruction " au mérite " de toute pétition d'élection maintenant pendante, ou qui le sera à l'avenir, devra avoir été commencée dans les trois mois qui ont suivi la publication de l'avis de l'élection par le greffier de la Couronne en chancellerie, sinon la pétition sera absolument éteinte, périmée, nulle et de nul effet.

Aux termes du statut 52 Vict., ch. 11, abroge par cette loi, l'instruction de toute pétition d'élection devait être commencée dans les six mois de la date à laquelle elle avait été présentée ; si le juge décidait que la présence du défendeur était nécessaire à l'instruction, cette instruction ne devait pas être commencée durant une session de la législature ; et, à tout événement, on ne devait pas compter le temps occupé par la session dans le délai de six mois.

On remarquera une différence de langage entre ces deux dispositions. L'ancienne loi parlait de l'instruction généralement ; dans la nouvelle loi, au contraire, il n'est question que de l'instruction au mérite.

Ces constatations faites, je dois, pour répondre à votre question, poser deux principes qui sont certains.

1o. La rétroactivité ne se présume jamais, il faut qu'elle soit formellement décrétée ;

2o. Etant admis qu'une loi est rétroactive, on ne doit l'appliquer aux droits acquis que dans la mesure qui est indubitablement entrée dans les prévisions du législateur.

Il s'ensuit qu'une loi rétroactive doit être interprétée rigoureusement. L'interprétation libérale ou extensive est possible lorsqu'une loi statue pour l'avenir, elle ne l'est pas quand elle peut affecter des droits acquis protégés par la loi ancienne.

Or la nouvelle loi veut que l'instruction au mérite ait été commencée dans les trois mois de l'avis de l'élection. Il faut donc que cette instruction au mérite ait été possible. Car on ne peut présumer que la législature voulait confisquer les droits du pétitionnaire qui se trouvait dans l'impossibilité d'instruire sa pétition au mérite.

Or deux obstacles, sous le statut abrogé par la nouvelle loi, rendaient l'instruction au mérite impossible.

1o. Le juge avait ajourné l'instruction jusqu'à la fin de la session de la législature, pour le motif que la présence du défendeur était nécessaire à cette instruction ;

2o. Le défendeur avait opposé à la pétition des objections préliminaires, et ces exceptions n'avaient pas encore été jugées lors de la sanction de la nouvelle loi.

Dans chacun de ces cas l'instruction au mérite était impossible.

Or en matière de péremption d'instance, l'article 280 décrète que la péremption n'a pas lieu..." lorsque la procédure est forcément arrêtée " par " un incident" ou un jugement interlocutoire." Cette disposition est de droit commun et n'est que l'énonciation de la règle : " contra non valentem agere nulla currit prescriptio. " Elle doit surtout recevoir son application lorsqu'il s'agit d'une loi rétroactive qui peut affecter des droits acquis.

Dans les deux cas que j'ai mentionnés l'instruction au mérite de la pétition était forcément arrêtée par un incident, les objections préliminaires plaidées par le défendeur, et, partant, la péremption n'est pas acquise.

Il est évident que la législature entendait adopter une loi de péremption, et on ne peut présumer qu'elle voulait écarter un principe fondamental qui régit la péremption d'instance, surtout lorsque, avec cette interprétation, on transformerait la loi nouvelle en loi de confiscation. D'ailleurs le but de la péremption est de punir le demandeur de sa négligence. Or, il n'y a eu ici aucune négligence.

Je conclus donc que la nouvelle loi ne s'appliquera pas rétroactivement aux deux cas que j'ai mentionnés.

P. B. MIGNAULT.

M. Gust. Lamothe, C.R., n'a pas fourni une réponse écrite à notre question, mais il nous a dit qu'après avoir lu l'opinion de son confrere, M. Mignault, et le plaidoyer de M. Siro Beaudin, publié dans " La Presse " de lundi, il partage absolument l'opinion de ses deux confrères sur la loi qui fait tant parler d'elle et en si pauvre part.

Mtre Beaudin a bien voulu nous passer les notes sur lesquelles il a basé son remarquable plaidoyer de Sainte-Scholastique. Nous les publions ci-bas, étant bien convaincu qu'elles ne sauraient manquer d'intéresser le public et en particulier la gent légale, qui se préoccupe vivement de la question de savoir si la Législature de Québec peut, seule, au monde, se substituer à l'action des tribunaux et disposer au caprice de son arbitraire, des droits privés et publics consacrés par les lois existantes du pays, lors de l'institution de ces contestations d'élections.

Si tel est le pouvoir de la Législature, se disent les avocats libéraux ou conservateurs, pourquoi ne mettrait-elle pas fin, à sa prochaine session, à toutes les actions en recouvrement de billets promissoires ou à toute catégorie d'actions quelconques ?

Province de Québec,
District de Terrebonne.

COUR SUPERIEURE

G. A. Nantel,
Pétitionnaire.

vs

F. J. B. Prévost,
Défendeur.

Notes et autorités du pétitionnaire sur sa demande pour faire fixer un jour pour audition sur les exceptions préliminaires.

Cette application est faite en vertu de l'article 500 des Statuts revisés de la Province de Québec.

Lors de cete demande : le défendeur a attiré l'attention du tribunal sur une loi passée par la Législature de la Province de Québec à sa dernière session, qui, d'après la prétention du défendeur, aurait pour effet de déclarer la présente pétition éteinte et périmée.

Le pétitionnaire oppose les fins de non-recevoir suivantes en réponse à cette demande du défendeur :

1o. La loi citée par le défendeur a eu tout au plus pour effet de créer une péremption ou prescription de la pétition.

Si c'est une péremption, elle doit certainement être demandée par le défendeur.

Si c'est une prescription, le pétitionnaire soumet que ce moyen doit être plaidé par le défendeur.

Or, le tribunal siégeant en vertu d'une loi spéciale ne peut pas s'autoriser de l'article 2267 du Code Civil pour suppléer au plaidoyer de prescription. De plus, si une semblable demande était faite par écrit, le pétitionnaire soumet respectueusement qu'il serait du devoir du tribunal de référer la demande à la Cour de Revision, attendu que la décision sur cette question aurait pour but, si elle était favorable au défendeur, de mettre fin à la contestation.

Or, le tribunal, tel que présentement constitué, ne peut pas décider du mérite de la pétition, excepté s'il s'agissait des exceptions préliminaires.

3o. La loi citée par le défendeur, si toutefois elle est constitutionnelle, ce que le pétitionnaire se réserve le droit de plaider en temps et lieu, n'a pas la signification non plus que la portée que le défendeur veut lui donner.

La cour voudra bien remarquer que les deux premiers articles de cette loi veulent simplement dire que l'ancien article 576a, sanctionné en 1889, 52 Vict., chap. 11, a été remplacé par le nouvel article 576a.

Cet article 576a, incorporé dans la loi des élections contestées en 1880, crée une prescription de six mois, mais déclarait en même temps que les délais seraient suspendus durant la session de la Législature.

D'après l'article 501 des Statuts Revisés de la province de Québec, la contestation au mérite ne peut avoir lieu qu'après que les objections préliminaires ont été vidées.

Voici donc une cause dans laquelle le pétitionnaire ne pouvait pas procéder au mérite pour deux excellentes raisons, à savoir : que le défendeur avait produit des objections préliminaires qui n'étaient pas encore vidées et que la Législature était en session.

Cette loi de la dernière session déclare de plus qu'elle deviendra en force le jour de sa sanction : la loi ancienne a donc continué à exister jusqu'à la date de la sanction de la nouvelle, savoir : jusqu'au 28 de mars. On peut donc dire qu'il ne pouvait pas y avoir de prescription contre le pétitionnaire, en autant que la contestation au mérite était concernée, puisqu'il était forcément empêché de procéder.

Si la prétention du défendeur était bien fondée, nous nous trouverions en présence du spectacle extraordinaire d'une loi qui aurait édicté une prescription dont les détails seraient même expirés au moment où le lieutenant-gouverneur sanctionnait la loi, ce qui est contre tous les principes d'équité et de justice.

Voir:—1 Marcadé, No 57, qui résume la doctrine en disant:

"Il en sera de même quant aux délais de la prescription,en ayant soin d'observer que c'est seulement pour l'avenir que le délai de la nouvelle loi s'applique, quand il est plus court que le précédent."

12 Marcadé, commentaires de l'article 2281 du Code Napoléon, No 369.

1 Démolombe, No 61.

1 Laurent ,Nos 232 et 234.

Couture et Ducos, 6 Revue Légale, nouvelle série, page 35.

Encyclorédie Anglaise-Américaine, vol. 6, pages 939, 951, 951, 955.

On lit ce qui suit:—

"65. "Invalid General Rule." Un acte de la législature qui cherche à enlever ou diminuer des droits acquis de propriété est généralement tenu pour inconstitutionnel et nul."

Le tribunal ne peut pas supposer que le législateur a eu l'intention de commettre une injustice et il faut interpréter la loi de manière à éviter l'abus du pouvoir, l'absurdité.

Voir:—Maxwell, 3ème édition, pages 171, 264, 277, 288, 298, 301, 399 et 401.

Endlich, paragraphes 245, 258, 264, 265, 271, 276, 278 et 282.

Le législateur, lorsqu'il a voulu décréter que la loi aurait un effet rétroactif, a bien pris la précaution de le dire, en autant que les clauses troisième et quatrième sont concernées, ce qu'il n'a pas fait pour les clauses première et deuxième. Or, nous voyons dans Maxwell, No 452, que le changement de langage indique le changement d'intention.

On peut interpréter cette loi autrement qu'en disant que le législateur avait en vue de créer une nouvelle prescription plus courte que celle édictée par la loi, 52 Vict., chap. 11, savoir, de trois mois; mais que ces trois mois ne devraient courir que du jour où la loi deviendrait en force.

Si l'ancienne loi avait continué à exister, le défendeur aurait eu encore quatre mois pour commencer l'instruction, à part les délais de la session; et, en édictant une prescription de trois mois, le législateur a déjà enlevé au pétitionnaire une partie des délais auxquels il avait droit par l'ancienne loi.

La Cour Supérieure et la Cour de Révision, dans la cause de Marcille vs La Cité de Montréal, rapportée au 3ème vol. des Rapports Officiels de la Cour Supérieure, page 346, devrait recevoir son application dans le cas actuel, et il nous semble que le pétitionnaire est bien fondé à dire que cette loi, pour avoir un effet rétroactif, aurait dû contenir une clause que les délais déjà expirés devraient être comptés dans les trois mois mentionnés dans la clause 2ème de la loi.

La loi doit être interprétée comme si elle voulait dire que l'instruction devra avoir été commencée dans les trois mois, pourvu que la cause fût mûre pour l'instruction.

MORTE DE SES BLESSURES

Mme J. Desharnois, qui s'est si grièvement brûlée à sa demeure, Ramsey, Ont., dimanche dernier, est morte hier après-midi, à l'hôpital Victoria.

BRITISH

TROOP OIL
LINIMENT

Est beaucoup répandu. Il n'y a pas de meilleur remède pour coupures, blessures, ulcères et toutes les plaies purulentes, vû que les propriétés qu'il a : de calmer et de soulager la douleur, sont insurpassables.

Pour les foulures, contusions, la raideur des jointures, le resserrement des nerfs, les morsures et les piqûres des insectes et les enflures douloureuses, de toutes sortes, mouillez les parties malades avec de l'eau chaude, ensuite appliquez, sans le ménager, le TROOP OIL, et la rapidité avec laquelle vous serez soulagé de toutes douleurs et inflammations, vous étonnera.

Dans les cas de rhumatisme, névralgie, mal de dos ou douleurs des muscles, l'Huile apporte un soulagement merveilleux.

Pour les maux de seins, qui causent tant de souffrances aux femmes, il n'y a rien pour égaler le TROOP OIL.

Comme remède internel, l'Huile peut être prise, avec grand bénéfice, pour les toux, rhumes, bronchites, le croup, la coqueluche, etc., et en plus de l'usage interne de l'Huile, on devrait en frotter fortement la gorge, le cou et la poitrine.

Employée comme gargarisme, elle est d'une valeur inestimable, pour la diphtérie, le mal de gorge, l'esquinancie et les amygdales ulcérées. 25 cts la grosse bouteille. n—y-w—mv

LETTRE PARLEMENTAIRE

Les échos de la lutte du Crow's Nest—La paie de la Batterie C—Le Sénat et les Unions Ouvrières — Les plombs argentifères de la Koutanie —Une sensation promise au Comité d'Enquête Cook.

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 11 avril 1901.

Le grand événement du jour a été la séance du comité des chemins de fer et les incidents survenus que je vous ai télégraphiés.

L'opposition de l'hon. M. Tarte a évidemment empêché ce qui paraissait une chose faite, c'est-à-dire le passage complet du bill devant le comité.

Il semble admis maintenant que cette opposition est toute personnelle à l'hon. M. Tarte.

Le Pacifique semble avoir retiré son opposition et il était entendu ce matin que M. Shaughnessy était parti hier soir après en être arrivé à une entente définitive avec la compagnie du Crow's Nest Ry et la Crow's Nest Coal Company.

D'un autre côté, comme l'a dit l'hon. M. Blair, le gouvernement était aussi d'accord avec ces compagnies sur le fond sinon sur le terme des concessions exigées.

L'hon. M. Tarte s'est mis en travers de tout cela et a déclaré que la compagnie en passerait par ce qu'il désirait ou que le bill ne passerait pas.

En tout cas il l'a empêché de passer ce matin. Et l'affaire est remise à huitaine.

Il est impossible de prévoir quelle sera la durée de la session tant que ceci sera sur le tapis.

D'ici huit jours il va se faire peu ou point de travail. Le Crow's Nest et l'affaire Roblin sont les deux points douteux de la session.

* * *

La journée parlementaire a été sans attrait ni animation. La Chambre a commencé à examiner le bill amendant la loi du cens électoral, mais elle n'est arrivée à aucune solution.

Le soir elle a passé quelques crédits de l'agriculture.

* * *

M. Bickerdike, qui avait préparé un discours sur la question des transports pour exposer les vues du commerce de Montréal et qui était menacé par suite de la disparition des jours réservés aux députés de ne pouvoir donner son opinion à la Chambre, a obtenu du premier ministre que mercredi prochain il lui soit permis de reprendre la discussion sur ce sujet.

* * *

Une altercation assez sérieuse s'est produite au début de la séance, entre un député libéral, M. Stephens, de Kent, et l'hon. M. Tarte.

M. Stephens s'est plaint amèrement d'avoir été reçu cavalièrement par M. Tarte, lorsqu'il avait communiqué à celui-ci une dépêche de Chatham, dans son comité, l'informant qu'un échouage survenu dans la rivière Thames empêchait tout le trafic et demandant que le département des travaux publics emploie une dragueur qui se trouve sur les lieux pour débloquer la rivière. M. Tarte ne se serait, dit M. Stephens, pas même donné la peine de regarder la dépêche.

L'hon. M. Tarte a répondu qu'il n'y avait pas eu intention dédaigneuse de sa part, en ne s'occupant pas de la dépêche quand elle lui fut soumise, mais qu'il était alors très occupé en venant d'apprendre que sa fille était atteinte à Montréal de la fièvre typhoïde et qu'il s'apprêtait à prendre le train. Quant aux travaux demandés, a-t-il ajouté, les échouages ne sont pas de son ressort, mais de celui du département de la marine et, pour l'emploi de dragues, il n'a aucun fonds à sa disposition.

* * *

L'hon. M. Sutherland a déposé la correspondance relative à l'intervention du département du travail dans la grève de Valleyfield.

Les lettres échangées entre l'hon. M. Mulock et M. Greenshields ont été publiées déjà.

Les seuls renseignements nouveaux sont :

Que l'intervention de M. Mackenzie King a coûté $57.24. Ensuite, le bureau du travail fut informé de l'état aigu de la grève le 22 octobre.

Il n'envoya son conciliateur que le 27 octobre, au reçu d'une lettre du secrétaire de l'Union ouvrière lui annonçant que la milice avait été appelée.

* * *

La date de la reprise de l'enquête du Sénat sur les accusations de M. Cook, n'est pas fixée.

Dans l'intervalle, le bruit court que l'on pourrait bien avoir une sensation pour cette reprise.

Il paraît que la famille de feu le Dr M. C. Cameron est furieux de voir que l'on s'accorde à tout rejeter sur le dos du défunt et que Sir Richard Cartwright a donné à entendre que si M. Cameron avait demandé à M. Cook, $10,000, pour la place de sénateur, c'était pour empocher l'argent.

Le fils de M. Cameron serait disposé à venir devant le comité et à donner connaissance de lettres de sir Richard Cartwright, à son père, qui ne laisseraient aucun doute sur la nature de la transaction combinée envers M. Cook.

La date de la prochaine séance sera connue demain.

* * *

On sait la difficulté pendante au sujet des hommes de la Batterie C, qui ont fait la campagne en Afrique.

Le gouvernement a refusé de leur payer le supplément de solde qui a été voté par le parlement, pour compléter la différence entre la solde impériale et la solde canadienne.

La Batterie C a opéré pendant un certain temps, en Rhodésie, et touché la solde Rhodésienne beaucoup plus élevée que la solde canadienne, et le gouvernement en a conclu que les hommes n'avaient droit à aucun surplus.

Mais les hommes d'affaires de la Batterie C prétendaient que la paie reçue en Rhodésie était une gracieuseté coloniale dont le gouvernement canadien n'avait pas à s'occuper et qu'il leur devait toujours la différence entre la solde impériale régulière et la solde canadienne.

Le gouvernement canadien insistait que la solde reçue en Rhodésie était solde impériale et ne laissait aucun surplus.

Cette dernière prétention vient d'être confirmée par une dépêche de Lord Lansdowne, ministre de la guerre, qui autorisait la Batterie C à recevoir comme solde impériale la paie spécial de Rhodésie.

Ceci ne laisse aucun doute qu'aux termes de la loi passée par le parlement canadien, la Batterie C n'a pas de surplus à recevoir.

Le gouvernement va recevoir demain, une députation très importante, de la Colombie-Anglaise, au sujet de l'exploitation des plombs argentifères de la région de Koutane, qui ne peut se développer faute d'un marché suffisant et d'un encouragement nécessaire.

Une trentaine d'intéressés dans cette industrie sont actuellement à Ottawa.

La cause de l'embarras où se trouve l'exploitation des mines de plombs argentifères est, paraît-il, le refus de la compagnie américaine d'affinage de Slocum, un syndicat représentant cent millions de dollars, d'acheter le minerai canadien.

Par suite, l'exploitation des mines canadiennes devient inutile. Il y a au Canada deux usines seulement d'affinage, qui sont incapables dans les circonstances présentes d'agrandir leur pouvoir de production.

Les représentants de cette industrie prétendent qu'avec l'aide du gouvernement, il serait possible de développer une grande production, mais ils refusent, jusqu'après leur entrevue, de dire dans quel sens pourrait s'exercer cette assistance.

Cependant, il est bien certain qu'il s'agit d'une prime comme pour l'acier.

* * *

Le Sénat s'est occupé activement d'une question qui intéresse les associations ouvrières.

L'hon. M. Templeman a proposé la deuxième lecture d'un Bill pour amender l'Acte des marques de fabrique.

L'objet de la loi est de permettre aux associations ouvrières d'adopter une étiquette et de la placer sur les articles qu'elles désirent distinguer.Ce Bill a passé deux fois en Chambre et a été rejeté par le Sénat. M. Templeman demande seulement que le Bill reçoive sa deuxième lecture pour permettre aux association de se faire entendre devant le comité et d'énoncer les raisons qui militent en faveur de l'adoption du Bill. Les membres des unions prétendent être des ouvriers plus habiles que les travailleurs ordinaires et demandent à pouvoir distinguer les articles de leur production par une marque spéciale. Le Bill n'est pas obligatoire, les marques ou étiquettes ne pourront être apposées qu'avec la permission du propriétaire des articles. D'ailleurs, la chose se fait actuellement, mais les unions demandent à avoir la propriété des marques et étiquettes.

L'hon. M. Ferguson s'est opposé au Bill comme venant de M. Templeman. Nous avons maintenant, dit-il, un bureau et un ministre du travail et c'est de lui que devrait venir l'initiative de cette loi. M. Ferguson dit que les Unions n'ont pas de droit à une marque spéciale, sinon comment la refuser aux Ecossais qui voudraient marquer leur travail d'un chardon ,aux Orangistes qui voudraient mettre une marque distinctive, ou aux francmaçons, etc. M. Ferguson, d'ailleurs, prétend que les Unions comprennent de bons comme de mauvais ouvriers et ne sont pas unanimes à demander l'adoption de ce Bill.

L'hon. M. Mills est en faveur de laisser le Bill venir devant le comité. Il se peut que celui-ci décide en faveur d'un droit d'auteur pour la marque, et il considère que le Bill pourrait venir sous forme d'un amendement à la loi des droits d'auteur.

Sir Mackenzie Bowell se lève et déclare que, sans s'opposer à la deuxième lecture, il ne veut pas que l'on puisse considérer son silence comme une approbation du principe du Bill. Si les Unions demandent un pouvoir facultatif, elles l'ont déjà, mais il est bien évident que cette permission pourra tourner à l'obligation, car les Unions seront à même de boycotter les articles non marqués. Cependant, il consent à laisser discuter le Bill en comité; mais, d'après lui, il ne devrait jamais devenir loi.

Le Bill a été lu une seconde fois et envoyé au comité des banques et commerce.

PASCAL.

NOTES PARLEMENTAIRES

La délégation suivante a eu une conférence, cet après-midi, avec l'hon. M. Tarte : Thos. Murray, Bickerdike, Rod. Lemieux et Wright, députés; Greenshields, Montréal ; Casey, ex- M.P.; Meredith, de Bryson ; Rév. M. McKinnon, prêtre, Quyon ; Leroy et Stewart, de Shawville. La délégation a demandé d'accorder une charte au Pontiac Colonization Ry. En délibéré.

—L'Association de la presse canadienne a fait tous les arrangements pour son excursion annuelle, qui a lieu au mois d'août. Le voyage se fera, cette année, dans les Provinces Maritimes.

L'excursion partira de Montréal en bateau, jusqu'à Charlottetown; puis, sur l'un des croiseurs du gouvernement jusqu'à Sydney, C. B. Ensuite se fera la traversée du Bras d'Or, et retour à Halifax par l'I. C. R., puis promenade dans la Vallée d'Annapolis, traversée de la Baie de Fundy jusqu'à St John; visite du Canada Eastern Ry, et retour à Montréal par l'I. C. R.

—Les croiseurs suivants vont être armés pour prendre le service de protection des pêcheries :

"Petrel", sur les Grands Lacs, 13 avril ; "Curley", Baie de Fundy, 15 do; "Constance", St Laurent, 15 do ; "Osprey", Côte S. E. de la Nouvelle-Ecosse, 20 do ; "Kingsfisher", Cap Breton, 10 mai ; "Acadia", côte de l'I. P. E., 20 mai ; "Le Canadien", Labrador, 1er mai. Le capitaine Spain part pour la Côte de l'Atlantique, comme commodore, et arborera son pavillon sur l'"Acadia". Le "Stanley" fera le service de protection sur l'Atlantique, et le "Brant" protègera les pêcheries de homards du détroit de Northumberland.

—Le capitaine Bernier a fait sa demande officielle de subside au gouvernement pour les derniers estimés supplémentaires. Il veut que ce dernier construise son bateau. Le capitaine McElhinney, conseil du département de la marine, à Montréal, a été chargé de préparer les estimations et les plans d'un bateau ne devant pas mesurer moins de 110 pieds de longueur, 36 pieds de largeur et 18 pieds de profondeur, avec 300 chevaux-vapeur d'énergie. M. McElhinney dit qu'un tel bateau construit à Vancouver coûterait quatre-vingt mille piastres. Si le gouvernement ne veut rien faire, M. Bernier attendra l'initiative privée. Il a écrit à lord Strathcona, pour lui demander d'être président honoraire de l'expédition. Le célèbre explorateur canadien, M. J. B. Tyrrell, a promis d'accompagner l'expédition.

—Le gouvernement d'Ontario a décidé d'envoyer à Ottawa un avocat pour représenter la province lorsque sera discuté le bill approuvant l'arrangement Roblin. Les autorités d'Ontario craignent que le Manitoba n'exerce son autorité sur le chemin de fer de la Rivière à la Pluie de façon à imposer des taux favorables à la province, mais désavantageux pour Ontario.

DANGER DES ALLUMETTES

Un enfant laissé seul trouve une affreuse mort

Mères, soyez prudentes

Pentecôte, Q., 12 — Un triste accident est arrivé à la Longue-Pointe de Migman, mardi après-midi. Le petit garçon de M. James Vibert, âgé de deux ans et demi, ayant été laissé seul à la maison, pour cinq minutes a trouvé des allumettes et a mis le feu à sa robe.

Sa mère, à son retour, l'a trouvé entouré de flammes. Elle l'avait laissé dans une grande chaise berceuse et à son retour il était à la porte et appelait sa maman à grands cris. L'enfant est mort mercredi matin.

LA VENTILATION DES CALES

Employée pour la conservation des pommes et du fromage

M. Robertson pense que ce moyen assurera l'arrivée intacte de ces comestibles aux ports d'outre-mer

Depuis plusieurs années, la conservation des fruits et des produits comestibles canadiens destinés à l'exportation fait le sujet d'études et de recherches des intéressés dans ce commerce.

Les pommes et le fromage principalement, supportent très difficilement la traversée et ne peuvent conserver leur saveur.

Pour remédier à cet état de choses, le gouvernement vient de charger le professeur Robertson, l'initiateur des systèmes frogorifiques adoptés dans les navires, de s'efforcer de trouver un moyen pour conserver ces pommes et le fromage durant la traversée. M. Robertson espère qu'en perfectionnant la ventilation des cales des navires, de façon à maintenir un courant d'air froid venant du dehors, qui dissipera la chaleur produite par le contact des fruits ou d'autres produits accumulés, la conservation des fruits et des denrées sera assurée.

COLLISION

Dommages au matériel, mais personne de blessé

Sydney, C. A., 12 — Il y eut une terrible collision entre deux convois de chemins de fer, près de Caledonia, hier. Les deux locomotives ne représentent plus qu'une masse informe de débris. Les mécaniciens et les chauffeurs ont sauté à bas des trains et s'en sont retirés avec de légères blessures.

TOUJOURS LES TRUSTS

Cette fois il s'agit du cuivre et des compagnies de Téléphone

New-York, 12 — On parle de la constitution d'un "trust" du cuivre au capital de $200,000,000.

On s'attend à une lutte entre la M. S. Steel Corp., et l'Amalgamated Ass. of Steel and Tin Workers, de Pittsburg.

On annonce aussi un énorme syndicat des compagnies de téléphone.

J. P. MORGAN

Il reçoit cavalièrement les reporters

Londres, 12 — M. Morgan est arrivé ici, hier. Il a été reçu à la gare par M. J. P. Morgan, jr., les deux fils de ce dernier et un grand nombre de reporters. A ces derniers, qui les questionnaient, il s'est contenté de dire : "Laissez-moi tranquille." Il a pris une voiture et est parti pour sa résidence avec un de ses petits-fils sur chaque genou.

FEU M. MALCOURONNE

M. François Eugène Malcouronne, qui, durant nombre d'années, a occupé la position de secrétaire-trésorier de l'Institut Fraser, est mort, hier, à sa résidence, 15, rue Durocher. Le défunt fut frappé de paralysie, la semaine dernière.

CADAVRE NON REPÊCHE

Le corps d'Onésime Lafontaine, le charretier qui s'est noyé à Longueuil le 25 février dernier, n'a pas encore été retrouvé. On pense que lorsque les glaces seront parties, le corps reparaîtra à la surface de l'eau.

Le défunt, au moment où il s'est noyé, portait un pardessus noir, des pantalons gris et tune montre d'argent. Il mesurait cinq pieds cinq pouces et portait une moustache noire.

Le Chien du Voleur devient Détective

La police de Montréal vient d'arrêter un voleur dans des circonstances assez curieuses. Pendant la nuit, le voleur s'est introduit dans le logement occupé par un nommé Geo. Jones et a pris quantité d'objets d'assez grande valeur. Peu après Jones a été éveillé par les aboiements d'un chien qui était enfermé dans le corridor; il s'est levé et a aussitôt constaté le vol dont il avait été victime. Il était évident que le chien avait été laissé par le voleur; aussi Jones s'est-il décidé à mettre l'animal en liberté et à le suivre. Dès qu'il a été dans la rue, le chien a flairé à droite et à gauche puis il s'est dirigé dans une où Jones et un policeman rencontré en route, trouvèrent le coquin en train de déguster une bouteille de Vin St Michel, le plus puissant tonique stimulant, c'était bien le voleur, car à part la bouteille de Vin St Michel, il avait autour de lui quantité d'objets appartenant à Jones; le policeman conduisit le voleur au poste, il subira son procès demain.

Q.—L'homme peut-il faire usage, avec succès, des "Pilules Cardinales" du Dr Ed. Morin?

R.—Oui, l'homme peut en faire usage, avec les plus grands avantages. 12,26,10

Ou se Chausser à très bas prix.

10 p. c. de Réduction

Samedi, Lundi et Mardi !

C'est là une occasion unique de se procurer des chaussures à la mode, de qualité solide et à bas prix spéciaux !

Venez voir, Mesdames et Messieurs !

MENTIONNEZ CETTE ANNONCE

et vous aurez droit à la réduction de 10 p. c. sur nos prix réguliers bien connus. Notre réputation de vendre à un seul prix vous donne la garantie de bénéficier d'un escompte réel fait exclusivement dans le but d'augmenter notre clientèle.

SPECIAL

Département des Hommes

Bottines en Cuir Verni, depuis	$2.00 à $7.00
Bottines en Veau (Box) 1re qualité	2.00 à 5.00
Bottines en Veau Tan, 1re qualité	2.50 à 6.00
Bottines en Veau Français, 1re qualité	4.00 à 8.00
Bottines en Veau Américain, 1re qualité	2.00 à 3.50
Bottines en Kid fin, 1re qualité	1.50 à 3.00
Bottines en Buff, 1re qualité, belles formes, depuis	1.25 à 2.50
Bottines de noces, une spécialité, depuis	3.00 à 6.00

Ces chaussures sont toutes de la plus haute nouveauté.

SPECIAL

Département des Dames, Filles et Enfants

Les plus beaux Souliers du jour, en kid de 1ère qualité, depuis	$1.25 à $2.50
tous nos souliers en kid sont garantis.	
Beaux souliers en imitation de kid, depuis	58c à $1.00
Bottines Américaines, depuis	$2.50 à 5.00
Bottines Canadiennes en grande variété, depuis	90c à 3.50
Belles Bottines pour fillettes, depuis	90c à 1.75
Belles Bottines pour enfants, depuis	25c à 1.25
Souliers de première communion	$1.00 à 1.85

Aussi plusieurs JOBS à vendre à des prix qui vous étonneront.

Fortier & Cie

221 rue Saint-Laurent. k

Langage Extravagant

Cela n'est point nécessaire pour effectuer la vente des Vêtements Fit-Reform.

Ceux qui les ont achetés en apprécient la valeur.

Ceux qui ne les apprécient point encore le feront, aussitôt qu'ils les auront essayés.

Ceux qui les ont introduits dans la Puissance connaissent l'excellence de ce qu'ils offraient quand ils ont mis les Fit-Reform devant le public.

Habillements de $10.00 à $20.00.
Pantalons $3.00 à $6.00.

Fit-Reform

Le Seul Magasin en Ville.

2344 STE CATHERINE.
EN FACE DE CHEZ JOHN MURPHY. k

L'EAU BAISSE

La débâcle opérée dans le Richelieu—la glace du fleuve ne bouge pas

(De notre correspondant particulier)

Sorel, 12, 10 heures a.m. — La débâcle du Richelieu s'est opérée hier, sans causer aucun dommage. Il n'y a que la menuiserie du vapeur "Napierville", sombré l'automne dernier, qui a été emportée par la glace. Le niveau de l'eau a baissé de quelques pouces depuis jeudi matin, et l'inondation ne pourrait causer des dommages dans la paroisse de Ste Anne et les Iles.

La glace du fleuve n'a pas bougé depuis mardi. On s'attend à la débâcle dans le cours de la semaine prochaine. Il est plus que probable que nous aurons des bateaux, de Sorel à Montréal, le 21.

COMMENT IL A ETE VOLE

Brême, 12 Les officiers de la North German Lloyd Steamship Company sont sous l'impression que le vol du lingot d'or à bord du vapeur "Wilhem der Grosse" a été commis à New-York, avant le départ du vaisseau, et au moment même où les nombreux passagers montaient sur le bateau.

Le voleur se sera laissé enfermer dans la chambre où étaient les deux quarts remplis de lingots d'or et profitant du tumulte se sera glissé parmi la foule inaperçu, emportant avec lui le lingot.

L' "OPHIR" A COLOMBO

Colombo, Ceylan, 12—L'"Ophir", ayant à bord le duc et la duchesse de Cornwall et York, est arrivé ici ce matin, en route pour l'Australie.

REMEDE. . . . .
GARANTI . . . .
GUERIR LES . .
HEMORROIDES. .
Essai Gratis.

Si vous souffrez d'hémorroides et que vous ayez essayé remèdes sur remèdes sans succès, mettez l'idée que vous ne pourrez jamais être guéri sans une opération de côté, et essayez l'onguent d'Herbes du Dr Cowan. Il est absolument garanti guérir n'importe quel cas d'hémorroides. Vous ne courez aucun risque. Si après en avoir dépensé un quart de boîte, vous n'êtes pas mieux, vous pouvez vous faire rembourser votre argent. Nous sommes parfaitement sûr, en faisant cette garantie. N'importe quel pharmacien vous en vendra une boîte pour 50c, ou si vous préférez l'essayer avant de l'acheter, venez ou envoyez 3 cents en timbres et nous vous en enverrons une boîte d'essai par la poste, tout à fait gratuitement. Adresses : The G. et M. Co., 121 rue Church, Toronto. (2 v) y ou w

AUJOURD'HUI et DEMAIN

Sont les Deux Derniers Jours de notre Troisième Vente Annuelle avec

CADEAUX DE PAQUES

Profitez-en. Achetez une livre de Thé de n'importe quel prix et vous recevrez un Cadeau à votre choix. Nous vous offrons ces Cadeaux dans l'intention de vous inviter à faire partie de notre clientèle régulière. Vous pouvez obtenir ces avantages aux magasins de

1519 RUE STE CATHERINE,
91 RUE ST LAURENT,
868 RUE ST LAURENT,

STROUD

71 RUE BLEURY,
2329 RUE STE CATHERINE.
2188 RUE NOTRE-DAME,

PETITES ANNONCES

—TARIF—

(Supplément payable d'avance)

ELEVES DEMANDES EMPLOI DEMANDE CHAMBRES A LOUER TROUVE	20 MOTS POUR 10 CENTS	1 CENT PAR MOT EXTRA.
SITUATION VACANTE SERVANTE DEMANDEE MAISON A LOUER A VENDRE PROPRIETE A VENDRE PERDU	25 MOTS POUR 25 CENTS	1 cent par mot extra.

"PERSONNEL" 20 mots, 40 cts. 2 cts par mot extra.

Petites Annonces de LA PRESSE

SUCCURSALES

....DE....

LA PRESSE

Les "Petites Annonces" de La Presse seront reçues à nos Succursales aux mêmes prix qu'au Bureau principal.

Hors de Montréal

41 Succursales

BERTHIERVILLE, Qué.—J. V. Paquette.
BEAUHARNOIS, Q.—Mme M. Laberge.
BORDEAUX—Adolphe Provost.
COTE DES NEIGES—P. Desmarchais.
COTE SAINT-PAUL—Mlle Boudrias.
COTEAU LANDING, Qué.—Alex. Méthot.
CHICOUTIMI, Qué.—Guay et Godbout.
ETCHEMIN, Qué.—Jos. Garant.
FARNHAM, Qué.—Mme H. Sabourin.
GRANBY, Qué.—F. W. West.
GRAND'MERE, Qué.—F. X. Faucher.
HAWKESBURY, Ont.—F. X. Berthiaume.
HULL, Qué.—Mlle H. Lapierre.
JOLIETTE, Qué.—N. A. Guilbault et Cie.
LEVIS, Qué.—C. Carrier.
LEVIS, Qué.—D. Bourget.
LONGUEUIL, Qué.—E. Carrière.
LACHINE, Qué.—Henri Robert.
MARIEVILLE, Qué. — F. Arpin.
MONTMAGNY, Qué. — A. E. Michon.
NICOLET, Qué. — Z. A. Langlois.
OTTAWA, Ont.—P. C. Guillaume, No rue York.
RIGAUD, Qué.—Mlle J. Charlebois.
ST VINCENT DE PAUL, Qué.—Cyrille Bisson.
SOREL, Qué.—G. D. Lussier et Cie.
ST LAMBERT, Qué.—V. Trudeau.
ST JEROME, Qué.—J. E. Parent.
STE THERESE, Qué.—W. P. Brennan.
STE ANNE DE BELLEVUE, Qué.—Mlle Lamarche.
ST HYACINTHE, Qué.—A. Charpentier.
SHERBROOKE, Qué.—V. E. R. Archambault, 152 rue Wellington.
ST REMI, Qué.—Arthur Collette.
ST JEAN, Qué.—Ed. Arpin.
ST EUSTACHE, Qué.—Mme Bisaillon.
TROIS-RIVIERES, Qué.—J. Bellefeuille.
TERREBONNE, Qué.—J. Nap. Gauvreau.
VALLEYFIELD, Qué.—C. A. Choquette.
VERCHERES, Qué.—O. Desmarais.
WINDSOR MILLS, Qué.—C. Roy et Cie.
YAMACHICHE, Qué.—E. Melançon.

A Montréal

27 Succursales

1—LIBRAIRIE DEOM FRERES, 1877 rue Sainte-Catherine.
2—LIBRAIRIE CHAPMAN, 2407 rue Ste Catherine, 3e porte à l'ouest de la rue Windsor.
3—Pharmacie DECARY, rue Saint-Denis, coin Ste Catherine.
4—Dr W. GADBOIS, pharmacien, 789 rue St Antoine, Westmount.
5—Pharmacie N. H. NAULT, 2449 Notre-Dame, coin Richmond.
6—Pharmacie DR LEDUC et CIE, 2054 rue Notre-Dame, carré Chabollez.
7—Pharmacie J. O. QUENNEVILLE, 397 rue Saint Antoine, coin Fulford.
8—Pharmacie BRAULT, 340 rue Saint-Denis, en face de la rue Cherrier.
9—F. X. LASALLE ET FILS, 349 rue Rachel, coin Rivard.
10—Pharmacie Dr B. THERRIEN, 1313 Saint-Denis, coin Carrières.
11—Pharmacie J. E. W. LECOURS, 370 rue Craig, coin Bonsecours.
12—Pharmacie V. LEVESQUE, 131 Rachel, coin Chambord.
13—Pharmacie A. D. QUINTIN, 1130 rue Ontario, coin Panet.
14—Pharmacie ROD. CARIERES, 1406 rue Ste Catherine, coin Visitation.
15—Pharmacie E. RICHARD, 743 rue Ste Catherine, coin Dufresne.
16—E. C. LALUMIERE, 259 rue Notre-Dame, coin Désery.
17—Pharmacie H. LANCTOT, 525 rue St Laurent, coin Prince-Arthur.
18—Pharmacie Dr DEMERS, 1157 rue St Laurent, coin Marie-Anne.
19—Pharmacie E. DUBERGER, 260 rue Centre, coin Island.
20—Pharmacie SENECAL, 100 rue Windsor, coin Saint-Antoine.
21—Pharmacie Dr E. PELLETIER, 1621 rue St Laurent, vis-à-vis l'avenue Fairmount, Saint-Louis du Mile-End.
22—A. BERNARD, 3637 rue Notre-Dame, près du pont, Saint-Henri.
23—Pharmacie LAURENCE, coin Saint-Denis et Ontario.
24—Pharmacie HUOT, 1934 rue Sainte-Catherine, angle Saint-Charles-Borromée.
25—Pharmacie FILION, coin Ontario et Fullum.
26—Pharmacie BOUTIN, coin Mont-Royal et Saint-André.
27—PHARMACIE CENTRALE, coin Amherst et Ontario.

A QUEBEC

8 Succursales

SUCCURSALE GENERALE
124½ RUE ST JOSEPH

Pharmacie ED. MORIN, 340 rue Saint-Jean.
Pharmacie J. B. MORIN, 325 rue Saint-Joseph.
CHS. VAILLANCOURT, marchand, 76½ rue Saint-Joseph, Saint-Roch.
ALEX. JEAN, marchand, 40 rue Saint-Jean, Haute-Ville.
F. LACROIX, 766 rue Saint-Valier.
A. LANGLOIS, 24 Côte La Montagne.
L. P. LAROCHELLE, 80 rue Sainte-Marguerite.

Une bonne situation attend celui qui fait connaitre ses aptitudes aux milliers de lecteurs des petites annonces de LA PRESSE.

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

BUREAU DE PLACEMENT GRATUIT, No 1544 rue Notre-Dame, vis-à-vis l'hôtel de ville. Main-d'œuvre de toutes sortes fournie.

On trouvera à ce bureau :

Des commis-voyageurs, des assistants teneurs de livres, des commis-épiciers, des commis de bar, des charretiers, des conducteurs d'express, des agents, des collecteurs, des premiers, des mécaniciens, des blanchisseuses, des apprentis, des cochers, des hommes de cour, des ingénieurs, des chauffeurs, des journaliers, des cuisiniers, des bouchers, des teneurs de livres, des aides de cuisine, des gardes-malades, des femmes de journée, un homme utile pour réparations générales des bâtisses, un conducteur d'ascenseur, un commis dans la ferronnerie, des commis-voyageurs, des charpentiers-menuisiers, des copistes, des cultivateurs, des peintres, un polisseur de meubles, des ferblantiers, des poseurs d'appareils de chauffage, etc.

Une visite des patrons est sollicitée. Bureau ouvert de 8 heures du matin à 8 heures du soir. — Urbain Lafontaine, gérant

Epargnez-vous des troubles et des démarches inutiles, LAISSEZ VOS PETITES ANNONCES A LA

Succursale No 14

Pharmacie ROD. CARRIERES,

1406 Rue Ste Catherine, (coin Visitation).

Vous payerez les mêmes taux qu'aux bureaux de LA PRESSE.

EMPLOIS DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

BARBIER — On demande un barbier, au No 4210 Ste Catherine, Westmount. W. G. Ross. 136—1

CUISINIERE — Une veuve seule étant cuisinière, demande place dans un bâteau, pour cuisine. S'adresser rue Emery, No 25. 135—3

DRIVER — Un homme demande place soit comme commis ou "driver" dans une épicerie ou boulangerie, ayant les qualités requises, pouvant fournir de bonnes recommandations. Ecrire D., 211 "La Presse". 136—1

EMPLOI DEMANDE — Un jeune homme ayant six ans d'expérience, demande une position dans un magasin de chapeaux et fourrures, parle le français et l'anglais, peut donner de bonnes références. S'adresser V., 375 "La Presse". 136—2

FEMME — Vous trouverez une femme pour laver le linge à la douzaine, ou au mois et à la semaine, au No 106 Plessis. 136-3

FEMME — On trouvera une femme de journée au No 194 rue Dufresne. 135-2

FILLE — Une fille assez âgée désire se placer comme cuisinière ou ménagère, dans un presbytère. S'adresser 800 rue Craig. 135—3

GARCON — Un garçon âgé de 19 ans, instruit, anglais et français, pouvant donner toutes les références exigées, demande emploi, 537 rue Centre, Pointe Saint-Charles. 136—1

HOMME — Un homme d'une cinquantaine d'années, sobre, demande place, soit pour petit ouvrage de bureau, manufacture ou magasin en gros ou comme gardien de nuit, ayant toutes les références et recommandations possibles. On répondra promptement si vous écrivez à R. 221 "La Presse." 136—n

HOMME — Un homme dans la quarantaine, sobre, instruit, parlant anglais et français, désire de l'emploi ; muni de références. S'adresser 537 rue Centre, Pointe Saint-Charles. 136—1

HOMME — Homme, 30 ans, demande place dans une maison de gros ou autre maison de commerce, bons renseignements, au besoin sait conduire chevaux. S'adresser 328 rue St Antoine, Montréal. 134—3

HORLOGER — Un bijoutier des Provinces Maritimes demande un homme compétent pour réparer les horloges et les montres. Ecrire à X., boîte M. P. 366 Montréal. 136—2

JEUNE HOMME — Jeune homme, bien recommandé, connaissant parfaitement l'anglais et le français, demande place dans un magasin ou bureau. Ecrire à O., 248 "La Presse." 133—5

JARDINIER—Un jardinier de première classe, fleurs et légumes, demande une position ville ou campagne. Firmin Clinquant, jardinier chez MM. Boas, Saint-Hyacinthe. 135—6

MODISTE — Une modiste sachant tailler, demande place dans une boutique ou magasin. S'adresser M. O. L., Coteau Station, Qué. 136—1

Il vous faut des élèves, une petite annonce dans LA PRESSE vous les obtiendra.

ELEVES DEMANDES

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

BARBIERS — Moler's Barber School, New-York. On demande encore des élèves. Huit semaines complètes. Tous les outils fournis. Positions garanties quand on a fini. Ecrivez pour obtenir des renseignements concernant leçons, pension et transport. 136—6

AUX PATRONS

Les petites annonces dans LA PRESSE vous feront obtenir de bons employés.

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

ASSISTANT TENEUR DE LIVRES — On demande un assistant teneur de livres, actif, sachant parfaitement la sténographie anglaise et française, aussi la clavigraphie. S'adresser par lettre à X., 373 "L Presse." 135—n

BARBIER — On demande un bon barbier, au No 461 rue Saint-Laurent. 136—1

BARBIER — On demande un barbier de première classe, 2114 rue Sainte-Catherine. 136—1

BARBIER — On demande immédiatement un barbier. S'adresser à D. Beauchesne, 502A Craig, près St Laurent. 136—1

BARBIER — On demande immédiatement un barbier, au No 37 Côte Saint-Lambert. 136—1

BARBIER — On demande un bon barbier, au No 28 rue Chaboillez. 136-1

BARBIER — On demande un barbier au No 1260 rue Ontario. Place permanente. 136—1

BARBIER — On demande un barbier, garçon, préféré, place permanente. S'adresser 1284 rue Notre-Dame. 136—1

BARBIER — On demande un bon barbier, au No 354 Hibernia, Pointe Saint-Charles. 136—1

BARBIER — On demande un barbier, au No 90 St Laurent, place permanente. 136—1

BARBIER — On demande un barbier. S'adresser immédiatement au No 2411 rue Sainte-Catherine. 135—2

BLANCHISSEUSE LINGERE — On demande une bonne blanchisseuse lingère munie de références ; emploi régulier pendant les deux premiers jours de chaque semaine. Se présenter le soir, au No 3 rue Sussex. 135—2

COCHER — On demande immédiatement un bon cocher assez âgé, références exigées. 410 rue Sherbrooke. 136—1

CUISINIERE — On demande une bonne cuisinière avec références, 94 rue Saint-Denis. 136—1

COMMIS — On demande un bon commis sachant parler français et anglais, pour un magasin de thé et café en détail. Ecrire à X., 216 bureau de "La Presse". 136—1

COMMIS — On demande immédiatement un commis pharmacien licencié, un gradué depuis un an préféré. S'adresser à A. D. Mann. 136—3

COMMIS VOYAGEUR — Commis voyageur d'expérience, chemises et bretelles, pour la ville, argent avancé sur la commission, références requises. S'adresser par lettre A., 214 "La Presse". 136—1

CONTREMAITRE — On demande immédiatement un contremaître pour une fabrique de chemises, il devra connaître la confection de toutes sortes de chemises dans toutes ses phases et capable de prendre la charge d'un gros personnel de couturières à la machine, il devra parler les deux langues. S'adresser en anglais, à G., 238 bureau de "La Presse". 134—3

COUPLE — On a besoin d'un couple français ou belge, jardinier. De l'emploi pour la femme. Dr W. Grignon, Sainte-Adèle, P. Q. 134—4

COUTURIERE — On demande une bonne couturière. S'adresser au département de tailleur. H. Morgan Co, carré Philippe. 135—3

DAMES OU MESSIEURS — Les dames ou messieurs qui travailleront pour nous non pas pour solliciter des commandes, mais pour employer des agents, peuvent certainement faire $2.00 par jour. Position permanente. $600.00 par année, et les dépenses. Etablissement recommandable avec les meilleures références. Pas nécessaire d'avoir de l'expérience. Le travail doit se faire strictement parmi la population canadienne - française. Ecrire à M. A. O'Keefe, District Manager, 157 Bay St., Toronto. 132—8

SITUATIONS VACANTES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

FORGERONS — On demande des finisseurs forgerons, chez B. Ledoux et Cie, 93 rue Osborne. 136—2

FORGERON — VOITURIER — On demande un bon forgeron voiturier chez J. T. Garlépy et Cie, 904 rue de Montigny. Ouvrage à l'année. 136—1

FILLE — On demande une fille pour laver la vaisselle. S'adresser à l'hôtel Richelieu. 136—1

FILLES — On demande quelques filles pour différents départements, dans une fabrique de chemises, des filles expérimentées préférées. Se présenter au No 136 rue McGill. 136—2

FILLE — On demande une personne d'expérience pour prendre soin des enfants, une bonne fille de chambre, références exigées. 410 rue Sherbrooke. 136—1

FILLES — On demande des filles pour servir les tables. S'adresser 1873 rue Ste Catherine. 136—1

FILLE — On demande une fille de salle et de cuisine, au No 552 rue Craig. 136—1

FABRICANT DE FROMAGE — On demande un bon fabricant de fromage. S'adresser à J. Chatelain, Thurso, Qué. 135—4

FEMME — On demande immédiatement une bonne femme pour laver les planchers. Herb's Place, 2 rue Saint-Laurent. 136—1

GARCON — On demande un garçon pour épicerie, expérience pas requise, de la campagne préféré. 54 rue Bonsecours. 136—1

GARCON — On demande un garçon comme apprenti dans une manufacture de fourrures. S'adresser 532 rue St Paul. 136—1

GILETS — On demande des personnes expérimentées pour faire des gilets et des culbis de petits garçons. Se présenter à la fabrique E. A. Small et Co, rue Latour. 134—3

HOMMES — On demande trois ou quatre bons hommes sobres et stables, pour travailler aux Steam Carpet Cleaning and Renovating Works, 11 rue Hermine. Bonne place pour des hommes compétents. 134—3

INSTITUTRICE — On demande immédiatement une jeune personne comme assistante dans une école, une sachant l'anglais préférée. S'adresser 2182 St Laurent. 136—1

JARDINIER — On demande un bon jardinier, d'habitudes régulières, et aussi, entendu dans la culture des fleurs. S'adresser au No 1647 rue Notre-Dame. 136—1

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme, non marié, pour les travaux intérieurs de la maison. S'adresser par lettre à R., 220 "La Presse." 136—2

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme d'expérience dans le commerce de bois de sciage, avec bonnes références. S'adresser 1203 rue Sainte-Catherine. 135—3

JEUNE HOMME — On demande un jeune homme connaissant la ligne de vaisselle et familier avec la ville. Les références exigées. 352 rue Rachel. 136—1

JEUNES FILLES — GARCONS — On demande des jeunes filles pour servir au comptoir. Aussi des garçons pour faire les commissions. S'adresser demain matin, entre 9 et 10 heures, chez E. Lepage et Cie, 1885 rue Notre-Dame. 136—1

JEUNE FILLE — On demande une jeune fille capable, pour envelopper le savon. S'adresser 481 Notre-Dame, J. Ramette. 136—1

MONTEURS — TALONNEURS — On demande des monteurs et talonneurs à la machine McKay, ouvrage à la main. F. J. Weston and Sons, Bolton avenue, Toronto. 136—2

MENAGERIE — On demande une ménagère bien recommandée et capable, qui voudrait se charger de pensionner une famille, à la campagne, elle aura l'usage de la cuisine et de tout ce qui en dépend. Adresser C., 212 "La Presse". 136—3

POLISSEUR — On demande un polisseur chez P. E. Bourassa et Fils, 1199 rue de Montigny. 136—1

POUR FAIRE DES COLLIERS—APPRENTIS — On demande des faiseurs de colliers, aussi un apprenti. S'adresser à Frank P. Blais, 1305 rue Notre-Dame. 136—1

PEINTRES — On demande des peintres de voiture, chez A. C. Larivière, 71 St Antoine. 136—1

PEINTRES — On demande deux bons peintres de voitures. S'adresser 548 rue Amherst, Courville, Nadeau et Cie. 136—1

POUR FAUFILER — On demande des personnes expérimentées pour faufiler les bords d'habits; aussi des personnes pour finir et d'autres pour apprendre. Se présenter à la fabrique E. A. Small et Co, rue Latour. 134—3

SERVANTE — On demande une servante générale sachant bien faire la cuisine, pour une famille de trois personnes, pas d'enfant, ni lavage, bons gages payés, on exigera de bonnes références. Se présenter au No 1148 rue Dorchester, entre quatre et six heures de l'après-midi. Une personne d'un certain âge de préférence. 136—1

SERVANTE — On demande une bonne servante générale, pas de lavage ni de repassage ; bons gages. Se présenter au No 113 rue Ste Famille. 134—3

SERVANTE — On demande une servante générale pour petite famille. Bons gages, petite famille. 718 rue Saint-André. 132—n

SERVANTE — On demande une servante au No 945 rue Saint-Denis. 135—2

SERVANTE — On demande une servante pour se rendre généralement utile au No 355 rue Sherbrooke. 135—3

SERVANTES — On demande une servante générale et une fille de chambre. S'adresser à 443 rue Mance. 136—1

SERVANTE — On demande au No 537 rue St Denis, une servante générale, pour une famille de deux personnes, références. 136—1

SERVANTE — On demande une servante générale, sachant très bien faire la cuisine, bien recommandée et passera l'été à la campagne, prix $15.00 par mois, sans lavage. S'adresser 364 Sherbrooke. 136—2

SERVANTE — On demande une servante générale. S'adresser au No 87 rue St André. 136—1

SERVANTE — On demande immédiatement une servante au No 1982 rue Saint-Jacques, Saint-Henri. Pas de lavage, pas de repassage. 136—1

SERVANTE — On demande immédiatement une servante générale avec références, au No 402 rue Amherst. Pas de lavage ni repassage. Très bons gages. 136—1

SERVANTE — On demande une bonne servante générale, pour une famille de trois personnes, le lavage est fait en dehors, bon chez-soi pour une servante compétente. Se présenter au No 1554 rue Ontario. 136—1

SERVANTE — On demande une bonne servante générale, sachant faire la cuisine, avec références, lavage en dehors. S'adresser 820 rue St Denis. 136—1

SERVANTE — On demande une bonne servante générale pouvant parler anglais, pour une famille de trois, références requises. Se présenter à 350 avenue Olivier. 136—2

SERVANTE — On demande une servante générale pour une famille de trois, références requises. Se présenter à 2444 rue Ste Catherine. 136—1

SERVANTE — On demande une servante, 1534 rue Sainte-Catherine. 135—2

TRIMEURS — On demande deux trimeurs de première classe. Ecrire à D., 238 bureau de "La Presse", en ville. 134—3

TAILLEUR — On demande un culottier. S'adresser à J. E. Caron, 2046 rue Notre-Dame. 134—4

VENDEUSES — On demande de bonnes vendeuses à commission, pour un article très nouveau et très payant. S'adresser le soir, à 335 rue Rachel, coin Rivard. 133-5

AGENCE DEMANDEE

AGENCE DEMANDEE — Un homme ayant bureaux et entrepôt sur la rue St Pierre, à Québec, et connaissant bien les hommes d'affaires des différentes lignes de commerce de Québec et du bas du fleuve, se chargerait d'une bonne agence. J. R. C., 12 rue Ferland, Qué. 136—6

ASSOCIE DEMANDE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

ASSOCIE — Un jeune homme ayant un petit capital pour un commerce établi depuis longtemps, rapportant de gros bénéfices, avec avantage de prendre la direction du bureau, demande associé. Ecrire à K., 250 "La Presse." 135—2

ASSOCIE — Jolie situation, indépendante, payante, offerte à jeune homme instruit et actif, disposant capital de $2,000, garanti, affaire sérieuse, existe depuis deux ans. Ecrire J., 231 "La Presse". 135—2

AGENTS DEMANDES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

AGENTS — On demande pour Montréal et toutes les villes de la province de Québec et du district d'Ottawa, des agents pour représenter The International Registry Co. S'adresser à L. A. Man, agent général, 1614 rue Notre-Dame. 136—4

AGENTS — On demande des agents pour vendre des bains de vapeur Niagara, dans tous les endroits où nous n'avons pas d'agents. Jones et Co, 37 rue Yonge, Toronto, Ont. 8,10,12

AGENTS SOLLICITEURS A SALAIRE — Agents solliciteurs demandés, 35 rue St Jacques. Bon salaire. S'adresser avant 7 heures, ce soir, ou demain avant 10 heures. 136—1

Pour louer vos maisons, adressez-vous aux locataires qui liront vos petites annonces dans LA PRESSE.

MAISON A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

COTTAGE — A louer, dans le village de Vaudreuil, cottage, sept chambres, bain, w.c., terrain vacant, 40 pieds de front, remise à chaloupe, etc. S'adresser Mme J. B. Rolland, 531 St Denis. Tél. Bell 1569 E. 136—1

LOGEMENTS — Logements confortables à louer, immédiatement, 795 Cadieux, 164 Mont-Royal, 27 et 29 Burnet, 60 Selby, Westmount. Gilbert Martin, 89 rue St Gabriel, vis-à-vis Champ de Mars. 136—2

LOGEMENTS — A louer, logements, flat, 7 appartements, No 27 avenue Christophe-Colomb, près du parc Logan, peut être livré avant le 1er mai, aussi logement, flat, 6 appartements, No 29, voisin, même commodité, loyers réduits. S'adresser à Z. Mayrand, N. P., au No 1150A rue de Montigny. 12,13,16

LOGEMENTS — A louer, au centre, plusieurs logements de 3 à 5 appartements, très confortables avec une grande boutique. Conditions faciles pour bons locataires. S'adresser 820 St Denis, l'après-midi. 136—1

LOGEMENTS — A louer, 380 avenue Greene, $25.00, Westmount ; 66 rue Waverley, $18.00, annexe de Montréal ; 53 rue Coursol, $18.00, Montréal, fournaise ; 21 avenue Selkirk, $20.00, Montréal, fournaise ; 368 rue St Charles-Borromée, $18.00, Montréal, fournaise ; 310 rue St Charles-Borromée, $20.00, Montréal, fournaise ; 121 rue St Antoine, $25.00, magasin ; 213 rue McGill, $58.33, magasin. S'adresser à T. P. Trihey, Imperial building, 107 rue St Jacques. 93—n

LOGEMENTS — A louer, 432 Parc Logan Ouest, 8 chambres, $15 ; en parfait ordre, fournaise Dalay, poêle à gaz. Plomberie moderne. 385A et 387A Laval, 6 chambres, $8.50, ménage fait à neuf. 585 Sanguinet, 6 chambres, écurie, $11. P. Desforges, 693 St Denis, ou 516 Craig. Tél. M. 2235. Est 1899. 135—5

MAGASIN ET LOGEMENT — A louer, maison en pierre de taille, 183 rue Dufferin, près de la rue Mont-Royal, et faisant le coin d'une ruelle. Le tout muni de gaz et appareils électriques. Grandeur du magasin, 25 x 50, même grandeur pour la cave, toute cimentée. Logement privé, 6 appartements, b. w.c. et passage, avec balcon en avant, loyer modique. S'adresser à Chs Brouillet, 183 rue Dufferin. 132—6

MAISON — A louer, une maison de 8 appartements, située au Parc Laval, près de la chapelle du Bon Pasteur, du dépôt C. P. R. S'adresser à Mme veuve A. Trudeau, Parc Laval. 136—1

MAISON — A louer, maison, 4078 rue Tupper, 8 pièces, cuisine à rallouge, fournaise Daisy et toutes les améliorations modernes, loyer $23, pas de taxes. Visible en tout temps. Se présenter au No 4080 rue Tupper. 135—3

MAISON — A louer, à Saint-Lambert, "The Lilacs," sur le bord du fleuve, une maison en brique solide, contenant dix appartements, y compris bain et w.c., eau chaude et froide ; chauffée par une fournaise Daisy, grand jardin en avant et en arrière. S'adresser C. D. Beatty, 197 rue Saint-Pierre. Téléphone 2494. 132—7

MAISON — A louer, haut de maison, No 294 St Laurent, et logement No 189 rue St Charles-Borromée. S'adresser bureau du parc Sohmer. 122—n

CHAMBRES A LOUER

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRES — Appartements à louer, pouvant servir de bureau de dentiste, médecin et autre, tout garnis, au No 117 St Denis. S'adresser dame Martineau, sur les lieux. 134—3

CHAMBRES — Chambres meublées à louer, sur l'étage du bain, avec gaz et eau chaude, au No 357 rue Dorchester, belle localité. 136—3

CHAMBRE A LOUER — On demande, pour deux garçons, une chambre double ; devra être située entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis, ou aux environs. Spécifiez le prix. S. 577 "La Presse." 136—1

CHAMBRES — Chambres très confortables, meublées ou non, avec le gaz, sur le devant, dans une famille privée, pas de dérangement ; très belle localité. 1105 rue St Denis. 136—2

CHAMBRE — A louer, dans une famille privée pas d'enfant, maison confortable et gaie, eau chaude, S'adresser 197 rue Sanguinet, vis-à-vis l'église Saint-Jacques. 136—1

CHAMBRE A LOUER — Chambre avec bonne pension, pour un monsieur, $3 par semaine, 307 rue Saint-Denis. 136-1

CHAMBRES — A louer, deux grandes chambres pour couple ou messieurs, avec pension, confort du chez-soi, No 279 rue St Denis. 136—2

CHAMBRE — A louer, chambre pour messieurs, chauffée à l'eau chaude, étage du bain, gaz, garde-robe, famille privée. 381 rue Lagauchetière, entre Saint-Denis et Berri. 136-2

CHAMBRES — A louer, chambres richement garnies, eau chaude à chaque étage, lumière Auer. 63 Dubord. 136—2

CHAMBRE — Jolie chambre à louer, 27 avenue Laval, près du carré Saint-Louis. Localité agréable et tranquille. Famille privée. 135—3

CHAMBRES — A louer, belles chambres, simples ou doubles, meublées ou non, pension de première classe, éclairées lumière Auer, chauffées eau chaude, 148 rue Berri. 132—6

CHAMBRES DEMANDEES

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

CHAMBRE DEMANDEE — Une jeune veuve désire louer dans une famille privée, une grande chambre pas meublée. Ecrire B., 213 "La Presse. Spécifiez prix et conditions. 136—2

CHAMBRES ET PENSION

20 mots : 10 cents ; ½ cent par mot extra

CHAMBRE ET PENSION — Jolie grande chambre, façade sur la rue Ontario, balcon, gaz, étage du bain, entrée 264 rue Ste Elizabeth. 136—1

CHAMBRES ET PENSION — A louer, chambres sur le devant, avec ou sans pension, au No 54 St Laurent. 136—2

CHAMBRES ET PENSION — A louer, à Valois, pour le 1er mai, chambres avec pension. S'adresser Mlle R. Joly, Valois. 136—2

A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

BOUTIQUE — A louer, grande boutique de voiturier, pouvant servir pour d'autres fins, ayant 75 pieds par 22 pieds, à 2 étages. Bonne place d'affaires. S'adresser M. Fr. Harel, 741 Ste Catherine. 135—6

BOUTIQUE — A louer, une boutique bien éclairée, sur la rue Dufaux. S'adresser au No 10 première rue de la rue Ste Catherine, sur la rue Ste Elizabeth. 136—2

BUREAUX A LOUER — Une série de quatre très beaux bureaux, présentement occupés par la Canada Registry Co, comprenant les fixtures électriques, comptoirs, coffre-fort, etc., au No 20 rue Saint-Alexis. Possession 1er mai. Prix très bas. S'adresser sur les lieux. 129—n

ETAL — Etal de boucher et magasin à louer, coin Duluth et Berri. S'adresser No 200 Duluth. 136—2

A LOUER

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

FABRIQUE — A louer, fabrique No 140 rue St Urbain, ci-devant occupé comme fabrique de savon, chaudière à vapeur, engin, etc., on louera pour plusieurs années à un bon locataire. S'adresser à W. H. Smardon, 17 rue St Jean. 136—6

FLAT A LOUER — Rue St Denis, flat, No 969, huit appartements et grande cave cimentée, fournaise, gaz et lumière électriques, très bien fini, améliorations modernes. S'adresser Em. St Louis, chambre 305 bâtisse New York Life, ou à J. A. Michaud, No 29 rue St Pierre. 134—4

RESIDENCE — A louer, magnifique grande résidence, d'environ 14 pièces, meublée ou non meublée, avec système de chauffage complet, à 15 minutes du bureau de poste. Le propriétaire étant obligé de quitter la ville, louera à un prix nominal à des personnes respectables. Boîte B. P. 73. 136—2

Vous avez quelques articles à vendre, une petite annonce dans LA PRESSE sera lue par ceux qui en ont besoin.

A VENDRE

25 mots : 25 cents ; 1 cent par mot extra

APPAREILS ELECTRIQUES — A vendre, accessoires de lumière électrique, bobèches, cordes, flexibles, rosettes, aussi interrupteurs à deux pôles et coupe-circuits. Un grand bargain. S'adresser à F. H. Maeder, électricien, à The Standard Shirt Co, Limited, avenue de Lorimier. 134—8

AMEUBLEMENTS — A vendre, comptant ou à crédit, ameublements de salon, de chambre à coucher, de salle à dîner, tapis, rideaux et poêles. Prince Co, 33 rue Saint-Laurent. 268—n

BATTERIE — A vendre, batterie électrique Bolton, fonctionne sans manivelle, ni cercle, $7.00, et une longue-vue, étui et support, utile au pays ou à l'étranger, $10.00. S'adresser "Battery", bureau de poste de la rue Fullum, cité. 136—1

BICYCLE — A vendre, à bon marché, un bicycle manufacture américaine. S'adresser 1020 Berri. 136—1

BOUTIQUE — A vendre, boutique, fonderie, 48 x 100, sur plein pied, avec engin modèle, sable, etc., avec bonne connection près station C. P. R., pouvant servir à n'importe quelle manufacture, vendue pour cause de maladie. Prix modéré. S'adresser 979 St Denis, Montréal. 136—1

BOUTIQUE DE BARBIER — A vendre, une boutique de barbier, établie depuis 25 ans, chance extraordinaire. S'adresser à J. T. Fontaine, président union des barbiers, 1846 Notre-Dame. 135—2

CHEVAL — A vendre, un bon cheval de travail, pour travaux légers, très bon marché. Se présenter à 647 rue Wellington. 136—1

CLOISONS — Cloisons vitrées à vendre, à l'hôtel Commercial, No 1620 rue Notre-Dame, M. de Bellefeuille, 30 rue St Jacques. 136—2

COMPTOIRS — A vendre, comptoirs en très bon ordre, aussi 2 coffres-forts, grands et à l'épreuve des voleurs, seront ajustés Canada Registry Co., 20 St Alexis, Montréal. 129—n

COFFRES-FORTS — A vendre, 2 grands coffres-forts, un coûtant $250.00 et que nous vendrons à $80.00, le deuxième avec alarme électrique, complètement à l'épreuve des voleurs, coûtant $500.00, pour $125.00. S'adresser au Canada Registry Co., 20 St Alexis, Montréal. 129—n

DIVERS — A vendre, voiture Gladstone, avec harnais, en excellente condition, aussi poêle de cuisine à bon marché. S'adresser 400A rue Saint-Antoine, dans l'avant-midi ou le soir. 136—1

DIVERS — A vendre, tapis d'une maison de 10 pièces, porte-chapeaux, 2 chaises de passage, poêle de cuisine Gurney No 3 et plusieurs effets de ménage. S'adresser No 15 avenue Pacifique. 136—1

DIVERS — A vendre, 6 express pour bouchers épiciers, 1 avec top, léger, charrettes, buggies, bicycles, coffre-forts "jig saw" sans réserve, avant le déménagement. Brosseau, 63 rue Dufresne et 85 Saint-Maurice. 135—3

EPICERIE — A vendre, une épicerie licenciée, bon centre, commerce comptant, vendra à bonnes conditions à prompt acheteur. Adressez-vous 133 rue Cadieux. 136—2

ETAL — A vendre, à sacrifice, un étal de boucher, coin Central, clientèle première classe, satisfaction pour l'acquéreur. S'adresser après 6 heures p.m., 251 Plessis. 135—2

GARNITURES — COMPTOIRS — A vendre, garnitures de magasin, comptoirs, vitrines d'étalage, auvents, tables, stores de fenêtre, électroliers, gazeliers, etc., etc. P. McCormack et Co, pharmaciens, angle McGill et Notre-Dame. 136—2

LANDAU — A vendre, par Bérard et Major, 1947 rue Ste Catherine, un magnifique landau de famille, pourvu de bandages en caoutchouc et de toutes les améliorations modernes, conditions faciles à un prompt acquéreur. 136—3

MANUFACTURE — A vendre, une petite manufacture qui donne des profits de 50 pour cent, avec peu de capital. S'adresser au No 1967 rue Papineau, coin Carrière. 132—5

MONTRE — A vendre, une montre en or, 14 karats, garantie, vendra bon marché ; un bargain. S'adresser par lettre à H., 333, bureau de "La Presse." 124—n

MOULIN A SCIE — A vendre, au village de Valcourt, et à proximité de la station du chemin de fer O. M. R., moulin à scie et à farine, à bardeau et à cardes, avec tous les accessoires requis, le tout mû par bon pouvoir d'eau et engin à vapeur. Conditions faciles. S'adresser à P. J. S. Peltier, notaire, à Valcourt, Qué. 132—6

PIANO — A vendre, un piano droit, tabouret et tapis, meilleure fabrique de New-York, 7 1-3 octaves, 3 pédales, grand format, genre moderne, son élégant, comme un neuf, $90 comptant. Une chance dans la vie. 1343 rue de Montigny, près rue St Laurent. 135—2

PIANO — A vendre, piano droit en bon ordre, garanti, fabrique américaine, $25 comptant, et $8 seul bargain au Canada. 238 rue St Dominique. Voyez-le. 136—3

POUR PUNAISES, ETC. — A vendre, la fameuse préparation de Nathan, pour exterminer les coquerelles, rats et souris ; cette préparation est en boîtes de 25 cents, 50 cents et $1.00. Nous vous rembourserons votre argent si elle ne nettoie pas votre maison. 71 rue St Laurent. 133—6

RESTAURANT — A vendre, restaurant licencié, bon centre, bonne clientèle. S'adresser 70 Bleury. 136—3

RONDE DE LAIT — A vendre, à sacrifice, au comptant, une ronde de lait de 20 gallons, avec voiture, cheval, glacière, canistres. S'adresser 380 rue Champlain. 136—2

STAND — "Stand" de barbier avec miroir, à vendre à très bas prix. S'adresser 81 Craig. 134—3

UNE GRANDE INVENTION — A vendre, une chaise-lit qui se replie ou canapélit d'invalide, qu'on peut transformer en chaise Morris. S'ajuste en quelques secondes. A vendre aussi le brevet d'invention pour la fabrication de cette chaise. S'adresser à Adolphe Grenier, 41 Harvey St., N. O. Cambridge, Mass. 132—7

VENTE A L'ENCAN — Mardi, le 16 courant, à 10 hrs. a.m., seront vendus à l'encan, au No 400 Lagauchetière, 6 sets de chambre, set de salon, tapis, prélarts, couvertures, rideaux, cadres, poêles, fournaise, lampes et vaisselle, etc., etc. Le tout pour vendre argent comptant. 136—3

$250

MIEUX QUE LA PHOTOGRAPHIE

MIEUX QUE LE DESSIN
MIEUX QUE LA PEINTURE

LA PHOTOLINE

La Photoline ou la photographie sur verre est le dernier perfectionnement de l'art.

Les RAYONS LUMINEUX se réfléchissent sur l'image photographiée et, grâce à la transparence, donnent à votre portrait un relief vraiment saisissant.

RIEN de plus EXPRESSIF, de plus VIVANT, que la reproduction des traits du visage par ce merveilleux procédé.

La RESSEMBLANCE est simplement parfaite ; c'est un portrait qui parle.

Pour AUCUN AUTRE BUT que l'encouragement à cet art nouveau, LA PRESSE en offre au public les prémices.

Par une ENTENTE PARTICULIERE avec un artiste expert en cet art, LA PRESSE livrera, sous quinze jours, à toute personne qui nous aura adressé sa photographie, aura fait la demande d'un portrait sur verre, et rempli les conditions ci-dessous, son portrait reproduit d'après la nouvelle méthode, plus une magnifique encadrure dorée, une très belle monture et d'élégantes enjolivures de cuivre.

C'est un véritable ornement pour le salon.

La photographie, dans ces conditions, est INDESTRUCTIBLE et impérissable. Elle ne peut subir ni l'influence modifiante de la lumière, ni l'action détériorante de la poussière ou du contact.

Les dimensions de la vitre sont de 7 pouces par 9.

CONDITIONS

Nous avons obtenu de l'artiste un prix spécial.

LE COUT TOTAL, y compris le cadre, la monture, ornements et photographie sur verre, sera de **$1.50**, payables d'avance, pour le public de Montréal, et de **$1.90**, payables d'avance, pour le public du dehors, à cause des frais d'empaquetage, d'express, etc.

Des ECHANTILLONS sont VISIBLES à nos bureaux.

Ne manquez pas une aussi belle aubaine !

Le nouveau procédé ne s'applique qu'à la photographie sur carte. Veuillez n'en pas adresser d'autre sorte ; et la photographie étant employée, nous ne la renvoyons pas.

Vous n'avez qu'à nous adresser votre photographie, ou l'apporter vous-même à nos bureaux ; et à payer d'avance, $1.50, si vous êtes de Montréal, ou à nous envoyer $1.90, si vous demeurez en dehors de la ville

NOUVELLES DE PARTOUT

nos correspondants spéciaux.

MARIEVILLE

Dimanche, à la salle du marché, a eu lieu une magnifique soirée donnée par le cercle musical.

La salle était bien remplie et les artistes ont bien exécuté leur programme.

Mercredi dernier a été le terme de la cour de circuit.

Nombre de procès inscrits n'ont pu être plaidés vu qu'il y avait des avocats absents. De ceux qui ont été plaidés il y a eu celui de M. Chs Martel vs le club de courses de Richelieu, dont plusieurs membres étaient témoins dans cette cause.

Jugement a été rendu contre le club.

SAINT-DIDACE

Nous venons d'avoir l'inauguration et la bénédiction solennelles de notre orgue. Malgré la pluie battante, une foule nombreuse se pressait déjà dans l'église, dès avant trois heures de l'après-midi.

A ce moment, M. le curé Sylvestre, de Saint-Gabriel de Brandon, et son compagnon, le R. P. Léveillé, du collège de Joliette, après avoir bravé la rigueur du temps et l'état pitoyable des chemins, brisé une voiture le long de la route, et pris deux heures et demie à venir de Saint-Gabriel, montaient la côte de l'église et étaient reçus à bras ouverts par le révérend J. E. Héroux, notre dévoué curé.

Entrer au presbytère, essuyer le plus gros de l'eau qui imbibait nos héroïques voyageurs, se rendre à l'église et commencer l'office, fut l'affaire de quelques instants.

M. le curé Sylvestre chanta les vêpres, qui furent très solennelles.

Après les vêpres, le P. Léveillé monta en chaire et donna un magnifique sermon de circonstance, qui fut très goûté.

Il nous a été agréable de constater l'aisance et la précision avec lesquelles notre organiste, Mlle M. Barrette, a interprété les divers morceaux de musique qu'elle nous a fait entendre.

Nous sommes maintenant convaincus que nous aurons de la bonne musique chaque dimanche.

Et notre orgue ? . . . Les paroissiens en sont enchantés. Il semble qu'ils ne peuvent se rassasier de l'entendre.

Si la paroisse a l'avantage de posséder un si bel instrument de musique dans son église, elle doit en dire merci à une généreuse bienfaitrice, feu Eulalie Martel, à MM. les marguilliers et surtout à notre dévoué curé.

SAINTE-JUSTINE DE NEWTON

Cette année, la fête de Pâques a été célébrée avec beaucoup de solennité dans cette paroisse.

Malgré un temps pluvieux et des chemins impraticables, l'église était remplie de fidèles.

Le révérend Olivier Dufault, curé, avait invité le révérend Moïse Mainville, prêtre de l'évêché de Valleyfield, à officier à la grand'messe et faire le sermon de circonstance.

Monsieur le curé s'était chargé de la partie musicale. Le chœur de chant a bien exécuté la messe de Battman en ut majeur, ainsi que l'Alleluia en quatre parties, de Lamblillotte.

En somme, la fête a été très belle.

M. le curé a vraiment raison d'être fier de sa paroisse et en particulier du chœur de chant qui fait l'admiration des étrangers.

VAL DES BOIS

—A une assemblée du conseil municipal, tenue à Val des Bois, le 6 avril 1901, à laquelle étaient présents MM. Charles Morin, maire ; Damase Gauthier, Paul Thom, Ferdinand Vellengeuve, Willie Shouls et Pierre David, il a été proposé par M. Damase Gauthier, secondé par M. Pierre David, que les minutes de la dernière assemblée fussent adoptées. Adopté.

CHAMBLY

—Malgré la mauvaise température de lundi soir, une foule nombreuses a assisté au concert donné à l'hôpital de Chambly.

Mme E. P. Bertrand, l'organisatrice dévouée de ce concert, a été grandement récompensée de ses fatigues par le beau succès qu'elle a obtenu. Sur son invitation, plusieurs artistes de Montréal sont venus donner leur gracieux concours à une œuvre de charité. Mlles D. Tremblay, H. Décary et R. Houle ainsi que Mr R. Dionne, ont charmé leur auditoire par leur chant. M. L. Robert, avocat, a donné une déclamation qui a grandement plu aux auditeurs.

MM. Joseph Martel et S. E. Meunier, avocat, ont terminé la séance, en donnant un dialogue comique, qui a donné la note gaie du concert.

—M. l'abbé Marsolais, qui occupait le fauteuil d'honneur, a remercié les auditeurs d'avoir assisté en aussi grand nombre à ce concert de charité, et a demandé au Dr Martel de remercier les artistes du concert, ce que celui-ci fit avec une délicatesse charmante.

—Les énumérateurs pour le recensement, à Chambly, sont MM. C. Roy, notaire, James Gibson, Joseph Demers et Alphonse Brunelle.

—Dans l'intérêt de l'agriculture, MM. Charles Allard, et son fils, Alphonse Alard, ont fait l'acquisition d'un beau et d'une vache de la race Short Horn, King George et Matilda.

OKA

—Lundi dernier, le conseil municipal a accordé des licences d'hôtel à MM. Cléophas Laurin et Noël Fauteux.

—Le jour de Pâques a été fêté avec plus de solennité que d'ordinaire, cette année.

Maux de Gorge—**BAUME RHUMAL**

Une famille de Nègres

Une famille de nègres, négrillons et négrillonnes "Les Thomas," a obtenu un immense succès partout elle jouera au Parc Sohmer, dimanche prochain.

136—2.

C'est très Ennuyeux

d'avoir toujours du linge difformé ; c'est ce qui arrive quand on le fait nettoyer par des gens incompétents. Notre manière de nettoyer les vêtements d'après un procédé français, nous permet de garantir de ne pas rapetisser ni amollir les doublures, mais de conserver aux vêtements la forme parfaite qu'ils avaient quand ils étaient neufs.

EXAMINEZ IMMEDIATEMENT

Votre pardessus léger, habillements de printemps, gilets de dames, robes de rue, etc., etc.

Vêtements de toutes sortes nettoyés et teints d'après un procédé français. Tout ouvrage garanti.

Les meilleurs Teinturiers et Nettoyeurs ayant obtenu la Médaille d'Or.

Bureaux, 218 rue McGill ; 2433 rue Notre-Dame ; 1505 rue Sainte-Catherine, angle de la rue Saint-Christophe. 10,15

Les parents et les amis de M. Joseph Maillé, président du Club Bernier et secrétaire-trésorier de la succursale Saint-Edouard des Artisans Canadiens-Français, ont fêté, dimanche soir, à sa résidence, 1631 rue St Hubert, son 33ième anniversaire de naissance et lui ont présenté avec une éloquente adresse une magnifique canne à pommeau d'or.

M. Maillé, bien que pris à l'improviste, a répondu dans les termes les plus émus et les plus spirituels.

* * *

Le Dr Edouard Desjardins, de l'institut Ophthalmique, est parti pour un voyage de trois mois en Europe.

* * *

Mme Veuve Edouard Laberge, de Montréal, est allée passer quelques mois chez son fils, M. François P. Laberge, de Ste Philomène.

Un bon Programme

Toujours un bon programme au Parc Sohmer, celui de dimanche prochain ne le cède en rien aux autres programmes.

136—2.

COMMERCE

Montréal, 12 avril 1901.

GRAINS ET FARINES

La journée d'hier a été assez ferme pour le blé sur tous les marchés ; ce matin, il y a plus que de la fermeté. Liverpool répond par une hausse de 5d à la hausse de 1c à Chicago : le blé sur mai clôture à 5s 9¾d. et sur juillet, à 5s 10⅝. New-York ouvre avec quelque hésitation, à 77c sur mai, 76⅞c sur juillet et 75⅝ sur septembre ; mais bientôt la hausse reprend : le mai gagne 1c, touchant à plusieurs reprises 78c, juillet touche 77⅞ et septembre 76⅛c. A midi, le ton est ferme et le sentiment paraît être à la hausse.

Les exportations de blé de l'Argentine, la semaine dernière, ont été de 140,000 quarters, contre 194,000 la semaine précédente, soit une diminution de 50,000 quarters ou 400,000 minots.

A Montréal, il y a un peu plus de demande pour les grains, mais encore à des prix que les détenteurs ne veulent pas accepter ; il n'y aurait moyen de faire des affaires qu'avec des prêts bon marché ; or, les prêts sont très chers.

On cite l'avoine en magasin au char, pour le commerce local, 33½c par 34 livres. Pour livraison à flot en mai, la cote est de 34½ à 35c sans acheteurs. Les pois sont cotés 73c à flot mai, et le carrasin 58c, même position. Pour livraison immédiate, le sarrasin vaut de 56 à 56½c.

Pas de changement à noter dans les farines, le son, le gru, etc.

La Grippe—**BAUME RHUMAL**

PARC SOHMER

Dimanche 14 avril

"Les Thomas". Une famille de nègres, négrillons et négrillonnes dans des scènes pittoresques de l'Amérique du Sud ; chansons originales, danses, etc., terminant avec un grand "Cake walk" original.

"Snakerino," surnommé l'homme serpent à cause de ses fameuses contorsions ; en certains endroits on l'appelle l'homme tire-bouchon ; en effet on dit qu'il se tourne plusieurs fois sur lui-même, les pieds restant toujours dans la même position.

"Lang et Sharp" duettistes d'une grande réputation.

"Mlle Georgia Cunningham," une soubrette qui a obtenu beaucoup de succès dans les principales villes des Etats-Unis.

"Les DePontas", jongleurs comiques, finissant avec une partie de boxe grotesque.

"M. St Julian", l'homme soprano.

Admission 10 cts.

☞La promenade sur le bord du fleuve est maintenant libre et propre, et ce sera un excellent endroit pour voir le fleuve et la descente des glaces, si la débâcle se produisait ce jour-là.

136—2.

DE FRASERVILLE

Une mine de fer — Soumissions publiques — Questions civiques — Chemins impraticables — Echos des tribunaux—L'éclairage électrique —La Maison Blanche — Action en dommages.

(De notre correspondant particulier)

Fraserville, 13.—Une bonne nouvelle occupe les esprits à la Rivière-du-Loup où l'on ne parle que de la découverte d'une mine de fer, à douze milles d'ici, à quinze arpents de la ligne du chemin de fer Témiscouata.

Le minerai est de l'hematite, qualité de fer très pur.

Voici comment on en a découvert la présence dans les bois de St François, à l'ouest du chemin de fer.

Un fils de M. Malcolm Cloutier, employé aux usines de l'Intercolonial à la Rivière-du-Loup était à faire la chasse, lorsque voulant étancher sa soif, il recula de sa raquette la neige qui encombrait les abords d'une source d'eau. Il heurta des fragments de roche d'un noir très luisant. Il en prit des morceaux qu'il apporta à la Rivière-du-Loup.

M. Joseph Hamel, voyageur de commerce, de notre ville, crut reconnaître du fer en ce spécimen. Il le soumit à l'examen de M. Obaski, ingénieur des mines du gouvernement, à Québec et à l'analyse de Mgr Laflamme. Voici le résultat de cet examen :

"Le minerai soumis est de l'hémétite compacte de très bonne qualité.

"Peut donner lieu à une exploitation avantageuse si en grande quantité et dans voisinage d'un chemin de fer. Peut contenir 60 pour cent de fer métallique."

(Signé) OBALSKI."

"Je corrobore absolument le certificat ci-contre de M. Obalski."

J. A. K. LAFLAMME."

M. Hamel a immédiatement pris un permis de recherche du gouvernement. Ce permis lui donne le droit de faire sur le lot No 17 et une partie des lots Nos 16 et 18, soit sur une superficie d'environ (650) six cent cinquante acres, des recherches, des sondages, des excavations, sur ces terrains, qu'ils soient encore dans le domaine public ou privé. Au bout de trois mois, M. Hamel devra se prononcer et dire au gouvernement s'il achète ces terrains qui peuvent lui coûter jusqu'à $6 l'acre, selon le cas.

Nous savons que les lots en question sont encore dans les domaines de la Couronne.

M. Hamel exercera, dès demain, le droit que lui donne son permis, ou sa "Licence de recherche. Il part avec un ingénieur et des ouvriers pour faire des fouilles.

Il a déjà été approché par M. Chambers, gérant de la "Nova Scotia Steel Co.," de Terreneuve, propriétaire de l'Ile Wabana, où se trouvent de riches gisements de fer qu'on transporte à Sydney, Cap Breton.

M. Chambers a offert d'acheter tous les droits de M. Hamel ou de lui payer comme un droit régal, un percentage sur chaque tonne de minerai enlevée des terrains.

M. Hamel, qui sera associé avec M. Cloutier, le découvreur, a répondu qu'il voulait d'abord avoir une idée plus juste de la quantité du minerai, avant de faire des transactions.

Ici, on compte déjà que la fortune de MM. Hamel et Cloutier est faite.

Cloutier croit qu'il y a beaucoup de cette roche métalique sur les lots mentionnée.

—Le conseil de ville, à sa séance d'hier soir, a ouvert les soumissions pour la construction d'un marché public. Il y avait deux soumissionnaires : M. Gosselin, architecte de Lévis, qui a bâti notre église, et qui demande ($13,300) treize mille trois cents piastres, et MM. Georges St Pierre et Blier (Octave), de Fraserville, qui demandent (11,950) onze mille neuf cent cinquante piastres, pour exécuter les plans de M. Bertrand.

Le conseil trouve les prix trop élevés et décide de n'accepter ni l'une ni l'autre de ces soumissions.

Les entrepreneurs prétendent que les soumissions ont encore été demandées trop tard, cette saison, pour pouvoir demander des prix moins élevés.

La question viendra de nouveau devant le comité du marché.

Le conseil refuse à M. "Handfield," de son vrai nom M. Trudeau, chef cantonnier de l'Intercolonial, la permission de faire déverser dans la Rivière-du-Loup un égout venant des propriétés du gouvernement.

—M. le juge Cimon arrivant, hier soir, de Québec à Fraserville, a vu la voiture qui le portait se rompre en deux dans un cahot, en face du magasin de chaussures de M. Rioux, rue Principale.

A cette époque de la fonte des neiges, les rues étant sans aucune lumière, les chemins sont dangereux.

—L'honorable juge Cimon a rendu les jugements suivants, ce matin :

Dans la poursuite du Percepteur du Revenu contre Napoléon Bernier, la Cour décide que bien que le défendeur soit mineur, il doit être condamné. Bernier est âgé de 19 ans.

—James Hayes obtient jugement de ($228) deux cent vingt-huit piastres, contre Joseph Moreau, à propos de coupe de bois, à moins que Moreau ne livre au demandeur, sous huit jours, le bois dont la coupe était disputée.

—L'importante question de l'éclairage électrique vient d'entrer dans une nouvelle phase. M. David Cooke, gérant de Cie de Fraserville, a rencontré les membres du conseil, mardi après-midi, réunis en caucus chez le secrétaire municipal.

M. Cooke a offert de diminuer les prix de (15 p. c.) quinze pour cent, à condition que les consommateurs fournissent eux-mêmes leurs lampes; ou bien de (20 p. c.) vingt pour cent, à condition que les consommateurs se chargent de tous les frais de l'installation de la lumière, chez eux; mais à condition toutefois que le conseil prolongerait de cinq ans—après les six années qu'a encore la Cie—le privilège que possède la Cie de fournir l'éclairage aux citoyens.

Les conseillers et le maire ont unanimement repoussé cette offre comme insuffisante.

Les membres du conseil ont demandé à M. Cook de baisser ses taux de trente-trois pour cent, avec l'entente que si cette réduction est faite, on accordera à la compagnie actuelle un monopole du droit ans, au lieu d'une prolongation du droit de passage dans les rues, d'ici à onze ans.

M. Cook a demandé du temps pour aller consulter, à Montréal.

Les choses en sont là, pour le moment.

Entre temps, les employés de la compagnie disent que la lumière brillera de nouveau dimanche prochain, alors que fonctionneraient les nouveaux dynamos.

—L'hon. M. Fitzpatrick a de nouveau loué la villa de M. Arthur Dansereau, à la Pointe, et Mlles Roy ont décidé de tenir encore, l'été prochain, la pension de la Maison Blanche, au même endroit.

—M. Ls. H. Taché, trouvant que le Dr Cloutier lui parlait de son aqueduc en termes trop piquants, lui a intenté une action en dommages de $500.

CHAPEAUX SPECIAUX

POUR

HOMMES DIFFICILES

Chez

SHAW

ELEGANTES ET CHIC — FORMES POUR LE PRINTEMPS

Chez **SHAW** Ci-devant chez HASLEY BROS., *Les Chapeliers Modernes.*

Pour Messieurs

Nous avons Ouvert un Nouveau Département de

CHAPEAUX

Nous ne Tiendrons que les Meilleures Qualités,

Les Buckeys, les Lintons, les Stanhope.

Nous ne dépendons pas des bénéfices de cette nouvelle ligne pour subvenir aux dépenses.

Donc nos Prix seront les plus Bas.

Justement arrivées, **Nos Chemises de Couleurs**

LIGNES SPECIALEMENT BELLES.

Notre choix de Cravates EST INSURPASSABLE.

S'il vous plait, ne pas acheter vos Chapeaux ou Merceries sans venir consulter nos genres et nos prix.

THIBODEAU FRERES,

1725 Rue Ste Catherine, Montréal.

VENTE A L'ENCAN

Tous les Jours

— CHEZ —

R. A. Dickson & Co., - Bijoutiers,

2261 RUE STE CATHERINE.

Ceci est la plus grande Vente à l'Encan de Bijouteries, Diamants, Montres, Horloges, Bric-à-brac, Verre taillé, Argent sterling, etc., de haute classe, qui ait jamais eu lieu en Canada.

Vente tous les après-midi à 2.30. Soir à 7.30 heures.

Accommodation spéciale pour les Dames.

2261 RUE STE CATHERINE.

AVIS

Dans l'affaire de la CANADA LIQUOR CO. Ltd. Montréal.

en liquidation volontaire.

Les soussignés vendront à l'encan public, JEUDI, le 18 avril courant, à 11 heures a.m., à leur salle d'encan, No 60 rue St Jacques, les dettes de livres suivant la liste :

Sur billets promissoires et traites acceptées	$21,641.60
Sur les comptes courants	4,141.88
Total	$25,783.48

La liste sera visible au bureau du liquidateur, tous les jours, jusqu'à 6 heures, mercredi, le 17 du courant.

Pour plus amples informations s'adresser à

J. O. MOTARD, Liquidateur, No 30 rue St Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

Montréal, 12 avril 1901. 12,15,16

Avis de Faillite

Dans l'affaire de G. A. HETU et CIE, 3108 rue Notre-Dame, Cité.

Les soussignés vendront à l'encan public à tant dans la plastre, VENDREDI, le 19 avril, 1901, à 11 heures a. m., à leur salle d'encan, 49 rue St Jacques, Montréal, l'actif mobilier de la faillite comme suit :

Marchandises sèches	$5,260.96
Fixtures	127.91
	$5,388.87
Dettes de livres d'après liste	152.43
	$5,541.30

Conditions de vente argent comptant. Le tout d'après inventaire préparé par le soussigné. Le magasin sera ouvert pour inspection, le 18 courant. Pour plus amples renseignements, s'adresser au soussigné.

H. LAMARRE, Curateur, 20 rue St Jacques.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs,

Montréal, 12 avril 1901. 12,17

Avis de Faillite

Dans l'affaire de E. A. VEILLEUX, épicier, St Louis du Mile-End.

Les soussignés vendront à l'encan public JEUDI, le 18 AVRIL courant, à 11 heures a. m., à leur salle d'encan, No 49 rue Saint-Jacques, les dettes de livres, suivant la liste : $203.82.

La liste sera visible au bureau des cessionnaires tous les jours, jusqu'à 6 heures p. m., mercredi le 17 du courant.

Pour plus amples informations, s'adresser à

RABY et MOTARD, Cessionnaires, No 30 rue St Jacques, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

Montréal, 12 avril 1901. 12,16,16

PAR MARCOTTE FRERES

SUCCESSION MUSSEN

Dernière Vente du stock Mussen, sur les lieux, coin Notre-Dame et Cote St Lambert,

MARDI, le 16 Avril courant,

A DIX HEURES.

Environ $40,000.

Toute la balance d'un stock de nouveautés de première classe, comprenant : Soieries, rideaux, étoffes à robes, portières, ornements, velours, gants, bas, garnitures et fournitures de meubliers et bourreurs, tapis de tables, cretonnes, toiles, sous-vêtements, rubans, draperies, toile à rideaux, etc., etc.

Tout sera vendu absolument sans réserve et en lots pour le commerce.

Conditions faciles.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs.

136—3

PAR FRASER FRERES

No 36 Square St Louis

Vente à l'Encan de Meubles et Effets de Ménage presque neufs

LUNDI MATIN, LE 15 AVRIL

A 10 HEURES.

Comprenant environ 85 verges du meilleur tapis de Bruxelles, bel ameublement de salon, miroir, glace anglaise, rideaux en dentelle, ornements, porte-chapeaux en chêne, lampe de passage, beau sideboard en chêne, table à rallonge et chaises de salle à manger, services à dîner et à thé, verrerie, coutellerie, prélart, tapis d'escalier, canapé, ameublement de chambres à coucher en chêne et autres bois, matelas, sommiers élastiques, gazeliers en cuivre, glacières, poêles de cuisine "Superior", avec accessoires à eau chaude ; tous ces articles n'ont servi que pendant quelque temps et il faut les vendre sans réserve.

FRASER FRERES, Encanteurs.

136—3

AMUSEMENTS

ACADEMIE CETTE SEMAINE

Matinée Samedi seulement

La troupe d'Opéra KLAW et ERLANGER Présentant JEROME SYKES dans la sensation musicale de cette saison

FOXY QUILLER—100 Chœurs 100

Semaine Prochaine. Chaque soir. Matinée samedi.

VISITE D'ADIEU DE M. JOHN HARE,

Avec le concours de Mlle IRENE VANBRUGH Et la London Globe Theatre Company.

Jouant la comédie de Pinero

"THE GAY LORD QUEX"

Et la comédie de Grundy

"A PAIR OF SPECTACLES"

☞Le vente des billets est maintenant commencée. 133-6

PROCTOR'S 10c 25c 50c

Le Théâtre Populaire des Familles

REPRESENTATION CONTINUE

Corinne, Geo. W. Monroe, Masus et Mazette, J. S. Burdett, Francis LePage, La Petite Louise, Kalatechnoscope et des tableaux de voyage. Numéros spéciaux pour femmes et enfants. Après-midi : orchestre, 25c ; tous autres sièges, 10c. Portes ouvertes à 1.30 et 7 hrs p.m. tous les jours. 132—5

THEATRE FRANCAIS

TOUTE CETTE SEMAINE

Matinées — LUNDI, JEUDI et SAMEDI

HANLONS SUPERBA

Prix, 10, 20, 30 et 50c., pas plus.

LA SEMAINE PROCHAINE

On the Suwanee River

avec toute la troupe originale

Comprenant le fameux

QUATUOR "CLOVER LEAF"

qui paraîtra dans des spécialités de la dernière nouveauté.

Représentation d'une mise en scène superbe.

Matinées—lundi, jeudi et samedi.

Prix—10c, 20c, 30c et 50c. Pas plus haut. 132—5

THEATRE NATIONAL FRANCAIS.

Entrée principale, 1440 rue Catherine

Tél. Bell Est, 1743. Tél. des Marchands, 818

Semaine du 8 avril

"LES TROIS MOUSQUETAIRES"

Paul Cazeneuve dans le rôle de d'Artagnan.

TOUS LES SOIRS

A 8.15 heures. Matinées : Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche à 2.15 hrs. Prix : Soirées 10c, 20c, 30c et 50c. Matinées : 10, 15c et 25c. Dimanche (matinée et soirée), 10c, 20c, 30c et 40c.

En préparation : QUO VADIS. 132—6

THEATRE ROYAL, chaque après-midi et soir.

Cette Semaine, 8 Avril

The High Roller Extravaganza Co.

Et Tableaux Vivants Monstres

Prix 10c, 20c et 30c. Semaine prochaine—A RIDE FOR LIFE. 132—6

THEATRE DE LA GAIETE FRANCAISE, entre les rues Papineau et Shaw, Tél. Bell Est 1954. Cette semaine, commençant Lundi, 8 avril, "CORA" ou "L'ESCLAVAGE." Tous les soirs à 8 hrs. Matinées, lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche à 2.15 hrs. En matinée 1000 chaises à 10c pour dames. Prix populaire, 10c, 20c et 30c. La semaine prochaine "Martyre." 133-6

THEATRE DELVILLE, 1432 rue Sainte-Catherine. Tous les soirs à 8½ hrs. Dimanche compris et tous les jours à 2½ hrs. excepté samedi. Les Lapins de Gresi, opérette, et Les Surprises du Divorce, comédie en 4 actes. Prix, 10c, 20c et 25c. 132—6

SALLE WINDSOR,

Lundi, 15 Avril 1901

4me CONCERT ANNUEL

DONNÉ PAR LE

Chœur de la Cathédrale,

Sous le patronage de Sa Grandeur Mgr Bruchési.

"Christophe Colomb,"

DE FELICIEN DAVID.

Prix du billet, 50c et $1.00, en vente chez M. E. Hardy, 1676 Notre-Dame. 3,6,10,12,15

LA RESPONSABILITE D'UNE FEMME.

Quand elle reste seule pour gagner sa vie et celle de ses enfants devient souvent trop lourde, et elle succombe, alors la famille entière est aux crochets de la charité publique.

UN MARI SAGE

prévient la possibilité de pareil malheur en se procurant une maison. Demandez notre pamphlet gratuit illustré : "*Comment se procurer une maison.*" Il explique ce que des milliers font en plaçant $15 à $20 comptant et $1.50 à $2.50 par mois.

S. HUSSELBEE Agent Spécial

1638 rue St Laurent

Téléphone 2203.

15-2

Convocation des Créanciers

Province de Québec, District de Montréal, No 67. } Cour Supérieure de la Province de Québec.

Dans la faillite de JEAN EDOUARD TREMBLAY, marchand de la ville de Sainte-Anne de Bellevue, district de Montréal.

Il est ordonné aux créanciers de la dite faillite de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure, dans la salle d'audience No 31 au Palais de Justice, à Montréal, le dix-neuvième jour d'avril courant, à dix heures de l'avant-midi, pour donner avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteur aux biens de la dite faillite.

Montréal, 12 avril 1901.

H. COLLARD, Député Protonotaire, C. S.

CONVOCATION des CREANCIERS

Province de Québec, District de Montréal, No 61. } Cour Supérieure de la Province de Québec.

Dans la faillite de S. ARISTIDE LAROSE, marchand des cité et district de Montréal.

Il est ordonné aux créanciers de la dite faillite de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure, dans la salle d'audience No 31 au Palais de Justice, à Montréal, le dix-neuvième jour d'avril courant, à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs aux biens de la dite faillite.

Montréal, 12 avril 1901.

H. COLLARD, Député Protonotaire, C.S.

Province de Québec, District de Montréal, } COUR SUPERIEURE

Dans l'affaire de FABIEN ROGER, charretier du Pont Viau, St Vincent de Paul. Failli.

Avis est donné par les présentes que les effets mobiliers du dit failli, comprenant chevaux, voitures, attelages, etc., seront vendus à l'encan public, à sa résidence, au Pont Viau, LUNDI, le 22 avril, courant, à 10 heures du matin.

Conditions : Argent comptant.

T. DUBREUIL, Curateur, 97 rue St Jacques.

136—3

MOURIR PLUTOT QUE SE RENDRE

Telle devra être à l'avenir la devise des soldats Anglais—Ceux qui arboreront le drapeau blanc seront traduits devant une cour martiale

Les Anglais évacuent Hoopstad — La prétendue folie de Dewet

Londres, 12.—Le War Office a lancé l'ordre spécial suivant concernant les redditions sur le champ de bataille :

"Tout officier ou soldat, qui, en présence de l'ennemi, déploiera un pavillon blanc ou autre signe de reddition passera en conseil de guerre général."

Londres, 12.—Une agence de nouvelles publie cet après-midi une dépêche de Cape Town confirmant la dépêche d'hier à la Presse Associée disant que le général DeWet est si irrité de l'état désespéré de sa cause qu'on peut dire qu'il a perdu l'esprit. Il craint pour sa vie parmi ses propres troupes, et se tient entouré, nuit et jour, par une garde du corps de partisans choisis. Mais de ses propres rangs on entend plus souvent maintenant des voix demandant impérieusement la paix.

Le Cap, 12.—Le général DeWet et M. Steyn sont à l'ouest de Heilbron. Le général Botha a quitté DeWet pour retourner dans le Transvaal.

Dewetsdorp, 12.—Les Boers de ce district ont bien ri des menaces qu'on a faites de les affamer pour les forcer à se rendre. Ils disent qu'ils n'ont pas encore songé à manger leurs viandes enterrées, ni leurs biscuits, ni leurs conserves.

Londres, 12.—Peu de nouvelles de l'Afrique Australe. Les Anglais ont évacué Hoopstad, et le "Daily Mail" dit que cela semble montrer que les forces de lord Kitchener ne sont pas encore trop fortes.

Une nouvelle de Bruxelles dit que le comité hollandais d'amis du Transvaal a remis à M. Kruger un chèque pour un million de florins perçus en Hollande en aide des Boers. Il paraît que l'entourage de M. Kruger affirme que la route de Leydsdown à Zoutpasberg est très fortifiée et capable de résister longtemps aux Anglais.

PREMIERE TRAVERSE

Le lac St François est libre de glaces

M. Aimé Guérin, surintendant de la compagnie "Calvin Wrecking" a, le premier, cette année, fait la traversée en canot entre la rive sud et la rive nord. M. Guérin, monté sur un petit esquif, est parti de Laprairie et a touché le rivage à Verdun. Un représentant de "La Presse", qui a interrogé M. Guérin, sur l'état de la rivière, dit que le Lac Saint-François, ainsi que la partie plus haute de la rivière sont libres de glaces. Je crois, ajoute-t-il, que demain le port de Montréal sera dans le même état.

Cette année, les trains de bois descendront la rivière en grand nombre. Le trafic par bateaux entre les grands lacs et Québec sera aussi plus considérable que l'an dernier. Cette année, les principaux articles de transport, seront le charbon, le bois et le grain.

Dans quelques jours, M. Guérin se rendra à Caughnawaga pour engager les "hommes de cages" pour la nouvelle saison.

POMPIER BLESSE

En se rendant à un feu sur la ruelle Joséphine

Hier soir, vers 11.30 heures, une alarme sonnée à l'avertisseur No 157, appelait les pompiers pour un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans une chambre à coucher, au No 6, ruelle Joséphine. Le feu fut promptement éteint et les dommages furent insignifiants. Malheureusement, la pompe No 1, en se rendant sur les lieux, s'embarrassa dans les rails des tramways, sur la rue Saint-Laurent, et un des pompiers, John Hardigan, fut jeté sur la chaussée. Il se fendit la figure, se blessa aux jambes sans compter les autres contusions. Il fut transporté à l'hôpital Général, où il reçut des soins, puis on le renvoya chez lui.

CHAUD D'ABORD, PUIS FROID ET PLUIE

M. John Perrin dit qu'une tempête traverse en ce moment l'Atlantique, près des côtes de la Nouvelle-Angleterre. Cette tempête sera la cause que la température continuera d'être incertaine dans les Provinces Maritimes. On s'attend à des dépressions du baromètre qui se feront sentir dans la région des lacs, dimanche prochain, et sur les rives du St Laurent, dans les Provinces Maritimes, la Nouvelle-Angleterre, lundi ou mardi prochain. Avant la tempête nous aurons dans quelques parties une véritable température d'été.

COLLEGE SAINTE-MARIE

Il n'y aura pas de réunion de la Ligue du Sacré-Coeur (section des jeunes gens) dimanche prochain au matin, mais tous les membres de cette Ligue sont très instamment priés de se rendre au collège, dimanche prochain, le 14 du courant, à 3 heures précises de l'après-midi, pour faire en procession les visites du jubilé.

L'HOPITAL DE WESTMOUNT

Bientôt, Westmount aura un hôpital pour les pestiférés.

Hier soir, à la séance du conseil de cette localité, l'échevin Lawler déclara qu'un édifice solide et spacieux, répondant aux besoins de la ville de Westmount pouvait être érigé sur l'emplacement que possède la ville, avenue Silley, pour la somme de $15,000.

L'échevin Knowles demanda alors si on pourrait construire les égouts de l'hôpital jusqu'à St Henri; le conseil, avant de se prononcer décida de référer cette importante question à l'avocat de la ville de Westmount, qui, après avoir étudié ce point de droit, rendra sa décision à la prochaine séance du conseil.

Votre Histoire

"Tous les matins j'ai un mauvais goût dans la bouche ; ma langue est chargée, ma tête est malade et j'ai souvent le vertige. Je n'ai pas d'appétit au déjeûner, et les aliments que je prends me font mal, j'ai une grosse pesanteur sur l'estomac. J'affaiblis tellement que parfois je tremble et mes nerfs sont tout en désordre. Je pâlis et je maigris. Je suis aussi fatigué le matin que le soir."

Quel est le mal ? L'impureté du sang.

Ayer's Sarsaparilla

$1.00 la Bouteille. Chez tous les Pharmaciens.

Quel est le remède ?

Prenez une Pilule d'Ayer chaque soir. Vous ne pouvez être guéri si vous souffrez de constipation.

Prix : 25c la Boite.

Ecrivez librement au médecin, toutes les particularités de votre cas. Vous recevrez une réponse prompte. Adressez Dr J. C. AYER, Lowell, Mass. y o u w

CE CREDIT SUPPLEMENTAIRE

Pour terminer les réparations de l'hôtel de ville

La commission des finances a siégé, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Laporte. On se rappelle qu'à la dernière assemblée du conseil, l'échevin Brunet ne voulut pas voter pour un crédit supplémentaire de $3,000 destiné à terminer les travaux de réparations de l'Hôtel-de-Ville avant de connaître les détails de toutes les dépenses que ces réparations ont entraînées. Le conseil renvoya alors la question au comité des finances qui se réunissait à cette fin, hier après-midi.

M. l'architecte Perrault a donné d'assez longues explications sur la différence constatée entre les prévisions et le coût réel des travaux. L'échevin Brunet s'est réservé le droit de demander des explications complètes après que les travaux auront été terminés. Il était impossible de prévoir, comme on s'en est aperçu presque dès le début des travaux, par suite des nombreuses défectuosités, du délabrement non constaté tout d'abord, que le crédit primitivement fixé serait insuffisant.

Dans son rapport au conseil, la commission recommande l'octroi d'un crédit additionnel de $3,000 et suggère qu'on prenne l'opinion des experts sur la nature et la valeur des travaux supplémentaires. Cette recommandation de la commission sera présentée au conseil, cet après-midi. L'opposition d'un seul échevin suffirait pour la faire rejeter.

ECRASE SOUS UNE REMISE

M. Percy Chamberlain est grièvement blessé

(Spécial à "La Presse")

Ottawa, 12 — Une remise appartenant à Percy Chamberlain, du canton de March, s'est effondrée, hier, et M. Chamberlain lui-même a été écrasé sous les débris. Il a eu quatre côtes, une jambe et un bras cassés, et l'on craint qu'il n'en meure.

CHICAGO PORT DE MER

Une déclaration bien américaine

Toronto, 12—"Après le 24 avril, jeune homme, vous pouvez vous embarquer à Chicago pour l'Europe. Vous êtes lents ici. Vous parlez de faire de Montréal et de Toronto des ports de mer, et pendant que vous parlez, nous les faisons. Vous réfléchissez pendant que nous agissons".

William Uhler, de Chicago, a fait cette remarque vraiment américaine à un reporter au Rossin House, aujourd'hui. "C'est la Chicago Trans-Atlantic Steamship qui a entrepris l'expérience, a-t-il ajouté. Le 24 avril, son bateau le "Northwestern", quittera Chicago pour la première traversée en Allemagne. Il prendra une cargaison d'instruments aratoires à son premier voyage. Il descendra les lacs et le Saint-Laurent et traversera à Hambourg. On s'attend à ce qu'il fasse le voyage en vingt-quatre jours. Le "Northwestern" et un autre bateau feront un service régulier tout l'été. Ceci n'est que le commencement. Lorsque le canal sera terminé, les gens de Chicago enverront des vaisseaux de l'autre côté, en bas du Mississipi, à St Louis, à la Nouvelle-Orléans et au golfe. Chicago ne peut se rendre à la mer mais nous allons amener la mer à Chicago.

La place pour acheter un piano

Il est toujours mieux, toutes choses égales d'ailleurs, d'acheter un piano d'une maison de réputation connue. Une telle maison ne saurait vendre des pianos bon marché et de qualité inférieure. La Lindsay-Nordheimer Co. n'offre que des instruments véritablement recommandables et bien connus.: Steinway, Nordheimer et Heintzman, à aussi bas prix que $350, et payables 88 par mois, sont au nombre des instruments parmi lesquels vous pouvez choisir. Lindsay-Nordheimer Co., No 2366 rue Sainte-Catherine.

LE HIGHLAND CADET

Les réunions du bataillon "Highland Cadet", sous le commandement du major Lydon, auront lieu comme suit:

Lundi, pour les recrues ; mercredi, exercice du bataillon, en uniforme de grande tenue, si la température le permet; samedi, gymnase et recrutement.

Il y a beaucoup de places vacantes dans les cadres du bataillon et les jeunes gens désireux de s'enrôler peuvent le faire, en se présentant les soirs d'exercices aux salles du bataillon.

RECEPTIONS ROYALES

Il devait y avoir une grande réunion, cette après-midi, à 4 heures à la galerie des arts, square Phillips, dans le but de jeter les bases de la réception à l'occasion de la visite prochaine en cette ville de Leurs Altesses royales le Duc et la Duchesse de Cornwall et d'York.

L'intention générale est d'en faire un événement qui fera époque dans les annales de cette ville.

LES DIVIDENDES DE LA LIGNE CUNARD

Londres, 12 — A l'assemblée annuelle des actionnaires de la ligne Cunard, l'un des actionnaires a créé une sensation en demandant une enquête sur la situation de la compagnie et la politique qu'elle entend suivre, ajoutant qu'une nouvelle guerre serait nécessaire pour garantir des dividendes à l'avenir. Les actionnaires ont fait fi de cette demande et recommandé un dividende de 5 pour cent.

LE COMMERCE D'EXPORTATION

Les membres du Board of Trade ne semblent pas avoir une grande confiance dans les prévisions du commerce d'exportation durant la prochaine saison.

EMPLOI IMPORTANT

Une dépêche d'Ottawa annonce que M. Jos. Archambault, ancien marchand de la rue Sainte-Catherine, vient d'être nommé à un emploi important.

LES SOURDS ENTENDENT

Quelques mots sur l'akouphone — Expériences intéressantes du Dr Lyons-Gauthier

La science de la médecine, comme toutes les autres sciences, a fait un grand pas dans le siècle qui vient de finir. Peu de chose, cependant, a été fait jusqu'à ces temps derniers, pour soulager les personnes affligées de surdité complète ou partielle. Ce n'est que tout récemment qu'un Américain, qui étudiait le problème à résoudre depuis longtemps, a inventé l'akouphone, appareil ingénieux, qui est appelé à rendre de grands services aux sourds. L'akouphone est construit sur le principe du téléphone, ayant un receveur, un transmetteur et une batterie électrique. Seulement, l'akouphone, au lieu de transmettre le son, augmente ses vibrations.

Le Dr Lyons-Gauthier, professeur de l'Institut d'optique du Canada, rue Notre-Dame, a fait dernièrement le voyage à New-York, afin de se procurer l'un de ces merveilleux instruments. Il a fait, hier, plusieurs intéressantes expériences avec le nouvel appareil, en présence d'un représentant de "La Presse". Quatre ou cinq jeunes garçons de 11 à 15 ans, quelques-uns complètement sourds, et d'autres seulement partiellement, ont été amenés dans le bureau du docteur.

Prenant l'un des jeunes infortunés, affligé d'une surdité partielle, le docteur lui adressa la parole sur un ton de voix ordinaire. L'enfant n'entendit pas ; parlant à très haute voix, le docteur répéta la même chose ; le son frappa l'oreille, mais l'enfant ne put distinguer les mots; criant alors la même chose, l'enfant répéta la phrase.

Le Dr Gauthier prenant alors l'akouphone, et plaçant le réceveur près de l'oreille de l'enfant, lui parla comme la première fois, sur un ton très ordinaire, et le jeune garçon, sans hésitation répéta ce qui venait de lui être dit.

Passant à un autre sujet, affligé d'une surdité plus grave, le docteur dut répéter sa phrase à plusieurs reprises avant que celui-ci pût répéter ce qui lui avait été dit.

Un autre, plus sérieusement affligé encore, réussit à saisir quelques phrases, mais seulement après beaucoup d'efforts.

Enfin, un quatrième sujet, complètement sourd, et qui n'avait jamais rien entendu jusque-là, perçut parfaitement la vibration du son.

Maintenant, expliqua le docteur, il en est de l'akouphone comme des lunettes ; il faut un verre plus puissant à celui dont la vue est plus faible ; il faut un appareil plus puissant à celui dont le nerf auditif est plus atrophié. C'est aussi une question d'entraînement et de pratique. L'enfant qui ne comprend une phrase qu'à la troisième fois qu'elle lui est répétée, la saisira la première fois, sans difficulté, dans 15 jours ou trois semaines.

Lors de son voyage à New-York, le Dr Gauthier a vu des personnes très sérieusement affligées de surdité, conversant grâce à l'akouphone. Cet instrument se répand très rapidement aux Etats-Unis, et le Dr Lyons-Gauthier voudrait l'introduire au Canada, où il est appelé à rendre de précieux services, comme l'a démontré l'expérience d'hier.

COURRIER D'OTTAWA

L'hôtel Chaudière — Héroïque sauvetage — Une grosse rumeur — A l'hôtel de ville — Contre les incendies — La garde — Voleur puni.

(De notre correspondant particulier)

Ottawa, 12 — On commence à croire sérieusement que l'hôtel Chaudière, dont "La Presse" a publié la vignette, sera construit. M. Cemow a vendu son terrain, jusqu'à l'église, pour $103,000, payables le 1er juillet. Les promoteurs de l'entreprise cherchent aussi à acheter le site de l'église. Les plans sont presque complétés. M. Alexander est l'architecte surintendant des travaux. L'ingénieur J. B. Lewis a terminé hier le relevé du terrain.

Voici quelques autres détails en rapport avec cet hôtel. Il y aura cuisine-ascenseur, c'est-à-dire des ascenseurs électriques qui porteront les repas à chaque étage.

Le plancher du rez-de-chaussée et du premier étage sera en pierre planche (marbre d'Arnprior).

La toiture sera en tuiles rouges.

La salle de danse et la salle à souper seront au 9e étage. La salle à diner sera au 2e étage et le café au rez-de-chaussée, sur l'avenue McKenzie. La salle de billards, rue Sussex, aura douze tables. Les voûtes de sûreté seront les plus complètes en Canada. Le Pacifique a refusé les bureaux du coin de la rue Rideau et de l'avenue McKenzie.

M. Rosenthal a déjà loué un magasin dans cet hôtel et tout l'espace au rez-de-chaussée est déjà réservé.

—Mercredi matin, dans l'avant-midi, le jeune David Dallaire, âgé de 10 ans, fils de M. Dallaire, chauffeur aux Communes et demeurant rue Cathcart, s'amusait à ramasser des bouts de bois sur la glace de la rivière Rideau, près de la rue Cathcart, lorsque tout à coup, la glace neigeuse a cédé sous son poids et le jeune Dallaire a été entraîné par le courant sous la croute glacée. M. Alphonse Arial, en entendant les cris de l'enfant, s'est précipité au secours du malheureux enfant. Après quelques minutes de recherches angoissantes, Arial a trouvé le jeune Dallaire sous la glace près de la rive. Ce n'est qu'après 25 minutes de travail très ardu et très méticuleux que M. Arial a réussi à ramener le jeune Dallaire à la vie. M. Arial en est à son huitième sauvetage, et a certainement mérité l'estime de ses concitoyens. La Société Humanitaire devrait voir à ce que son courage et son désintéressement fussent récompensés. Sans M. Arial, le jeune Dallaire ne serait qu'un cadavre aujourd'hui.

—Plus que jamais, on commence à croire que les Vanderbilt vont achter le New-York et Ottawa. Depuis deux jours, les chefs du New-York Central ont passé par Ottawa, et on affirme qu'il y a quelque chose de vrai dans cette nouvelle. M. Calloway, président du New-York Central; M. le Dr Webby, président du bureau de direction; M. Clements, président du Rutland Ry. ont fait l'inspection de cette ligne. Ce qui porte surtout à croire cette nouvelle, c'est l'impossibilité qu'il y a pour un petit chemin de fer de 130 milles, comme l'O. et N.-Y., de faire de l'argent en conservant son autonomie.

Une autre raison, c'est que MM. Colloway, Webb et Clements ont fait un strict examen du pont, à Cornwall et de la ligne en général.

—Les résolutions suivantes ont été adoptées, mercredi soir, au conseil municipal de Hull: MM le maire, le président du comité des finances et le trésorier ont été chargés de s'entendre avec la banque d'Ottawa pour obtenir tout l'argent requis pour la construction des édifices, trottoirs, etc. L'ingénieur Farley a été autorisé à acheter un plan officiel de Hull. Ceux qui veulent une licence pour débit de spiritueux devront s'adresser au conseil, jusqu'au 22 courant et faire leur dépôt jusqu'à cette date. Aucune requête ne sera considérée après cela. Il y a déjà 22 requêtes de déposées. Le Pontiac Pacifique a reçu instruction de tenir les rues en ordre le long de sa voie et qu'il sera tenu responsable des dommages causés aux conduites d'eau dans la rue St Florens. Il a été décidé de donner $10 de récompense à quiconque amènera la conviction de toute personne coupable d'avoir endommagé les lumières des rues ou manié les boîtes d'alarme. Il a été fortement question aussi, de punir les contribuables qui ne seront pas assez soucieux des intérêts de la ville pour empêcher de briser les lampes électriques, en transportant ces lumières à un autre coin, si la même lampe a été brisée dux fois à un même endroit. La soumission de M. Jean Lacoix, pour serrurerie et grillage au poste de police a été adoptée. Le conseil s'assemblera de nouveau le 22.

—On attend, la semaine prochaine, l'arrivée de la pompe à incendie Waterous. Par voie de comparaison, le chef Provost en fera l'essai à côté de la Lafrance. L'épreuve aura lieu au bassin du canal.

—Les trains du C. P. R., ligne courte, ont repris leur trafic régulier. Le premier train est arrivé à 4.25 heures. M. B. Spencer, avec 200 hommes, a été occupé depuis deux jours à réparer l'éboulis, à Pakenham.

—La Garde s'est rendue, mercredi soir, aux quartiers généraux. Les exercices hebdomadaires se continueront pendant toute la saison douce. Le Cercle Notre-Dame est à préparer une soirée dramatique dont les profits seront versés au paiement d'un drapeau qui sera présenté à la Garde. La Garde doit faire un pèlerinage à Rigaud, le 19 mai prochain, et se prépare activement aux célébrations du jubilé de la Saint-Jean-Baptiste.

—John Watson, pour vol d'un express à M. L. Jones, forgeron, rue Queen, a été condamné, hier, à un an de prison. Il a déjà subi deux condamnations, une d'un an pour vol d'un cheval, et une autre de six mois, pour vol d'un poêle.

Ottawa, 12 — Le conseil municipal de Hull a décidé d'exiger de ceux qui veulent une licence d'hôtel de déposer leur argent avant le 22 et qu'aucune requête ne sera considérée après ce jour.

—Commencent d'incendie, la nuit dernière, dans la manufacture d'allumettes d'Eddy, à Hull. Une armoire a pris feu. La chaleur a fait fonctionner les appareils à inondation et la chambre des machines a souffert des dommages qui ont forcé la suspension des affaires aujourd'hui.

DE TROIS-RIVIERES

Belle fête au Séminaire — Vente de liqueurs sans licence—Turbines nouvelles

(De notre correspondant particulier)

Trois-Rivières, 12 — A l'occasion du retour de Sa Grandeur Mgr F. X. Cloutier et de la fête de Mgr La. Ricard, P. A., Supérieur du Séminaire St Joseph des Trois-Rivières, les élèves de cette institution ont donné une magnifique soirée dramatique et musicale, mercredi, le dix du courant. Un grand nombre de membres du clergé de ce diocèse et une foule d'anciens élèves de cette maison d'éducation, répondant à l'invitation qui leur en avait été faite, assistaient à la séance, laquelle, au dire de tous ceux qui en ont été témoins, mérite d'être classée au premier rang.

Les élèves du séminaire St Joseph, par le talent avec lequel ils ont rendu la pièce de Lamartellière, mercredi soir, ont donné à leur auditoire l'illusion d'être, en réalité, témoin de ces scènes émouvantes, auxquelles prirent part les "Francs Juges", leurs affidés et ceux qui tombaient sous le coup du tribunal sanguinaire dont ils dictaient les décrets.

La musique exécutée par la fanfare de l'institution, sous la direction du professeur H. Weber, a été très jolie.

Le duo de clarinettes, par le prof. H. Weber et M. Henri Lavigne, a été splendide, et a été fort applaudi.

Le choeur a aussi très bien rendu la partie qui lui incombait.

Enfin, ceux qui ont eu le privilège d'être invités à cette séance en font de grands éloges.

—M. le grand constable William Chagnon vient de mettre le grappin sur un vendeur de boissons sans licence, qui trompait les recherches et la vigilance de la justice depuis six ans, dans une des paroisses voisines de Trois-Rivières, paraît-il.

—La "North Shore Power Company" a réussi à réparer les dommages survenus dernièrement à ses machines, par la glace. Des turbines neuves ont dû remplacer celles que la glace avait brisé.

NOS TRIBUNAUX CIVILS

COUR DE PRATIQUE

$1,000 DE DOMMAGES

L'hon. juge Pagnuelo a accordé la requête de Joseph Carrière, contre E. N. Henry et al., pour être autorisé à plaider in forma pauperis.

Le demandeur réclame $1,000 de dommages. Il est âgé de 36 ans et est père de quatre enfants. Il est ouvrier voiturier de son métier. Le 27 février dernier, alors qu'il travaillait pour les défendeurs dans leur boutique, à arrondir des pièces de bois avec une machine appartenant aux défendeurs, il se fit couper quatre doigts. Il attribue cet accident à l'état dangereux et impropre de la machine.

MOYENS DE DROIT ET MOYENS DE FAITS

L'hon. juge Pagnuelo a aussi rendu jugement dans la cause de C. P. Beaubien vs Dame E. Lynch et G. Rochon. La requête de la défenderesse demandant le renvoi des Nos 3 et 4 de la réponse a été renvoyée avec dépens. L'hon. juge a décidé que si l'on ne peut pas même parler des questions de faits dans une inscription en droit, les parties peuvent cependant invoquer des moyens de droit dans une exception ou réponse basée sur des faits invoqués.

JUGEMENTS PAR LE JUGE DOHERTY

L'hon. juge Doherty a rendu jugement dans les causes suivantes :

J. Cooper Manufacturing Co. vs The Montreal Boundary Creek Mining Co.—Jugement pour $9,687.38.

Grady vs The Victoria-Montreal Fire Ins. Co.—Jugement pour $915.41.

The Associated Manufacturers Mont. Fire Ins. vs. The Victoria-Montreal Fire Ins. Co.—Jugement pour $883.10.

SOCIETES CHANGEES

M. Thomas Henry Black a déclaré et fait enregistrer au greffe des tutelles qu'il ferait dorénavant affaire seul comme marchand à commission, sous les nom et raison sociale de "Kelly Bros".

—M. Jules Bourbonnière a déclaré qu'il agirait seul comme agent financier sous le nom de "Bourbonnière et Dubreuil".

PARC MILE-END

Les chars urbains de Montréal doivent se rendre bientôt au Parc Mile-End par les rues Bleury et St Laurent. C'est le temps d'acheter des terrains dans cette belle localité. Lots de choix autour de l'église, $250 payables au mois. Réduction de $50 à ceux qui s'obligent de bâtir. S'adresser le dimanche seulement, 2220 rue St Laurent. 175-3

La Bronchite—BAUME RHUMAL

LE FEU AUX BUREAUX DES STATISTIQUES

Ottawa, 12 — Un incendie, heureusement promptement étouffé, a éclaté hier dans le bureau des statistiques du département des douanes. Ce département se trouve dans un édifice situé en face du parlement.

Trois doses de Salsepareille de Hood, par jour, après les repas, pendant quelque temps, vous reconstitueront. (6)

Dr P. E MAURICE

Médecin vétérinaire, 1415 rue Ontario. Tel. Bell 970 Est. 18-v-a

Nouvelles Conditions

Avec $5 de déboursés seulement, et $2.40 par mois, intérêt compris, pendant 8 ans, vous achèterez un beau lot situé à 300 pieds de l'église, école, tramways, etc. — S. HURTEAU, coin de Beaubien et Sanguinet, tous les jours, dimanches compris, 1 à 5 p.m.

A POTSDAM

Potsdam, 12.—L'empereur Guillaume II a dévoilé, aujourd'hui, une statue équestre de Guillaume I.

ETES-VOUS

affecté d'un de ces symptômes ?

Maigrissez-vous ?
Etes-vous constipé ?
Y a-t-il des nausées ?
Avez-vous le rhume ?
Toussez-vous la nuit ?
Votre nez est-il obstrué ?
Y a-t-il des vomissements ?
Votre voix est-elle enrouée ?
Vous sentez-vous souffrant ?
Etes-vous nerveux et faible ?
Perdez-vous le sens du goût ?
Votre vue est-elle obscurcie ?
Avez-vous des maux de tête ?
Y a-t-il une douleur au front ?
Avez-vous des renvois de gaz ?
Votre langue est-elle chargée ?
La peau est-elle pâle et sèche ?
Avez-vous des éblouissements ?
Vous fatiguez-vous facilement ?
Etes-vous de mauvaise humeur ?
Le regard est-il morne et effaré ?
La gorge est-elle sèche le matin ?
L'urine est-elle noire et épaisse ?
Le nez démange-t-il et brûle-t-il ?
Crachez-vous de la matière jaune ?
Avez-vous de l'écume à la bouche ?
Avez-vous quelquefois la diarrhée ?
Avez-vous des frissons dans le dos ?
Un dépôt se forme-t-il dans l'urine ?
Avez-vous des palpitations de cœur ?
Avez-vous une douleur dans le côté ?
Eprouvez-vous des douleurs partout ?
Vos mains et vos pieds sont-ils enflés ?
Votre toux est-elle courte et saccadée ?
Souffrez-vous de douleurs aux tempes ?
Sentez-vous que vous vous affaiblissez ?
Sentez-vous une douleur aux omoplates ?
Y a-t-il des boursouflures sous les yeux ?
Y a-t-il un mauvais goût dans la bouche ?
Y a-t-il des chatouillements dans la gorge ?
Eprouvez-vous un chatouillement au palais ?
Avez-vous des dérangements après les repas ?
Les jambes vous semblent-elles trop lourdes ?
Sentez-vous une douleur à la chute des reins ?
Toussez-vous jusqu'à ne plus pouvoir respirer ?
Après avoir mangé, vous sentez-vous oppressé ?
Sentez-vous des douleurs dans les articulations ?

Si tel est votre cas, vous pouvez être sûr que vous êtes malade.

Répondez oui ou non à ces questions.

Ecrivez en français au **Professeur COLLINS, du New York Medical Institute, 140 West 34th Street, New York ;** il vous répondra en français et vous guérira certainement.

Le Prof. COLLINS

tient le premier rang parmi les grands médecins du siècle pour toutes les maladies des hommes, femmes et enfants.

Les médicaments sont envoyés par express dans quelque endroit que ce soit.

Si vous êtes à New York, allez personnellement aux heures de consultation ; si vous ne pouvez pas y aller, écrivez en français au

Prof. COLLINS
New York Medical Institute
140 West 34th Street
NEW YORK

M. MILTON L. HERSEY

Le nouvel analyste de la ville

Le nouvel analyste de la ville, M. Milton L. Hersey, nommé récemment, est bien connu ici et par tout le Dominion, comme chimiste d'une grande compétence. Il est considéré comme un des meilleurs hommes de sa profession.

M. Hersey est le fils de M. Randolph Hersey. Il fut gradué à l'Université Mc-

M. L. Hersey, le nouvel analyste de la cité.

Gill, il y a 12 ans. Il fut ensuite professeur de chimie à cette institution, dans la faculté des sciences. En 1898, le degré de maître ès science lui fut conféré par l'Institut McGill.

M. Hersey est chimiste consultant du Pacifique, d'autres grandes compagnies, ainsi que de la province de Québec.

MORT DE M. NARCISSE GRENIER

(Spécial à "La Presse")

Trois-Rivières, 12 — M. Narcisse Grenier, avocat, C. R., ex-échevin, ex-zouave Pontifical, et ancien capitaine du 89me régiment des volontaires des Trois-Rivières, est mort à 6.55, ce matin, à l'âge de 50 ans, à sa résidence rue du Platon, après une longue et douloureuse maladie.

Le service funèbre aura lieu à la cathédrale, mardi, le 16 du courant au matin. Le drapeau flotte à mi-mât sur l'hôtel de ville, en signe de deuil.

RENDEZ VOS COMPTES

Le détective Riopel est arrivé mercredi soir, de Québec, ayant sous sa garde un individu du nom de François Fleury. Ce dernier est accusé d'avoir collecté une somme de $25 appartenant à son ancien patron, M. Ovide Moreau, et de l'avoir convertie à son usage personnel.

M. Moreau tient un important commerce de poisson, sur la rue St Paul, et Fleury a été à son emploi durant de longues années.

Le 26 mars dernier, le prévenu partit pour Québec, où demeure sa famille, en oubliant de rendre compte à M. Ovide Moreau de certaines sommes qu'il avait collectées. Le marchand lésé de cette façon porta plainte, avec le résultat que Riopel fut envoyé à Québec, pour arrêter le nommé Fleury.

L'accusé a comparu ce matin devant la cour de Police et plaidé non-coupable à l'accusation portée contre lui.

Enquête le 12 avril.

LES RUINES FUMANTES

Le feu couverait-il encore sous les ruines du Board of Trade ?. Quoiqu'il en soit, hier matin, de la fumée sortait de l'aile ouest. Les pompiers furent appelés par mesure de prudence.

LES ETUDIANTS EN SIBERIE

Berlin, 12 — Le "Vorwaerts," organe socialiste, affirme que la démonstration des étudiants en Russie s'est propagée jusqu'en Sibérie et que trois cents étudiants ont paradé à Tomsk, récemment, en chantant des chansons révolutionnaires.

MAGASIN DE CHAUSSURES "Korreet Shape"

Nous désirons respectueusement annoncer au public de Montréal que nous ouvrirons notre succursale de la rue Sainte-Catherine,

Samedi, le 13 Avril,

avec un assortiment complet de Bottines, Souliers et Pantoufles de fabrication américaine, pour Hommes, Femmes, petits Garçons, Demoiselles et Enfants.

FRENCH & SMITH

2350 RUE STE CATHERINE, Angle de la rue Metcalfe.

PRIMES

DONNEES pour les Marques de Fabrique de

Savon GILT EDGE de Lessive en Poudre pure Parfumée de POUDRE ORIENTALE à laver de

STRACHAN STRACHAN STRACHAN

Pour Jeunes Gens—Harmonica, fini nickel, dix anches pour 25 enveloppes.

Pour Garcons ou Fillettes—Services de toilette de poche, comprenant miroir et peigne en celluloïde blanc, dans un bel étui en cuir pour 25 enveloppes.

Pour Musiciens—Votre choix parmi 15 marches, valses ou chansons par Sousa, Adler, Baer et autres auteurs populaires, pour 15 enveloppes.

Pour les Chercheurs d'Amusements—Un bon roman par Besant, Hall Caine, Samuel Lover, R. L. Blackmore, William Black, Fenimore Cooper ou Victor Hugo, pour 25 à 50 enveloppes.

☞ Ne manquez pas de lire soigneusement les directions qui se trouvent sur l'enveloppe du savon **Gilt Edge de Strachan.**

MODES ! MODES !

Toutes les dernières nouveautés de CHAPEAUX de Paris et New-York. Nos prix sont modérés.

Mme M. NOTON,
1521 rue Ste Catherine, près rue Amherst.

UN BEAU TEINT FAIT TOUJOURS PLAISIR

L'ORIENTAL CREAM ou l'Embellisseur Magique du Dr T. Félix Gouraud

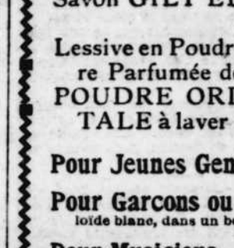

Fait disparaître le teint basané, les boutons, taches de rousseur, vers, maladies de la peau et tout ce qui porte atteinte à la beauté et cela sans qu'on s'aperçoive que l'on s'est servi de remède. Il a été essayé pendant 52 ans et est si inoffensif que nous avons pour certain qu'il est faitconvenable me nt. N'acceptez pas de contrefaçon de nom semblable. Le Dr L. A. Sayre disait à une dame de haut ton (une patiente): "Comme vous vous en servirez, vous les dames, je recommande la "Crème de Gouraud" comme la moins offensive de toutes les préparations pour la peau. En vente chez tous les pharmaciens et les marchands d'articles de fantaisie des Etats-Unis, du Canada et de l'Europe. Ecrivez pour circulaires et catalogues donnant des informations complètes et mentionnez "La Presse." **Fred. T. Hopkins, Prop. 37 Great Jones St., N. Y.**
356—mvs k—qh—(d)

DE ST HYACINTHE

Alarmes futiles — L'éclairage — Sport nouveau-siècle — Cadrans publics —La société des marchands — Le jeu de quilles.

(De notre correspondant particulier)

St Hyacinthe, 12 — Depuis une couple de jours, nos pompiers sont tenus en éveil par une succession d'alarmes, qui, fort heureusement, n'ont pas encore eu de conséquences graves. Mercredi midi, la première alarme appelait la brigade sur la rue St Hyacinthe, au coin de la rue Desaulles, pour un feu de cheminée. Jeudi matin, la brigade était encore appelée sur la rue Bourdage, pour un feu dans le bloc de M. Joseph Beaulac, bourgeois. En peu de temps, l'incendie fut maîtrisé et nos pompiers rentrèrent à leur caserne ; mais moins d'une heure plus tard, ils étaient appelés de nouveau à la même place, et cette fois le danger fut éloigné en peu de temps.

—Le Cercle Philharmonique est à faire des expériences pour éclairer ses salles à la lumière acétylène et tout porte à croire qu'il réussira à épargner une centaine de piastres sur son luminaire, et à se procurer une lumière plus brillante.

—Un sport nouveau genre et nouveau siècle a réuni plusieurs spectateurs, sur la Place du Marché à foin, pour être témoins du résultat d'un pari tout à fait original. M. Jacques Turcot s'était engagé à plonger et à nager dans les eaux qui recouvraient la rue, dans un temps donné. Revêtu d'un costume léger, portant un bonnet rouge sur la tête, il s'élança à l'eau et accomplit sa tâche avec succès. Il se retira de son bain froid aux applaudissements de la foule.

—Les cadrans électriques qui sont placés au haut de la tour du bureau de poste, nous donnent maintenant l'heure exacte le jour et la nuit, ce qui est très utile. Le mécanisme est installé dans le bureau du télégraphe et un fil conducteur transmet le mouvement au cadran, dont les aiguilles ont près de trois pieds de longueur. La nuit, les cadrans sont éclairés par une forte lampe électrique, munie d'un puissant réflecteur.

—La société des marchands et commerçants de la cité et du district de Saint-Hyacinthe, fondée le 3 septembre 1899, vient de faire imprimer ses règlements, dans un charmant petit livret qui a été distribué hier au soir à ses membres réunis en assemblée régulière.

—La joute de quilles qui a eu lieu mardi, dans les salles de la Philharmonique, avec le résultat que je vous adressais l'autre jour, donne aux joueurs des deux équipes la position suivante :

Nos	Noms	Club	Nombre de points	P. C	Nombre de parties jouées
1—U.	Majeur	M.	4.002	635	7
2—T.	Monette	P.	3.999	634	7
3—J.	Chaput	P.	3.355	621	6
4—O.	Beauregard	M.	3.898	617	7
5—H.	Champagne	M.	3.795	602	7
6—E.	Gamache	M.	3.795	602	7
7—H.	Sicotte	P.	3.746	594	7
8—G.	E. Sicotte	P.	3.692	586	7
9—A.	Forgues	M.	3.147	562	6
10—F.	Frédéric	M.	3.595	571	7
11—L.	Ringuette	P.	2.025	562	4

UN GRAND MARIAGE

Le Dr Gustave Taschereau épousera Melle A. O. Ryan, à New-York, mercredi prochain

La bénédiction nuptiale sera donnée par Son Eminence le cardinal Gibbons

Spécial à "La Presse"

New-York, 12.—Son Eminence le cardinal Gibbons, Mgr Corrigan et plusieurs autres hautes dignitaires de l'Eglise catholique assisteront au mariage de M'le Athilda O'Ryan, de Sillery, Québec, au Dr Gustave Arthur Taschereau, de St Ferdinand, neveu de feu le cardinal Taschereau, mercredi prochain.

Grâce à une dispense spéciale obtenue de Mgr Corrigan et de M. Bégin, le mariage sera célébré au monastère des Ursulines à Bedford Park. Ce sera la première fois qu'une telle cérémonie aura lieu dans un cloître, aux Etats-Unis.

Mlle O'Ryan compte parmi les religieuses Ursulines une sœur, la mère Saint-Michel, et de nombreuses amies, qui toutes désiraient ardemment assister à son mariage. C'est à ce fait qu'elle doit la grande faveur qui lui a été accordée.

La bénédiction nuptiale sera donnée par Son Eminence le cardinal Gibbons, et la messe du mariage sera célébrée par le Rév. M. Burke, chapelain du couvent, assisté des abbés Tétrault et Gravel.

Une centaine d'invitations ont été lancées.

ELLES SONT AMIES

La France et l'Italie scellent officiellement le traité d'amitié qui les unira désormais

Le duc de Gênes et le président Loubet se donnent une chaude poignée de main

Toulon, 12 — Le duc de Gênes a distribué, au nom du roi d'Italie, ce matin, un certain nombre de décorations aux ministres et aux officiers militaires, de la marine et du service administratif français.

Le président Loubet a distribué des médailles aux ouvriers qui ont été trente ans dans le même emploi.

A midi, le Président s'est rendu à bord du "Lepanto," vaisseau amiral italien, et a pris le lunch avec le duc de Gênes.

Toulon, 11 — Le duc de Gênes, en portant la santé du chef d'Etat de la France, a dit :

"Permettez-moi, monsieur le président, de vous exprimer ma reconnaissance pour la très cordiale et sympathique bienvenue que la France nous a faite, à moi et à l'escadre que je commande. J'emporterai un heureux et inaltérable souvenir de cette magnifique réception. Je bois à la France et à ses armées de terre et de mer ; et je désire aussi vous assurer de ma haute considération pour votre personne."

Avant de reprendre son siège, le duc a trinqué avec le président Loubet, et ils se sont donné une cordiale poignée de main.

Le président Loubet a répondu :

"Monseigneur, je suis profondément ému de l'amitié que vous venez d'exprimer pour la république française et son Président, et de la sympathie que vous montrez pour son armée et sa marine. Il n'est pas nécessaire de répéter quels sont les sentiments de la nation française envers l'Italie. Vous la connaissez déjà, puisque je vous en ai fait part. Mais, je désire une fois encore vous assurer que nous sommes profondément touchés par la preuve d'amitié que Sa Majesté le roi d'Italie a donnée à la France en envoyant votre grande escadre ici. Je bois à la santé du roi Victor Emmanuel, à la famille royale, à leur prospérité et à la flotte italienne. Je bois aussi à votre santé personnelle, Monseigneur. Je viens de remarquer dans votre salon les portraits de ceux qui vous sont chers. Permettez-moi de les comprendre dans les bons souhaits que je vous offre, et de boire à la santé de toute votre famille."

Toulon, 12 — M. Loubet a fait cordialement ses adieux au duc de Gênes, à onze heures et demie, hier soir.

Paris, 12 — A la clôture des fêtes de Toulon, hier soir, le président Loubet s'est rendu chez lui, à Montélimar, dans le département de la Drôme, faire visite à sa vieille mère et prendre quelques jours de repos après les fatigues des fêtes de la semaine, qui l'ont tenu occupé depuis le matin de bonne heure jusque tard dans la soirée.

Quant au côté politique de la démonstration franco-italienne, le "Temps" dit, ce soir :

"Les paroles prononcées par M. Loubet et le duc de Gênes, et surtout les télégrammes échangés entre M. Loubet et le roi d'Italie, impriment aux événements de Toulon leur véritable signification diplomatique. Hier, la France et l'Italie se sont officiellement et virtuellement donné le titre d'amis, qui s'accorde si bien avec leur fraternité par le génie et par le sang. C'est un événement qui ne doit pas être dénaturé ni mal interprété, mais, il y a peu de risque d'en exagérer l'importance, qui, à tout considérer, est considérable.

L'Italie et la France ont bien changé depuis le temps de Bismarck et Crispi. Nous ne pouvons encore dire quels seront les fruits de demain, mais nous nous attendons à beaucoup."

Toulon, 12.—Lorsqu'il était à bord du "Lepanto," M. Loubet a discuté avec le duc de Gênes l'accroissement et le perfectionnement des armements modernes, et a fait la remarque que ce serait prendre une terrible responsabilité que de provoquer la guerre.

Le duc de Gênes a répondu.

"Vous avez raison, et je pense que des visites comme celles-ci sont propres à rendre plus cordiales les relations entre nations."

DYSPEPSIE

Mon REMEDE CONTRE LA DYSPEPSIE guérit d'une manière certaine toutes sortes d'indigestions ou de maladie d'estomac. Il refait les estomacs épuisés, les estomacs qui ont été affaiblis par des puissants cathartiques et des vieilles panacées.

LE REMEDE DE MUNYON contre la dyspepsie empêche le gonflement d'estomac, palpitation du cœur, courte haleine et toutes les maladies de cœur causées par l'indigestion, vents ou acidité d'estomac, mauvaise bouche, mauvaise haleine, perte d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise circulation du sang, langue épaisse et pituite.

Son Remède contre le mal de tête guérit le mal de tête en trois minutes.

L'Onguent de Munyon contre les hémorroïdes guérit toutes sortes d'hémorroïdes.

Le Remède de Munyon pour le sang corrige toutes les impuretés du sang.

Le Remède de Munyon pour le foie enlève le mal de tête, la bilicité, la jaunisse, la constipation et toutes les maladies du foie.

Les Remèdes de Munyon pour les femmes sont une bénédiction pour les femmes.

Le Remède et les Herbes de Munyon contre l'asthme sont garantis soulager l'asthme en trois minutes et le guérir en cinq jours.

Les Remèdes de Munyon contre le catarrhe ne font jamais défaut.

Le Vitalisateur de Munyon renforce les hommes faibles.

Prix, $1.00.

Munyon a un remède pour chaque maladie. LE GUIDE DE LA SANTE — Gratis — traite de tous ces remèdes. Remèdes, la plupart à 25 cents.

Munyon, New-York et Philadelphie.

L'ASPIRATEUR DE MUNYON GUERIT LE CATARRHE. (c) 7

DANS LA CAPITALE PROVINCIALE

NOTES DE LA VILLE

(De notre correspondant particulier)

Québec, 12 — A la demande de M. Charles Girard, de St Agnès, comté de Charlevoix, MM. Grenier et Dionne, avocats, ont pris une action de $33,000 contre M. Alphonse Letellier, en reddition de comptes.

—Un commencement d'incendie a eu lieu, hier, dans la maison de M. James Crayton, rue d'Auteuil. Après quelques minutes de travail, les pompiers ont réussi à éteindre l'incendie, dont les dommages ne se montent qu'à $300. Un autre commencement d'incendie de peu d'importance a eu lieu dans la côte Saint-George.

—On vient d'inhumer à Valcartier le cadavre d'une nommé Thomas McKeown. Le malheureux, en travaillant l'automne dernier à Berlin Falls, N. B., se noya, et son corps n'a été retrouvé que lundi dernier.

—Un menuisier nommé Fortier s'est fait couper quatre doigts de la main gauche. Il faisait fonctionner un planer lorsque sa main gauche s'engagea dans la machine. Le Dr Faucher, appelé en toute hâte, prodigua ses soins au blessé.

—M. John Thompson, qui descendait, hier, en voiture, la rue d'Auteuil, a fait une vilaine chute en bas de sa voiture, et s'est infligé de graves blessures. Il fut transporté à sa demeure où ses blessures furent pansées par un médecin.

—Le comité général de régie de la Société St Jean-Baptiste de Québec, à une réunion spéciale tenue à l'hôtel de ville, a adopté des résolutions de condoléances à la famille de feu le sénateur Arthur Paquet.

—Le succès prédit par "La Presse" s'est accompli. Il y avait salle comble, hier soir, à la salle Jacques-Cartier, où la plupart de nos artistes québecquois ont pris part à une grande soirée dramatique et musicale. On y a joué deux opérettes bouffes : "A Clichy" et "Les Revenants Bretons". L'aubaine a été très fructueuse pour l'hospice St Antoine.

—Les membres du Club de hockey Crescent se plaignent avec raison de ce qu'ils n'ont pas encore vu la couleur de la coupe qu'ils ont gagnée si glorieusement contre les Montreal H. Ces derniers ont encore en leur possession cette coupe qui ne leur appartient plus depuis un mois passé : et il ne serait que juste qu'elle retourne aux vainqueurs.

—Après avoir souffert cruellement pendant trois jours, Madame Jacques vient de mourir à l'Hôtel-Dieu. Ses vêtements prirent feu à une lampe, et avant qu'on pût lui porter secours, elle reçut d'horribles brûlures. Transportée à l'Hôtel-Dieu, elle endura des souffrances atroces jusqu'à ce qu'enfin la mort vint la délivrer. Le coroner Belleau tiendra enquête.

—C'est avec plaisir qu'on a vu hier des ouvriers employés à installer sur la terrace Dufferin les bancs auquel on a donné une belle couche de peinture. Mais le plaisir serait certainement plus grand pour plusieurs si les autorités se décidaient de poser des lumières électriques et des bancs sur la nouvelle terrasse qui longe la citadelle.

La neige sera bientôt disparue complètement sur la terrasse neuve et il faut espérer que les autorités ne tarderont pas à remplir cette lacune.

Québec, 12 — Une jeune fille du nom de Jacques, domiciliée rue Fleury, faubourg St Roch, est morte, ce matin, à l'Hôtel-Dieu, des suites de brûlures qu'elle s'est infligées, ces jours derniers, dans des circonstances antérieurement relatées dans ce journal. Le cadavre a été transporté à la morgue où le Dr Pinault fera l'autopsie, cette après-midi.

L'enquête aura lieu demain.

—Un verdict de mort d'une hémorrhagie cérébrale due à des lésions d'alcoolisme chronique a été rendu à midi sur la mort de Joseph Lachance, hôtelier de la rue St Nicolas.

—On procède, en ce moment à la Cour Criminelle au procès de Jos. Sioni, de Lorette, accusé d'avoir tué le cheval de Maxime Savard.

L'hon. Chs. Langelier et W. Davidson défendent l'accusé. Cette cause se terminera ce soir.

A WEST HASTINGS

Choix d'un candidat

Belleville, Ont., 11 — Les conservateurs de West Hastings ont tenu une grande convention cette après-midi pour voir à la nomination d'un candidat pour la Chambre des communes. M. E. Guss. Porter, avocat, de cette cité, a été choisi.

Le Croup — BAUME RHUMAL

LE COUTEAU ITALIEN

Auburn, N. Y., 10 — Un homme nommé Guieppe Luigi, un jardinier italien, a été transporté à l'Hôpital de la Cité, ici, ce soir, venant de Port Byron, dans un état entre la vie et la mort. Luigi fut attaqué par madame Joseph Teuneto, aussi de Port Byron, avec un couteau. Madame Teuneto était fiancée avec sa victime, mais on rapporte qu'il la trompa et en prit une autre et qu'il revenait chez lui après sa lune de miel, lorsqu'il fut frappé par celle qu'il avait jouée.

DYSPEPSIE NERVEUSE

Un remède qui la guérit

Ce n'est pas un guérit-tout breveté, ni un miracle moderne, mais simplement une cure rationnelle pour la dyspepsie

En ces jours de blague et de déception, les fabricants de remèdes brevetés semblent, en général, croire qu'ils ne peuvent vendre leurs remèdes à moins de prétendre qu'ils peuvent guérir toutes les maladies connues et ils ne songent jamais à laisser la dyspepsie et les maladies de l'estomac de côté. Ils ne manquent jamais de prétendre que leurs remèdes guérissent certainement tous les dyspeptiques et qu'ils n'ont pas besoin de chercher ailleurs.

Contrairement à ces prétentions absurdes, il fait plaisir de noter que les propriétaires des Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie ont évité avec soin toute prétention extravagante ou fausse représentation à l'égard des vertus de ce très excellent remède pour la dyspepsie et les affections de l'estomac. Ils ne prétendent qu'une chose, c'est que les Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie GUERISSENT RADICALEMENT l'indigestion et les diverses affections de l'estomac. Ils ne vont pas plus loin que cela, et tout homme ou femme souffrant d'indigestion, de dyspepsie chronique ou nerveuse, qui fera l'essai du remède s'apercevra que les faits donneront raison à toutes leurs prétentions.

C'est une découverte moderne, composée d'ingrédients végétaux inoffensifs et qui est bien supportée par l'estomac le plus faible et le plus délicat. Son grand succès dans la guérison des affections de l'estomac est dû au fait que ses propriétés médicales sont telles que ce remède "digère toute nourriture saine introduite dans l'estomac", que l'estomac soit en bon ordre ou non. Il "repose" l'organe surmené et restaure le corps, le sang, les nerfs, crée un appétit naturel, donne un sommeil qui ranime et le bien-être qui accompagne toujours une bonne digestion et une ASSIMILATION convenable des aliments.

En faisant usage des Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie, il n'est pas nécessaire de faire la diète. Prenez tout simplement, une nourriture saine en quantité suffisante et prenez ces tablettes à chaque repas, invitant ainsi au repos l'estomac qui reprendra rapidement ses propres forces digestives et bientôt les tablettes ne seront pas nécessaires.

La Dyspepsie nerveuse est simplement une condition dans laquelle une partie ou quelques parties du système nerveux sont mal nourries. Une bonne digestion renforce le système nerveux et tous les organes du corps.

Les Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie se vendent 50 cents le paquet dans toutes les pharmacies.

Elles sont manufacturées par la F. A. Stuart Co., de Marshall, Mich.

N'importe quel pharmacien vous dira qu'elles donnent pleine satisfaction.

123-6-y

Chapeaux d'Hommes

ARRIVES TROP TARD POUR LE COMMERCE DE PAQUES

Un gros envoi de chapeaux dans les derniers goûts achetés à New-York, mais une erreur ayant été commise dans la facture, qui ne contenait pas la déclaration voulue, il nous a fallu attendre quelques jours avant de pouvoir retirer de la douane ces nouvelles lignes de chapeaux.

Ils sont Maintenant Exposés en Vente

Et nous vous invitons à venir les examiner. Nouveaux chapeaux Fedora mous, gris foncé, avec bord de couleur pâle, avec nouveau bord non bordé mou, gris foncé, appelés "The Foxey Quiller," nouveaux chapeaux de feutre piqué, genres mous, pour touristes, en gris pâle et foncé, façon, drab et gris perle, à $1.25 chacun.

Nouveaux chapeaux en feutre rude et mou, en belles formes, en gris Oxford foncé, en gris pâle et façon, à $1.50, $2.00 et $2.50 chacun.

Nous offrons maintenant en vente les chapeaux populaires "Duke of York" et "Prince de Galles," grandeurs 6¾ à 7¼, en noir et en brun, à $2.50, $2.75 et $3.00 chacun ; des chapeaux avec calotte semi-carrée et beau bord mince et frisé. Voyez-les.

Nouveaux élégants chapeaux légers ou de tous les jours, pour jeunes gens et petits garçons, 50c, 75c, $1.00 et $1.25 chacun.

Beaux chapeaux de feutre de fourrure noir dur et flexible, nouvelles élégantes formes, doublés et non doublés ; aussi brun et tan.

Aussi un bel assortiment de tourmalines de matelots, en bleu marin, blanc, rouge, tan, etc., pour enfants, à tous les prix.

VENEZ LES EXAMINER.

allan Mon Chapelier,

Angle des Rues Craig et Bleury,
Et 2299 Rue Sainte-Catherine.

La Vente Chez Thomas Ligget

à l'ancien magasin, étonne tout le monde. Escomptes de 15 à 50 pour cent sur le prix de milliers de coupons de Tapis, Nattes, Prélarts, etc., de toutes qualités.

Hâtez-vous de venir profiter de ces bargains que nous offrons à des escomptes variant de 15 à 50 pour cent.

THOMAS LIGGET,
1884 Rue Notre-Dame.

NOUS SOMMES FABRICANTS

Et vendons directement, à petits profits, des fabricants aux personnes qui s'en servent. Notre drap à rideaux est sans égal quant à l'opacité et à la douceur; il ne fendillera pas, ne perdra pas sa forme ou sa couleur. Les rouleaux dont nous nous servons sont ceux de la célèbre fabrique Stewart Hartshorn. Prix 25c à $5.00 chacun. Nous prenons les mesures gratuitement. TEL. MAIN 1477.

THE MARTEL-STEWART CO., 673-675 rue Craig.

CE N'EST PAS TOUT

L'octroi de $30,000 n'est que pour les mois de mai et juin

Un télégramme de Sir Louis Davies à ce sujet

L'octroi de $30,000 contenu dans l'estimé du budget supplémentaire pour les améliorations de la rivière St Laurent, est destiné à l'entretien des phares, pour le mois de mai et de juin. Les estimés pour le reste de la saison n'ont pas encore été votés.

Les assureurs et gens d'affaires indignés, croyant que le gouvernement n'avait voté que le montant de $30,000 pour toutes les améliorations qui doivent être faites cet été, dans le port, ont protesté, et le conseil du Board of Trade envoyait à Ottawa un message à Sir Louis Davies, lui demandant si le gouvernement ne voterait que ce montant de $30,000.

Le ministre de la Marine et des Pêcheries a répondu par ce télégramme, dont les requérants devront se contenter:

Ottawa, 11 avril.

A George Hadrill, secrétaire du Board of Trade, Montréal.

Le budget supplémentaire de $30,000, annoncé par les journaux comme devant être affecté aux améliorations de la voie fluviale ne doit couvrir que les travaux de mai et de juin. Le budget des travaux du reste de la saison n'est pas encore voté, mais je pense que vous n'aurez pas à réclamer lorsque vous en apprendrez l'importance.

L. H. DAVIES.

UN PROCÈS REMIS

La cause de Sifton, accusé de meurtre, renvoyée, faute de témoins

London, Ont., 12 — Le procès de Sifton, accusé de meurtre, a été renvoyé hier au prochain terme des assises, à cause de l'absence du principal témoin de la défense, madame Richarson, femme du révérend chanoine Richardson. La défence refuse d'entreprendre les procédures en son absence et la couronne paraissait parfaitement satisfaite qu'elle soit trop malade pour apparaître en cour. Lorsque cette décision fut adoptée, Sifton et sa femme, qui se trouvait en cour, pleurèrent abondamment, probablement à la pensée de passer les plus beaux mois de l'année dans la solitude absolue. Sifton aura passé un an en prison avant que son sort soit décidé.

Woodstock, Ont., 12 — On a appris, hier, de source officielle, que madame Richardson, l'un des principaux témoins dans l'affaire de meurtre dont Sifton est accusé, est en cette ville depuis quelques jours, où elle demeure sur une des rues les plus fashionables de Woodstock.

Q.—Avons-nous dans notre pays tout ce qu'il faut pour vivre longtemps?

R.—Oui, très certainement.

L'air pur, une nourriture saine et abondante; l'usage du "Vin Mariani" Créosophates, soit comme tonique, soit comme remède, d'après le besoin.

Avec cela, on vit longtemps, heureux et sans maladie. 12,26,10

La Consomption — BAUME RHUMAL

NOUVELLE LIGNE

Parmi les nouvelles lignes que le Montreal Street Railway doit inaugurer ce printemps, la première sera probablement celle qui doit passer à travers l'Annexe, ce qui ne pourra manquer de produire une hausse dans le prix des terrains. Nous avons encore quelques lots de choix de $275 à $500, à crédit ou avec escompte de 5 pour cent pour du comptant. Geo. Marcil, agent, 715 avenue du Parc.

MLLE LEBOUTILLIER

Une nouvelle étoile se lève au firmament des arts

La première semaine pascale du nouveau siècle fera époque dans les annales des cercles artistiques de notre ville. Depuis quelques jours, en effet, les beaux-arts y font entendre leur gamme joyeuse dans une suite ininterrompue de banquets littéraires et de concerts délicieux.

La Littérature et l'Eloquence doivent être fières du succès éclatant qu'a remporté hier soir, à la salle Karn, leur sœur la Musique. Devant un auditoire nombreux et sympathique, Mlle Hélène LeBoutillier, pour la première fois depuis son retour d'Europe, a déployé l'envergure de son talent merveilleux. Près de deux heures durant, la cantatrice, aidée d'artistes distinguée, a tenu ses auditeurs sous le charme de la plus captivante symphonie, dans cette salle Karn que fréquentent seuls les dilettanti.

Mlle LeBoutillier a chanté avec une souplesse et une ampleur étonnantes. Une diction pure et franche, un timbre velouté, une aisance d'une douceur qui vous séduit, telles sont, ce nous semble, les principales qualités de sa voix. Tantôt l'on croirait entendre le cristal d'une source glissant sur la mousse, tantôt c'est une vague qui monte avec clameur, bondit avec éclat et se perd dans le soupir d'un murmure.

De longues salves d'applaudissements ont accueilli chacun des chants suaves de la célèbre artiste. Koenig eut été her de son élèves, s'il lui eut été donné de l'entendre hier soir.

M. J. B. Dubois reste toujours le violoncelliste émérite, au jeu sûr et délicat, que chacun connaît. Il a contribué, pour sa bonne part, au succès du concert de Mlle LeBoutillier.

Les autres artistes dont les noms figurent au programme ont été bien goûtés.

Voici ce programme :

1o.—Duo: orgue et piano
Tannhäuser Wagner.
Madame Turner et Mlle Delorme

2o. Chant : "When thou art near"
Hermann Löbe.
En rappel : "Song of Sleep"
Summerset.
M. J. Leslie Tedford

3o. "Sevillana" (Don César de Bazan)
Massenet.
En rappel : "Par le sentier"
Mlle LeBoutillier

4o.—Solo de violoncelle "Kolindrei"
Max Bruch.
M. J. B. Dubois

5o. Chant "Love's Sorrow," Shelley
M. W. Dawes Gilmor

6o Chant : a "Oh Hall of Song (Tannhäuser) Wagner.
b "La Fée aux Chansons, Bemberg.
Mlle LeBoutillier

7o.—Duo: Orgue et piano "Martha"
F. de Flotow.
Madame Turner et Mlle Delorme

8o.—Solo de violoncelle : "Spanische
D. Popper.
M. J. B. Dubois

9o.—Chant : "Embers" Shelley.
En rappel : "Simple Aveu" Thomé
M. J. Leslie Tedford

10o.—"Ave Maria" X. Leroux.
Mlle LeBoutillier

Le printemps commence à nous ramener les oiseaux chanteurs, tandis que Mlle LeBoutillier va bientôt nous quitter pour aller chanter sous des cieux où le soleil de l'art luit d'un éclat plus chaud et plus propice à ses favoris. N'allons pas retenir notre jeune compatriote dans son ascension vers la gloire qui lui sourit, mais au moins qu'il nous soit permis d'espérer qu'avant longtemps elle nous reviendra les bras chargés de lauriers conquis par la seule force de son talent.

Albani devra disparaître un jour : Mlle LeBoutillier vivra pour la remplacer dignement.

MORGAN ET LES JOURNALISTES

Le fameux millionnaire ne veut pas se laisser pomper

Londres, 12 — Lorsque M. J. Pierpont Morgan est débarqué à Liverpool ce matin, il a déclaré ne rien savoir du projet du canal de Panama auquel la presse anglaise a mêlé son nom.

Londres, 12 — A son arrivée à Londres M. Morgan a été reçu à la gare par M. J. P. Morgan, jr., et ses deux enfants, et plusieurs reporters. Il a refusé de donner aucun renseignement à ces derniers. "Voulez-vous me laisser tranquille", a-t-il dit à ce groupe, il a sauté en voiture et est parti en tenant un de ces petits enfants sur chaque genou.

AVIS SPECIAL

Pianos artistiques

Aucune personne sans préjugés ne peut manquer d'admettre que les pianos Nordheimer pourvus de la nouvelle gamme sont des pianos de la plus haute qualité. Chaque note possède un son doux, pur, chantant, et que l'on ne trouve dans aucun autre piano. Vû que nous avons maintenant un grand assortiment choisi de pianos Nordheimer, nous invitons toutes les personnes qui ont l'intention d'acheter un bon instrument maintenant ou plus tard, à venir nous voir. Prix, de $375 à $500. Conditions de paiements très faciles, si l'acheteur le désire. Lindsay-Nordheimer Co., 2366 rue Ste Catherine.

Faites déménager votre piano avec soin

Nous garantissons déménager avec soin votre piano, sans l'égratigner ni l'endommager en aucune façon. Nous n'employons que des hommes sobres et soigneux. Nos prix sont modiques. Téléphonez: Up 1168, et faites déménager votre piano.—Lindsay-Nordheimer Co., 2366 rue Ste Catherine.

UNE INSTITUTRICE HEROIQUE

Elle sauve la vie à treize enfants

Une dépêche de Harrison, Nebraska, dit que Mlle Lizzie Cottman, une institutrice du Sioux Co., Ks., est aujourd'hui la héroïne de l'Etat. La petite école en bois où elle enseigne est située sur le bord de la rivière White, qui était sortie de son lit à la suite de la fonte des neiges. Quant Mlle Cottman arriva, le matin, l'école était entourée d'eau. Quelque temps après, la petite école tremblait sur ses fondations et menaçait de s'abîmer dans les flots. Mlle Cottman n'écoutant que son courage, ferma l'école, y enfermant à l'intérieur ses 13 élèves, et traversant le courant à la nage, elle alla chercher un cheval et un long câble qu'elle fixa à l'école, et parvint ainsi à sauver les enfants qui y étaient emprisonnés. Les parents des enfants sauvés et les commissaires du comté ont décidé d'accorder une splendide récompense à Mlle Cottman pour son acte de courage.

LE RHUMATISME CEDERA au Remède de l'Amérique du Sud contre le Rhumatisme, parce qu'il va droit au siège de la maladie et enlève la cause. Beaucoup de soidisant remèdes calment la douleur temporairement seulement, et elle revient ensuite plus violente qu'auparavant. Il n'en est pas ainsi avec ce grand remède. Il extirpe du système les derniers vestiges de la maladie et ses guérisons sont permanentes. 74 w

Les Dernières Nouveautés

En Vêtements d'enfants seront trouvées ici. Notre magasin est le seul dans la ville ayant un assortiment complet d'habillements vestee de fantaisie. Il est difficile de décrire les nombreux et magnifiques dessins, et il vous sera avantageux de venir les voir. Nos petites vestes devant croisé, avec points de soie, sont d'une riche apparence et la nouveauté la plus select dans la ligne des vêtements d'enfants.

Vêtements vendus de $2.50 à $6. Nulle part vous ne trouverez de plus beaux Pardessus Whipcord, pour enfants, nos grandeurs sont de 24 à 30, convenables pour enfants de 4 à 10 ans, à $4 et $5.

Nos vêtements de petits garçons et jeunes gens sont beaucoup supérieurs à la moyenne de ceux que l'on vend, ressemblent beaucoup à ceux faits sur commande et les tweeds sont de meilleure qualité.

Les habillements et pardessus de printemps pour hommes, confection et patrons nouveaux sont à des bas prix surprenants.

On ne peut acheter un meilleur pardessus que celui en cheviotte noire, devant en soie, que nous offrons à $10.00.

A l'avenir, notre magasin restera ouvert chaque soir jusqu'à 9 hrs.

WORKMAN'S MAMMOTH CLOTHING HOUSE

1888 et 1890 rue Notre-Dame.

Mark Workman
Propriétaire.

Scroggie

Le premier mai approche—il faudra meubler les demeures, il faudra remplir les armoires de toile ; il faudra des rideaux neufs pour les fenêtres et ainsi de suite. Avant d'acheter tout ce qu'il faut pour votre nouvelle demeure, venez nous voir, et nous sommes certains de pouvoir vous vendre tous les articles qu'il vous faut aux prix les plus bas et qui ne manqueront de plaire aux acheteurs les plus économes.

N. B.—Commandes par la poste promptement exécutées.

TOILES

Chaque Ligne est Complete

Toiles de table, blanchies.	Toiles de table, non blanchies.
84 pouces de largeur, pour 40 cents la verge.	68 pouces de largeur, 20 cents la verge.
86 pouces de largeur, pour 45 cents la verge.	64 pouces de largeur, 30 cents la verge.
60 pouces de largeur, pour 50 cents la verge.	58 pouces de largeur, 40 cents la verge.
66 pouces de largeur, pour 60 cents la verge.	58 pouces de largeur, 45 cents la verge.
70 pouces de largeur, pour 65 cents la verge.	58 pouces de largeur, 55 cents la verge.
70 pouces de largeur, pour 75 cents la verge.	58 pouces de largeur, 49 cents la verge.
70 pouces de largeur, pour $1.10 la verge.	62 pouces de largeur, 59 cents la verge.
72 pouces de largeur, pour $1.00 la verge.	70 pouces de largeur, 75 cents la verge.
72 pouces de largeur, pour $1.15 la verge.	72 pouces de largeur, 50 cents la verge.
72 pouces de largeur, pour $1.49 la verge.	

Quelques Lignes de notre Deuxième Plancher

Elégantes blouses de toutes grandeurs, pour enfants, prix régulier 50c et 75c pour 20c.

Caleçons en coton blanc, pour enfants, prix régulier 20c pour 17c.

Caleçons en coton ornés de remplis, pour dames, prix régulier 25c pour 19c.

Chemises en coton blanc garnis de dentelle, pour dames. Spécial 22c.

Chapeaux garnis pour dames — un lot spécial — Prix réguliers $7.00 et $8.00 pour $5.00.

Pantalons en tweed bien faits, pour petits garçons, à 50c et 75c.

Soies Japonaises

Soie japonaise, 20 pouces, au delà de 125 nuances en stock, comprenant blanc, crème et noir, 25c.

Soie japonaise, 27 pouces, en une variété infinie de nuances, pesanteur et fini extra, 50c.

Soie japonaise, 27 pouces, en blanc, crème et noir, seulement, qualité extra pesante, fini taffeta, 65c et 85c.

Manchettes et Collets

Collets de toile, 4 doubles, bande droite, coins carrés. Grandeurs 12 à 14½, pour dames, 10 cents.

Collets de toile, 4 doubles, bande droite et coins ronds, grandeurs 12 à 14½, pour dames, 10 cents.

Collets de toile, 4 doubles, grandeurs 12 à 14½, pour dames, 10 cents.

Belles manchettes rabattues, avec coins ronds, pour dames, prix régulier, 25 cents, pour 12½ cents la paire.

W. H. Scroggie, Angle des rues Université et Ste Catherine.

Comment être heureux, Bien que marié

Ce sont les petits ennuis qui sont la cause première des troubles qui surviennent dans la vie conjugale. Un homme dort mal sur un matelas bossué et alors il se lève de mauvaise humeur le matin. Ceci peut être facilement évité en nous envoyant votre matelas pour le faire refaire. Ca ne vous coûtera pas cher, et si vous en avez besoin de suite, nous vous le retournerons le même jour.

Renaud, King & Patterson,
652 RUE CRAIG. 2442 RUE STE CATHERINE.

SA MAJESTÉ OSCAR II

Roi de Suède et de Norwège.

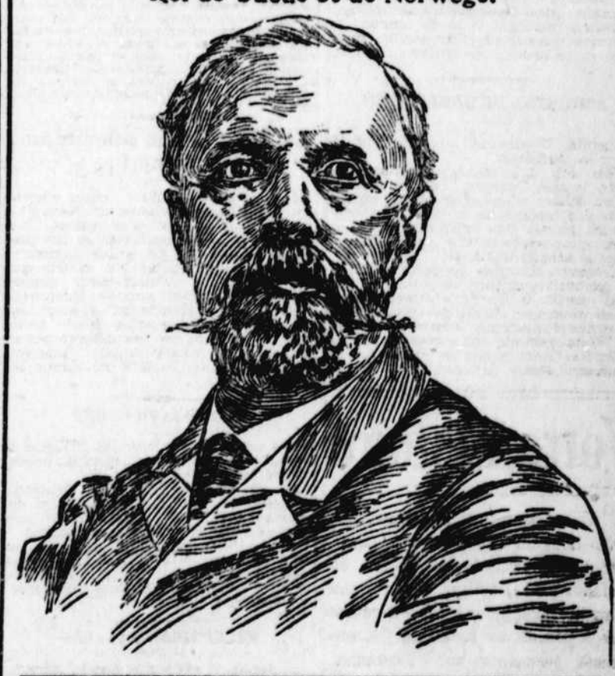

Sa Majesté apprecie et remercie Monsieur Mariani, et l'ajoute personnellement mon haut temoignage d'estime en faveur du "VIN MARIANI." BARON AUG. VON ROSEN.

Rien n'a jamais été si hautement ni si justement louangé que le

VIN MARIANI

Le tonique français idéal pris par le czar et la czarina de Russie, la reine Alexandra d'Angleterre, Sa Sainteté le Pape Léon XIII, etc., etc.

SANS EGAL POUR LA GRIPPE

Ce que disent les Médecins :

"Le seul tonique stimulant sans réaction désagréable. N'a pas d'égal pour la grippe, la malaria, la pauvreté du sang, la consomption, les maladies de la gorge, des poumons et de l'estomac, le surcroît de travail, les maladies nerveuses et la débilité générale."

"Facilite la digestion, fait disparaître la fatigue et stimule l'appétit. Surtout convenable pour les enfants. Possède l'effet remarquable de renforcer la voix."

Spécialement recommandé pour les femmes faibles et les hommes minés par un surcroît de travail.

NOTE.—Nous enverrons, gratuitement, un livre contenant des portraits d'empereurs, d'impératrices, de princes, cardinaux, et autres personnages distingués, avec leur certificat, et des détails explicites et intéressants sur le sujet. Ne manquez pas d'en faire la demande par écrit ; il sera apprécié de tous ceux qui le recevront.

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS. EVITEZ LES SUBSTITUTS.

LAWRENCE A. WILSON & CIE - Agents au Canada - MONTREAL

TEMPERATURE

Toronto, 12.

Beau et doux aujourd'hui et demain.

Montréal, 12 avril 1901.

Température d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 1640 et 1642 rue Notre-Dame :

Maximum, aujourd'hui	47
Maximum, l'an dernier	46
Minimum, aujourd'hui	29
Minimum, l'an dernier	32

Baromètre — 8 heures a.m., 30.30 ; 11 heures a.m., 30.28 ; 1 heure p.m., 30.25.

ERREURS D'ENUMERATEURS A CORRIGER

On nous informe que certains énumérateurs dans les divisions St Louis, St Laurent, St Antoine et Ste Anne, refusent de compter les enfants au-dessous d'un an. Nous nous sommes adressé à Ottawa pour connaître jusqu'à quel point les instructions données pourraient être susceptibles d'une telle interprétation. Monsieur Thomas Côté nous répond que rien, dans les instructions, n'a pu donner lieu à cette aberration. L'ordre est donné de prendre tous les êtres humains vivants le 31 mars ou les jours pendant lesquels dure le recensement.

Nous espérons que ces énumérateurs cesseront une pratique aussi fausse que désastreuse, et feront des efforts pour réparer, sans retard, les fautes commises.

UNIVERSITÉ LAVAL

Clôture des cours de M. de Labriolle

Lundi, le 29 avril, aura lieu dans la salle des Promotions, à l'Université Laval, la clôture solennelle des cours de M. de Labriolle. Cette clôture se fera sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Bruchési.

CONCOURS D'ELOCUTION

Demain soir, au Monument National

C'est demain soir, à huit heures, qu'aura lieu, au Monument National, le concours d'élocution pour les élèves de M. Victor Gaudet, avocat.

L'EAU A BAISSE DE 3 PIEDS

Les réparations au pont Barsalou

St Hyacinthe, 12, 2 heures. — Spécial— La rivière Yamaska est maintenant libre de glace sur tout son parcours. On constate avec plaisir que le seul dégât important en cette ville s'est produit au pont Barsalou. Mais déjà les ouvriers sont à l'oeuvre pour relever l'extrémité du pont et on espère que dans sept ou huit jours les dommages seront réparés. L'eau est baissée de trois pieds au moment où je vous écris et elle diminue toujours rapidement. Les employés de la corporation sont déjà à l'oeuvre pour enlever toutes traces de glace et réparer les dommages dans les rues inondées. Mercredi soir une grange et une maison venant de St Pie, sont venues se briser en sautant la chaussée de cette ville et en descendant le rapide, cependant elles n'ont causé aucun dommage.

Ottawa, 12 — L'inondation à Billing Bridge est presque finie. L'eau s'est retirée jusqu'ici des chemins vicinaux et la circulation est rétablie en voiture.

Cap Rouge, 12 — Spécial. — Le pont de glace résiste encore.

Varennes, 12 — Spécial. — L'eau esct encore à la même hauteur. On craint l'inondation.

PAS CONVERTIE

Lizzie Spencer comparait de nouveau devant le recorder

Une terrible femme, c'est Lizzie Spencer. Mardi dernier, elle a fait grand tapage et a même menacé un constable avec un pistolet et un grand poignard. Le recorder, pensant la guérir du vice de l'intempérance, l'a alors condamnée à une forte amende. Lizzie a payé, mais hier elle a été cueillie sur la rue Craig, par le constable Saint-Jean, au moment où elle n'était pas d'esprit lucide. Vu ses antécédents, le recorder Weir s'est montré sévère. Lizzie passera un mois en prison, paiera $20 d'amende ou sera réincarcérée à la geôle pour deux autres mois.

MALADE

Nous apprenons avec peine que Melle Maria Tarte, fille de l'hon. J. Israël Tarte, est assez gravement malade des fièvres typhoïdes.

Le ministre des Travaux Publics est arrivé, hier, d'Ottawa, pour se rendre au chevet de son enfant.

L'état de la santé de Mlle Tarte ne s'est pas aggravé depuis hier.

Nous faisons des voeux pour le prompt rétablissement de la malade.

ABANDON JUDICIAIRE

M. Jean E. Tremblay, marchand de la ville de Ste Anne de Bellevue, a déposé son bilan à la demande de Timothée Toupin, comptable de Montréal.

Les principaux créanciers sont Liddell et Lespérance, $1,128.00 ; T. Toupin, $372.00; A Robitaille et Cie, $500.00; The Letang Hardware and Co., Ltd, $500.00; D. R. Ronalson, $350; Daoust et Lalonde, $263.19; A. Ramsay and Son, $250; Caverhill and Kissock, $223.67 ; Victoria Montreal Fire Ins. Co., $400. Il y a en tout environ vingt-sept créanciers.

UN MEDECIN HABILE

Une fraude habilement imaginée vient d'être découverte à Washington. Un médecin publiait depuis quelque temps des réclames annonçant qu'il pouvait guérir la surdité moyennant $18.50. Le médecin envoyait 2000 pilules sur réception des $18.50, mais déclarait que les patients devaient en prendre une par jour ; s'ils se trompaient, les patients devaient recommencer le traitement. Comme l'on ne peut faire avant 5 ans la preuve qu'il y a eu fraude, les autorités ne savent comment s'y prendre pour régler cette question.

FEU ADOLPHE LAPIERRE

Le trois d'avril courant, s'éteignait en sa demeure de la rue Flessis un des plus respectables et estimés citoyens du quartier Ste Marie, de cette ville.

Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de fidèles accourus de toutes parts.

Le deuil était conduit par M. Alfred Lapierre, son frère, son petit-fils, Adolphe Deschamps, et ses deux gendres, MM. Alexandre Deschamps et Joseph Montpetit.

Le souvenir du regretté défunt vivra longtemps dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.

ENTRE L'EUROPE ET LE SAULT SAINTE-MARIE

M. F. H. Clergue, du Sault Ste Marie, dit que quatre steamers prennent actuellement, à Bristol, un chargement consigné au Sault Ste Marie. Ils auront un tirant d'eau de quatorze pieds, mais le supplément de la cargaison qui leur donnera un tirant d'eau de 18 pieds, sera déchargé à Montréal, d'où il pourront continuer leur route, par voie des canaux, jusqu'au Sault Ste Marie.

TAILLEE AU DIAMANT

D'audacieux voleurs enlèvent une partie des vitres chez un marchand de fruits du marché St Antoine

Le "Cash register" est trouvé dans une ruelle voisine, avec des taches de sang

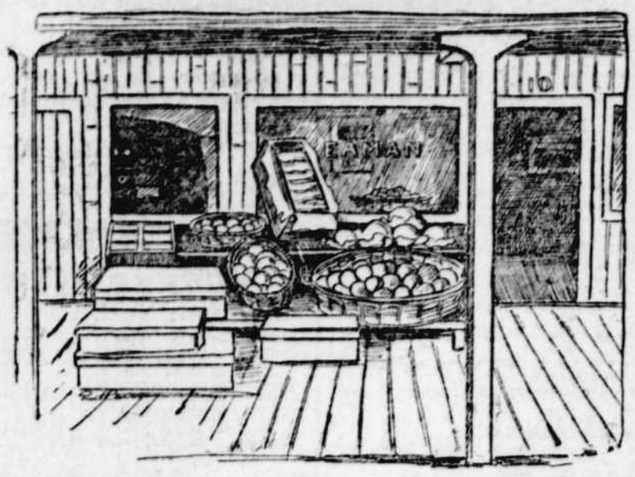

FACADE DE L'ETABLISSEMENT EAMAN, DU MARCHE ST ANTOINE, VISITE PAR LES CAMBRIOLEURS LA NUIT DERNIERE. NOTRE DESSIN MONTRE L'ORIFICE PRATIQUE PAR LES BANDITS POUR S'INTRODUIRE A L'INTERIEUR.

Un homme d'affaires malchanceux c'est bien M. J. Eaman, qui tient un important débit de fruits, au marché St Antoine, rue St Jacques. Pour la quatrième fois, depuis deux ans, des voleurs ont pénétré avec effraction dans son établissement, la nuit dernière, en causant des dégâts considérables.

M. Eaman occupe trois larges compartiments portant les Nos 9, 10 et 11, au marché St Antoine.

Les voleurs sont entrés dans la place en coupant, au moyen d'un diamant, la grande vitrine de l'étal No 9. Ce travail a été fait proprement, le morceau de vitre enlevé étant conservé presqu'intact. Les counables, d'après ce que l'on peut constater, doivent avoir une longue expérience dans ce genre d'opération.

Pénétrant à l'intérieur, ils sont descendus d'abord au sous-sol, et s'y sont payé le luxe d'un goûter aux oeufs frais. On a retrouvé sur le parquet les débris de leur festin.

Le pupitre renfermant tous les papiers de M. Eaman est resté intact ; les cambrioleurs n'ont pas dû même y toucher, bien qu'il leur aurait été facile de l'ouvrir.

Remontant ensuite à l'étage supérieur, ils se sont emparés d'une certaine quantité d'oranges et autres fruits, puis, chargés du "cash-register", qui se trouvait dans le compartiment No 10, ils se sont enfuis par où ils étaient venus. C'était un poids de plus de 125 livres que les voleurs avaient ainsi à traîner avec eux.

Vers une heure, ce matin, deux constables du poste No 6, en faisant l'inspection d'une ruelle, située derrière le marché, découvrirent ce lourd objet, gisant sur un amas de neige, et comprirent sur-le-champ qu'un vol avait été commis dans les environs. On n'eût pas à chercher bien longtemps pour découvrir les dégâts qui avaient été faits à l'établissement de M. Eaman.

Comme on se disposait à y rapporter le "cash-register", que les voleurs avaient brisé avant de l'abandonner, quatre individus firent leur apparition à l'entrée de la ruelle.

L'un d'eux portait un long pardessus qui lui descendait jusqu'aux talons.

En apercevant ces quatre personnages à cette heure de la nuit et dans un tel endroit, les constables trouvèrent le fait de mauvais augure, et ils se précipitèrent vers eux pour les arrêter. Malheureusement, ils avaient affaire à des gens qui avaient aussi l'oeil ouvert, et qui prirent la fuite aussitôt. Après une chasse acharnée, le quatuor au complet, prenant par la rue Versailles, réussit à s'échapper, après avoir traversé la voie du Grand Tronc.

On alla alors éveiller M. Eaman, qui vint faire la garde dans son établissement pour le reste de la nuit, en compagnie de ses deux fils.

On y rapporta le butin que les cambrioleurs avaient laissé dans la ruelle voisine, et l'on s'aperçut que le "cash register" était tout couvert de sang.

L'un des bandits s'était évidemment blessé en travaillant à le forcer.

M. Eaman évalua ses dommages, de prime abord, à une somme d'environ $150 à $200, mais il est probable que, par un nouvel examen fait dans le cours de la journée, il aura constaté des pertes beaucoup plus considérables.

Vers trois heures, ce matin, pendant qu'il faisait le guet autour du marché, en compagnie de ses deux fils, un individu vêtu d'un long pardessus, répondant parfaitement à la description donnée par les constables de l'un des inconnus qu'ils avaient poursuivis, vint se poster en face de chez Eaman. Il examina longtemps l'établissement, cherchant à deviner ce qui se passait à l'intérieur, puis s'apercevant qu'il y avait quelqu'un, il demanda: "Is that you, Paddy?" Le jeune Eaman se montra alors au dehors, et l'inconnu s'apercevant de sa méprise s'enfuit à toutes jambes.

Il n'y a pas de doute que les quatre individus poursuivis par la police ne soient les cambrioleurs qui ont opéré la nuit dernière au marché St Antoine.

Les détectives connaissent leur signalement.

CETTE SPECULATION

Audition des témoignages à l'enquête— Plusieurs marchands tombent dans le même panneau

L'enquête préliminaire dans la cause de George Ogden, arrêté mardi dernier à la demande de M. W. A. Doig, agent d'une importante maison de commerce de cette ville, sous l'accusation d'obtention d'argent sous de faux prétextes, s'est ouverte ce matin sous la présidence de Son Honneur le juge F. X. Choquet. Nous donnions tous les détails de cette affaire dans notre édition de mercredi dernier sous le titre de "Spéculation organisée".

Les procédures de ce matin ainsi que les témoignages entendus ont roulé surtout sur le livre intitulé "The Manufacturers and Wholesalers' Blue Book", il n'a pas été fait mention encore des cinq ou six autres publications du même genre et dont Ogden s'était constitué le représentant ; le premier témoin entendu à la séance de cette avant-midi fut M. W. A. Doig, le plaignant. Il jure qu'il n'a jamais signé le contrat qui est soumis à son examen ; il n'a jamais donné ordre de publier l'annonce pour la maison dont il est le représentant et qui apparaît dans la dernière édition du "Blue Book". Il se rappelle avoir signé le premier contrat d'annonce avec la prétendue compagnie de publicité vers le mois de juin 1899, il ne se rappelle pas avoir signé de contrat depuis cette date. (Ici le témoin est prié d'apposer sa signature à divers endroits sur une feuille de papier qui lui est fournie dans le but de fournir à la cour l'avantage de la confronter avec celle qui existe sur le contrat), le témoin dit qu'après avoir écrit, à MM. R.J. Dunn et Cie, qui tiennent une agence mercantile en cette ville et sur leur réponse, il acquit presque la certitude que la compagnie dont Ogden se disait le représentant n'existait pas. Il s'assura de plus que le "Blue Book" n'était pas enregistré au département de l'agriculture, le prix du livre était de $3. Il ne se rappelle pas que Ogden le lui ait jamais offert en vente.

M. Crowdy, agent de la "James Hutton Co.," de cette ville, est le témoin suivant. Il se rappelle avoir vu un jeune homme qui est allé solliciter un contrat d'annonce, la semaine dernière, à son bureau ; il reconnaît le "Blue Book" comme étant celui que l'agent lui exhiba ou du moins un semblable ; le dernier contrat qu'il signa avec cette soi-disant compagnie, le fut il y a 2 ans, alors qu'il paya $80 pour une année de réclame, et cela au moyen d'un chèque ; il dit que l'annonce qui apparaît cette année et surtout l'adresse de la maison sont incorrectes.

M. S. J. Waldron, marchand, de la rue St Paul, est ensuite assermenté ; il ne se rappelle pas avoir signé le contrat d'annonce qui apparaît dans le "Blue Book", et dont copie de ce contrat lui est soumise; lorsque Ogden s'est présenté chez lui, le témoin lui dit qu'il était très occupé et de vouloir bien repasser le lendemain; or, il n'a jamais revu Ogden depuis. Il a déjà annoncé dans le livre de la compagnie ; il remarqua que chaque fois qu'il payait son compte, le nom de la compagnie était changé. Il déclare n'avoir jamais autorisé l'annonce publiée cette année.

William Agnew, teneur de livres de la maison Hutton and Co. — Il se rappelle avoir vu l'accusé venir collecter un compte pour une annonce semblable à celle qui apparaît au "Blue Book" vers la fin de l'année 1899. C'est la dernière fois qu'il le vit ; c'est lui-même qui le paya au moyen d'un chèque.

Le détective en chef Carpenter ainsi que le détective Samson sont ensuite entendus et racontent les détails et circonstances de l'arrestation de l'accusé.

Et l'enquête est alors ajournée.

Un certain mystère que M. Doig ne pouvait pas pénétrer facilement et qui semblait entourer cette affaire vient de s'éclaircir quelque peu au cours de l'enquête. M. Doig reconnaissait parfaitement ce matin, sa signature au bas du contrat et était cependant près à jurer qu'il n'avait pas apposé sa "griffe" sur le document en question ; or il paraîtrait que sur le refus d'un client de renouveler son contrat l'agent lui demandait de bien vouloir signer un désistement, ce à quoi naturellement l'ex-client se prêtait de bonne grâce, une formule de renouvellement de contrat était alors habilement glissé sous la formule de désistement et au moyen d'un certain système de transposition, le client se trouvait à signer un renouvellement de contrat pour une année à venir en même temps qu'il signait un désistement sur la première formule et qui disparaissait probablement par la suite, l'agent ne conservant que la formule de renouvellement ainsi extorqué.

L'ANGLETERRE ET LE BŒUF AMERICAIN

Où n'enverrait que des animaux élevés en Angleterre aux soldats de l'Armée

Washington, 12 — Le département d'agriculture a reçu une dépêche d'une puissante compagnie d'éleveurs d'animaux pour l'exportation, de Chicago, annonçant qu'elle avait été notifiée que le gouvernement anglais avait décidé de ne donner les contrats de viandes pour l'armée qu'à des commerçants anglais élevant des animaux en Angleterre ou dans certaines colonies, excluant ainsi de ses contrats le boeuf américain.

Cet arrêté du gouvernement prendrait effet le 1er juin prochain. On apprécie l'acte du gouvernement anglais comme une atteinte sérieuse au boeuf américain et aux exportateurs et éleveurs de bestiaux et pouvant causer un préjudice grave en prévenant contre notre boeuf le peuple anglais.

Pour démontrer le dommage que cela pourrait causer à notre commerce, il suffit de dire que nos exportations d'animaux vivants en Angleterre s'élèvent à $40,000,000, tandis que l'exportation totale du produit de nos animaux se chiffre dans les $200,000,000. On pense ici que cet embargo peut réellement être une conséquence, à un degré plus ou moins grand, des procédés institués à la Nouvelle-Orléans, contre l'envoi des chevaux et des mules de ce port pour l'usage de la présente campagne dans le Sud-Africain.

L'ERE DE L'ELECTRICITE

Les voitures seront éclairées d'après ce mode

La dernière application de la lumière électrique sera pour les voitures.

La nouvelle idée a déjà été introduite à Montréal. Il s'agit tout simplement de placer une batterie électrique sous le siège du cocher avec deux fils directeurs qu'on relie à deux petites lampes incandescentes qui sont de chaque côté du siège. Lorsque vient le soir, tout ce que le cocher a à faire est de tourner la clef établissant un courant et la lumière se fait. On se dispense ainsi du pétrole et de la besogne ennuyeuse de nettoyer les lampes et des les remplir. La batterie électrique doit être rechargée à tous les quinze jours. Ainsi éclairée, la voiture paraît à l'observateur ordinaire comme deux lampes d'arc qui se promèneraient par les rues, tellement vif est l'éclat de la lumière. M. T. Thompson, du kiosque de cochers du square Dominion, est celui qui a introduit le nouveau système à Montréa.

A L'AMIABLE

Les individus accusés d'avoir volé une chaise de barbier, dans une maison vacante de la rue Saint-Antoine, ont été libérés ce matin.

On a acquis la certitude que ce n'était là qu'une fraque de jeunes gens en train de s'amuser.

Le jeune Young et son compagnon, le dentiste, ont largement indemnisé le propriétaire de la chaise des dommages qu'ils auraient pu lui faire subir.

LA MEME BANDE

Les voleurs du marché Saint-Antoine opèrent chez un marchand de la rue St Jacques

La partie Ouest de la rue Saint-Jacques a été, la nuit dernière, bien mal partagée : les cambrioleurs l'ont choisie pour champ principal d'opération.

La bande qui a fait des siennes chez M. J. Eaman, au marché Saint-Antoine, s'est rendue, après ses exploits à ce dernier endroit, au magasin de M. R. Beaudoin, 430, rue Saint-Jacques.

Cet établissement appartenait, jusqu'à la semaine dernière, à MM. Vanier et White, qui l'ont alors vendu au propriétaire actuel.

Après avoir été poursuivis par la police, près du marché Saint-Antoine, on suppose que les cambrioleurs ayant réussi à s'échapper sont revenus sur leurs pas, en se dirigeant vers l'Est.

Ils ont alors opéré chez M. R. Beaudoin, de la même manière que chez Eaman, c'est-à-dire, en brisant une vitre qu'ils avaient préalablement attaquée au moyen d'un diamant.

La fenêtre par où ils sont ainsi pénétrés, donne sur la ruelle Saint-David. Elle était protégée par un fort grillage de fer battu, que les voleurs ont arraché et jeté sur le trottoir.

La vitrine par où ils sont entrés renfermait une grande quantité de boissons de toutes marques. Les cambrioleurs n'ont pas voulu laisser passer pareille aubaine, et dans le but de "mouiller" le plein succès de leur expédition, au marché Saint-Antoine, ils ont emporté avec eux trois douzaines de flacons de "gin", et une quantité considérable de bouteilles de brandy, rye, whisky, etc.

Trois immenses tablettes qui se trouvent dans cette vitrine ont été complètement dégarnies.

Cette opération a dû exiger un temps considérable, et les bandits ont fait preuve d'une audace peu commune, car l'orifice qu'ils avaient pratiqué pour pénétrer à l'intérieur, permettait à un homme de n'y passer qu'avec grande difficulté.

Le constable Nuckle, du poste No 6, passa par là vers 3.30 heures et remarqua les dégâts causés à l'établissement.

Montant la garde dans les environs, il attendit le passage du gardien de nuit McDonald, qu'il envoya éveiller M. J. Ernest Brunet, E. E. D., l'un des associés de la maison.

Ce dernier se rendit sur-le-champ sur les lieux, et après une inspection minutieuse de l'intérieur, on acquit la certitude que les voleurs n'avaient pas pénétré dans le magasin.

Ces derniers apprendront sans doute avec peine qu'ils ont perdu ainsi une belle occasion de s'emparer d'une somme très considérable, déposée dans le tiroir à argent, et qui formait les recettes de M. Beaudoin, pour la journée d'hier.

La grande vitre brisée par ces visiteurs nocturnes est évaluée à $150 au moins, et l'on chiffre dans les $100 la valeur des boissons disparues.

LE GENERAL BULLER

Serait nommé commandant des troupes impériales au Canada

Halifax, 12 — Une communication reçue d'Angleterre aux quartiers-généraux annonce qu'il est question, au Bureau de la Guerre, de nommer le général Buller commandant en chef des troupes impériales dans l'Amérique du Nord.

TRIBUNE LIBRE

M. H. Cordenier, directeur de la fanfare municipale, nous envoie la communication suivante : Comme on le sait à la dernière assemblée du comité de police, M. Cordenier avait été accusé de ne pas même savoir les noms des musiciens engagés pour jouer dans la fanfare municipale lors des funérailles de feu l'échevin Lareau.

M. Cordenier affirme qu'il avait déjà envoyé un lettre au comité et que comme cette communication avait été égarée, il avait, quelques minutes avant l'assemblée, rédigé quelques mots au sujet de l'engagement de ces musiciens, sans toutefois mentionner leurs noms. Voici la lettre que M. Cordenier avait envoyée en premier lieu au comité, la lettre qui suit et qui a été égarée par mégarde.

A M. le président et MM. les membres du Comité de police,

Messieurs,

A l'occasion des funérailles de feu l'échevin Lareau, M. le lieutenant Landriault étant absent, par cause de maladie, je reçus l'ordre de mettre la fanfare de la police en état de sortir convenablement pour les funérailles. A cet effet, je dus retenir les services de trois musiciens étrangers : M. Dufour, cornettiste; MM. Chartrand et Desmarais, clarinettistes.

Depuis cette époque, ces messieurs attendent toujours après leur paiement, c'est-à-dire chacun $2.00 (soit ensemble $6.00). Je viens donc prier votre comité de vouloir régler cette petite somme, qu'on me réclame chaque semaine, et que je ne peux cependant pas payer de mon modeste salaire personnel.

Votre obéissant,

HENRI CORDENIER,

26 mars 1901.

Comme on le voit par cette lettre, M. Cordenier n'était nullement en faute, et la lettre de M. Desmarais le prouve.

LE SUCRE D'ERABLE

On fraîche ce délicieux mets

Par ce temps des sucres, l'étranger qui se rendrait sur nos marchés, pour acheter du sucre d'érable, aurait une fausse idée du produit national. Ce n'est, pour la plus grande quantité de l'article en vente, qu'un vulgaire mélange au goût de cassonade

Où est l'inspecteur des denrées pour protéger le commerçant honnête et ne pas nuire à la réputation du précieux comestible.

L'HOTEL BALMORAL

La vente par encan à l'Hôtel Balmoral se continue toujours. Les meubles sont maintenant vendus, mais il reste encore le bar et ses accessoires à offrir aux enchères .

UNE MEDAILLE DE LA REINE VOLEE

M. Thomas J. Potter, No 8 rue Hanovre, est venu, hier soir, se plaindre au poste central que, durant l'absence de sa femme de sa résidence, mercredi après-midi, quelqu'un est entré chez lui et s'est emparé d'une médaille commémorative de l'invasion des Féniens, en 1870.

On y lit, d'un côté, l'inscription suivante : "Sergeant T. J. Potter, First P. W. R.", et de l'autre se voit une effigie de la reine Victoria.

Le plaignant prétend connaître son voleur, dont il a donné le nom aux détectives.

PERSONNEL

M. J. N. Greenshields, C. R., est parti hier soir pour New-York, au sujet d'une importante cause de douane.

—M. James A. Trioney, avocat éminent de Washington, est reparti hier soir pour les Etats-Unis.

—M .T. G. Shaughnessy, président du Pacifique Canadien, est à New-York.

—M .C. W. Spencer, surintendant général du Pacifique Canadien, est à New-York, ainsi que M. George B. Reeve, gérant général du Grand Tronc.

—M. W. E. Davis, gérant général du trafic des passagers du Grand Tronc, est à New-York, ainsi que M. R. S. Logan, gérant général du Central Vermont.

Il est rumeur que tous ces hommes de chemins de fer seraient à New-York pour discuter la question d'un chemin de fer du Canada-Etats-Unis.

INDIENS CHATOUILLEUX

Brantford, Ont., 12 — J. Brantsero, un chef indien bien connu en cette ville, actuellement en Angleterre, conférait dernièrement un titre indien au maire de Liverpool. Or, les chefs des Six Nations, à une réunion qu'ils ont tenue, ont résolu d'écrire au maire pour lui annoncer que seuls les chefs réunis en conseil avaient le pouvoir de conférer des titres indiens.

LA LIGNE COURTE

La ligne courte du Pacifique Canadien de Montréal à Ottawa, interrompue par les inondations depuis deux jours, est maintenant ouverte à la circulation des trains.

On parle d'un duel récent.

—Vous voyez, dit quelqu'un, que deux balles ne sont pas toujours échangées sans résultat ?

—Parbleu ! s'écrie Calino. Si on se met à charger les pistolets !

LE CANAL DE SOULANGES

Le chenal sera approfondi

M. R. Macdonald, l'entrepreneur du canal de Soulange, était en ville aujourd'hui, de retour d'un court séjour à Ottawa. En réponse à un reporter de "La Presse", il a déclaré qu'au commencement du moi prochain, il commencera le creusage du canal, au Côteau, et qu'il enlèvera les battures formées durant l'hiver. Quatre dragues seront employées à ce travail important.

COUR DE POLICE

Alfred Larin arrêté le 4 mars dernier, pour avoir proféré des menaces contre son frère, et qui avait plaidé non coupable à l'accusation, a été libéré ce matin, après avoir subi son procès.

Arthur Lussier, arrêté le 8 décembre dernier, pour assaut grave sur la personne de M. Arthur Cinq-Mars, a été condamné à deux mois de prison.

Albert Daoust, âgé de 15 ans, arrêté hier sur la plainte de sa mère, qui fit une charge à fond de train contre lui, ce matin, sous l'accusation de vol d'une paire de lunettes et d'un parapluie, a été condamné, ce matin, à 6 semaines de prison.

Marie-Louise Tavernier, convaincue de vol d'un manteau chez sa maîtresse, Mme Major, 2138, rue Notre-Dame, a été condamnée, hier après-midi, à 8 jours de prison.

UN COMTE RUSSE

Se sauve en Amérique, pour échapper à ses créanciers

Berlin, 12 — Une dépêche de Varsovie dit que le comte Thomas Zamoiski, beau-frère du prince Stephen Lubomirskif, s'est enfui en Amérique pour échapper aux sollicitations trop pressantes de ses créanciers.

EXPLOSION

Un pauvre petit a failli perdre la vue

Niagara Falls, 12—Le village de Southend, dans le comté de Stanford, a été témoin d'un accident tout à fait pénible.

Peter Harriett, qui habite depuis peu dans cette localité, est le père de deux enfants. L'aîné, âgé de neuf ans, trouva dans le hangar plusieurs bouteilles; l'une de ces bouteilles était remplie d'une substance noire, que le petit prit pour de l'encre ou du charbon et s'avisa d'en vider le contenu dans le poêle.

Cette noire substance n'était autre que de la poudre à fusil et l'explosion que produisit cette poudre au contact du feu, surprit tous les voisins qui accoururent et trouvèrent le petit garçon de neuf ans, la figure brûlée.

Les blessures, toutefois, ne sont pas graves et on espère lui sauver la vie.

UNE GROSSE AFFAIRE

A l'arrivée de M. Jas. Ross, 1er vice-président de la "Montreal Light, Heat and Power Co." cette compagnie publiera un nouveau programme. On y parlera surtout du paiement de 6 par cent sur un capital de $17,000,000.

DANS LE MONDE DE LA POLICE

L'Association Athlétique de la police a terminé hier ses élections.

Voici les noms des élus : les capitaines Loye et Clarke, les lieutenants Trempe, Holland, l'assistant-détective Gallagher, les constables Callaghan, Côté, Lescarbeau, Grandchamps, Robert Leclaire, Vincent, Garrick, Clermont, Deschamps, Bellefeuille, Perrault et Giguère.

LES FORESTIERS INDEPENDANTS

Madame Bélanger, de Québec, chef ranger de la Société des Forestiers Indépendants, est au Queen's, pour affaires de l'Ordre et pour l'assemblée des Dames des Forestiers Indépendants.

L'EDELWEISS

La blanche fleur veloutée des cimes alpestres est sur le point de disparaître. Les habitants même des montagnes se font inconsciemment les destructeurs des plantes alpines pour les vendre, soit aux touristes, soit sur les marchés. La rareté, l'élégance, la valeur médicinale de ces fleurs, qui les font tellement rechercher, sont aussi une raison suffisante pour qu'on songe à leur protection.

Un préfet français, celui de l'Isère, vient de prendre un arrêté par lequel l'arrachage, le transport et le colportage des plantes alpines sont formellement interdits. Et l'arrêté énumère ainsi les plantes qu'il prend sous sa protection : l'edelweiss, le génépis, le cyclamen, le rhododendron, le sabot de la Vierge, le panicaut des Alpes (reine des Alpes ou chardon bleu), la fougère à feuilles persistantes, etc.

Les femmes décorées :

On annonce quelques nouvelles chevalières de la Légion d'Honneur.

C'est un usage bien établi maintenant : à chaque promotion, deux ou trois femmes doivent figurer. Les ministres deviennent galants à leur tour. Ils ne veulent plus marquer de rouge un nombre trop considérable de moutons bêlants, sans mettre quelques brebis dans le troupeau. La Légion d'honneur se discréditait en France : les évêques la refusent. On a trouvé ce moyen de la réhabiliter : y introduire les femmes. De cette manière, on la respectera encore. Ces ministres sont décidément de profonds politiques.

Le taux du jour est, paraît-il, de deux décorations féminines pour cent masculines. Ainsi, les journaux officiels laissaient prévoir depuis plusieurs jours qu'il y aurait deux décorées pour la promotion actuelle, quoi qu'il arrivât. Une décorée pour Paris et une autre pour Lyon. Marseille, troisième ville de France, aura bientôt son tour. Puis viendront successivement les femmes de Bordeaux, Lille, Saint-Etienne, Toulouse, etc., etc. Si quelque Grande Française habitait par hasard Béconles-Bruyères, on la prierait de déménager ou d'avoir beaucoup de patience.

LA POLICE DE NEW-YORK

Le Comité des Quinze prétend qu'elle encourage le vice

New-York, 12.—Le Comité des Quinze, organisé depuis quelques mois pour faire une enquête sur le système de police en cette ville, vient de publier un rapport sur le résultat de ses recherches. Ce rapport sera suivi de bien d'autres qui seront publiés à mesure que le comité en sentira le besoin.

Les agents du comité ont découvert que des jeux défendus étaient pour ainsi dire encouragés par ceux qui devraient les dénoncer. Ces jeux tournent au préjudice de tous ceux qui s'y livrent comme de tous ceux qui les organisent.

On ne croit pas devoir sévir très vigoureusement contre ces abus, de crainte d'aggraver le mal, mais on espère que le prochain rapport du comité indiquera les moyens à prendre pour enrayer le vice qui menace de tout envahir.

L'INSTITUT FRASER

Par respect pour la mémoire de M. E. F. Malcouronne, secrétaire-trésorier de l'Institut Fraser, la bibliothèque sera fermée le samedi, 13 courant, de 9 a. m. à 1 p. m.

LA BOURSE

Montréal, 12 avril 1901.

Le ton de la bourse est faible, non pas qu'il y ait des craintes sur l'avenir des bonnes valeurs actives, mais les capitalistes que l'on trouve d'habitude à la tête du marché ne sont pas acheteurs et lorsqu'une valeur est offerte en vente, il y a des chances pour qu'elle se vende en baisse. Il y a quelques exceptions, cependant, parmi lesquelles le Richelieu, qui est ferme à 112.

A New-York, il y a aussi de la faiblesse dans l'atmosphère ; mais à Londres, le marché des valeurs américaines est ferme et clôture en hausse.

BOURSE DE MONTREAL

MM. Charles Meredith & Cie. courtiers, 77 rue St François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 3.00 p.m.

VALEURS	Vend.	Ach.	VALEURS	Vend.	Ach.
Can. Pac. xd	94½	94	B. Ont	.....	124
Dx.s.N.A.C.	7½	6	B. B. N. Am.	.....	127¼
" Pfd	15	15	B. Mol.	200	197
M S & Ry.	284	282¼	B. Toron.	250	236
" New.	280	278	B. Jac.-Cart.	.....	.....
T. St. Ry.	110	109¼	B. Merc.	.....	.....
H. S. Ry.	89	85½	B. M. H. xd	180	178
St J. E. Ry.	117½	112	B. N. Scotia	235	230
L. St Ry	.....	.....	B. Est. T.	.....	.....
T. City T. xd	75½	75	B. Québ.	120	117
" Pfd	.....	.....	B. Nat.	.....	.....
M. Belt Line	.....	.....	B. Union	.....	.....
R. & O.	113½	111½	B. Com.	.....	.....
C. Cab	175	172½	B. Dom.	.....	.....
M. Tel. xd	170	165	B. Hamil.	.....	.....
B. T. xd	169	166	B. Standard	.....	.....
M. Gas Co. xd	246	242	B. Imperial	.....	.....
O. Gas Co.	.....	.....	B. Hoch.	142¼	137
Rev. 23	243	242	B. Ottawa	.....	.....
P. H. & L.	.....	.....	Wind. H.	.....	.....
Auer L.	.....	.....	N. W. L. Co.	.....	.....
M. Cott.	133	129	" Pfd	.....	46
D. C. Com.	80	77	Can. Paper	.....	.....
" Pref.	.....	.....	L. & Mort.	.....	.....
C. C. C. Co.	75	70	Diam. G. Co.	.....	.....
Mt. Gas Co.	.....	.....	W. & T. Co.	.....	.....
Mtm. C. C.	.....	.....	Zool. Gard.	.....	.....
W. Eagle	39	35	Mtm C Bds.	110	105
Republic	27	24½	L. G. Bds.	112	110
P. M. Co	.....	35	Can. C. Bds.	105	100
M. & L.	.....	.....	M. & L. Bds.	106	101¼
Virtue	18	12	H. & L. Bds.	65	.....
Car. Mck	.....	.....	R. & O. N. C. b.	.....	.....
N Star M.	.....	75	H. Ry. Bds.	104	100
L Pulp Co.	.....	.....	M. Gas. Bds.	.....	.....
N Salt Co.	.....	.....	Bell T. Bds.	.....	.....
" pfd	.....	.....	Can. P. Bds.	.....	.....
D. L. & S. Co.	.....	.....	Can. G. Bds.	.....	.....
" pfd	.....	.....	Ocl. C. Bds.	100	98
D Coal Co.	.....	8	D. Cot. Bds.	.....	.....
" pfd	118	111½	D. Coal Bds.	110½	.....
I Coal Co	50	.....	Ter. Ry Bds	.....	.....
" pfd	100	.....	Int. Coal Bds	.....	.....
F Coal & C.	.....	.....	L. Pulp Bds.	105	104
B. Mont.	250	250	D Steel Bds	.....	.....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Can. Pac. — 2 à 95, 25 à 94½, 10 à 94¼, 25 à 94¼, 25 à 94 1-8, 7 à 94⅝.
Republic — 500 à 29½.
Dom. Coal Com. — 25 à 38, 100 à 37½.
Win. Ry. Bonds — 1000 à 108.
Mont. St. Ry. — 25 à 281½, 125 à 281, 300 à 282, 75 à 282½.
Rich. et Ont. — 11 à 112, 25 à 112.
Dom. Cotton — 50 à 78, 75 à 78½, 25 à 78.
Roy. Elec — 75 à 242½.
New Mont. St. Ry. — 3 à 277, 25 à 277½.
Dom. Steel Pfd. — 75 à 97.
Dom. Steel Bonds — $2000 à 88.
Tor. Ry. — 175 à 108¾, 15 à 108½.
Mont. Gas. xd — 100 à 243.
Dom. Steel Com. — 150 à 37.
Hal. Elec. Ry. — 25 à 86.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Mont. St. Ry. — 175 à 282, 25 à 282 5-8, 50 à 282½, 100 à 282 5-8, 75 à 282 5-8.
Tor. Ry. — 100 à 109¼, 25 à 109 3-8, 100 à 109½.
New Mont. St. Ry. — 25 à 279.
Twin City — 100 à 75 3-8.
Rich. et Ont. — 125 à 112, 100 à 111 7-8, 100 à 111 7-8, 50 à 112, 25 à 111 7-8.
Roy. Elec. — 50 à 242½.
Rich. et Ont. xd. — 100 à 109¼.
Do. Coal pfd. — 20 à 118.
Dom. Coal Com. — 50 à 37½, 25 à 38⅜.
Dom. Ste